







www.brulocalis.brussels

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1. L'ASSOCIATION ET SES ORGANES DE GESTION	4
- Assemblée des membres	5
- Conseil d'Administration	6
- Bureau	7
2. L'ACTION POLITIQUE DE L'ASSOCIATION	8
- Au niveau régional et national	9
- Au niveau international	13
3. LA REPRÉSENTATION DES POUVOIRS LOCAUX	14
- Au niveau régional et bicommunautaire	15
- Au niveau communautaire	16
- Au niveau fédéral	16
- Au niveau international	17
4. L'ASSOCIATION ET SES SERVICES	18
- L'Organigramme de Brulocalis	20
- La Direction de l'Association	20
- L'Equipe	
Service d'Etudes	21
Service Ville Durable	22
Fédération des CPAS bruxellois	23
Service Communication et Information -	
Documentation	24
Services Généraux	25
Le Service d'Etudes	26
A. Séances d'informations, groupes de travail, séminaires et colloques	27

B. Sujets d'appui à l'action politique	31
Sujets passés aux Bureaux courant 2016	31
Points repris dans les publications ou site internet	38
Autres points d'actions politiques proposés par le Service d'Études	42
C. Publications	47
Le Service Ville Durable	48
A. La Semaine Européenne de la Démocratie Locale	49
B. La Charte Européenne égalité femmes/hommes au niveau local	51
C. La Politique locale concertée de la jeunesse	52
D. La Mobilité au cœur des préoccupations	53
E. La durabilité locale en toile de fonds	55
F. Groupe de Travail projets européens : ça marche !	58
G.Page web subsides : votre commune informée en continu	60
H.La coopération internationale communale	62
Le Service Communication et Information - Documentation	66
A. Le Service Veille et Documentation	
B. Le Volet Publications	68
C.Le Site Web www.brulocalis.brussels	70
D.L'intranet et le Records Management	71
Les Services Généraux	s passés aux Bureaux courant 2016 s repris dans les publications ou site internet s points d'actions politiques proposés Service d'Études 42 cations 47 Ville Durable maine Européenne de la Démocratie Locale parte Européenne égalité femmes/hommes eau local ditique locale concertée de la jeunesse bilité au cœur des préoccupations rabilité locale en toile de fonds re de Travail projets européens : ça marche! 58 web subsides : votre commune informée ntinu 60 copération internationale communale Communication et Information - fation rvice Veille et Documentation et Publications e Web www.brulocalis.brussels net et le Records Management 71 es Généraux 72 tion des CPAS bruxellois
La Fédération des CPAS bruxellois	
5. L'ASSOCIATION ET SES PARTENAIRES	82
ANNIEVE	0.5









INTRODUCTION



Brulocalis est une Association au service des communes et des CPAS. Ses organes de gestion sont composés de mandataires communaux et de CPAS.

Les questions spécifiques aux CPAS sont portées au sein de Brulocalis par la Fédération des CPAS. Cette Fédération est le fruit de la fusion de la section CPAS de notre Association et de la conférence des présidents de CPAS.

Notre Association est à la fois :

Un bureau d'études des communes ;

Un centre de services aux communes et aux CPAS;

Un relais vers le gouvernement fédéral et le gouvernement régional des préoccupations des pouvoirs locaux bruxellois

Ce rôle de relais, de « lobby » des communes, Brulocalis l'a assumé pendant l'année écoulée pour des sujets aussi divers que le vote électronique, la demande de création par le Gouvernement fédéral d'un système d'avance aux communes de leurs recettes à l'IPP, le financement des

pensions des agents locaux, la réforme du Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire, le Tax Shift fédéral, l'harmonisation des règlements généraux de police, la réforme de l'ordonnance de gestion et d'assainissement des sols pollués, l'habilitation légale pour les communes de percevoir des redevances, le suivi de l'élaboration de la charte sociale, l'ordonnance sur la revitalisation urbaine,... Un partenariat a été conclu entre EasyBrussels (l'agence régionale pour la simplification administrative) et Brulocalis. Notre Association et les 19 communes bruxelloises se sont résolument engagées dans un processus dont l'objectif est d'alléger les charges administratives et d'améliorer ainsi la qualité et l'efficacité des services rendus à notre population.

Brulocalis a aussi accepté d'être le coordonnateur du projet Cocreate dont l'objectif est d'imaginer et de tester des nouvelles formes d'implication des citoyens dans la gestion de la Cité.

Notre Association a la grande chance de pouvoir se reposer pour les actions qu'elle mène sur une directrice, Madame Corinne François, et une équipe de collaborateurs motivés et engagés que je tiens à remercier ici.

Inlassablement nous défendons le principe de subsidiarité qui veut que ce soit le niveau local qui assume une compétence tant qu'il n'est pas démontré que celle-ci peut être mieux assumée par un autre niveau de pouvoir. Nous croyons que la commune, qui est le niveau de pouvoir le plus proche du citoyen, est aussi celui qui est bien souvent le plus efficace pour lui rendre un ensemble de services.

Marc COOLS Président Brulocalis



Depuis sa création, le 29 octobre 1993, l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale regroupe, en tant que membres effectifs, les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Y participent également en tant que membres adhérents, les 19 Centres Publics d'Action Sociale de la Région ainsi que des intercommunales ayant leur siège dans la Région.

Assemblée des membres, Conseil d'Administration et Bureau

C'est à l'**Assemblée Générale** que revient de nommer les membres du Conseil d'Administration, lequel est composé de 19 à 38 administrateurs :

- 19 administrateurs sont désignés sur proposition des communes affiliées, chacune disposant d'un siège,
- 19 administrateurs supplémentaires au plus sont désignés en vue de parachever les équilibres politique et linguistique de l'Association.

Seuls les bourgmestres, échevins et conseillers communaux de la Région de Bruxelles-Capitale peuvent siéger comme administrateurs. La candidature d'un conseiller communal n'est recevable que si le collège de la commune où ce conseiller exerce son mandat, ne formule pas à son encontre d'opposition motivée.

Assistent également aux réunions, en tant que membres experts disposant d'une voix consultative, 4 mandataires ainsi qu'un fonctionnaire des CPAS, présentés par la Fédération des CPAS bruxellois, ainsi que 4 fonctionnaires communaux, présentés par leurs fédérations. Ils doivent être agréés par le Conseil d'Administration.



Au 31 décembre 2016, la composition du Conseil d'administration se présentait donc comme suit :

Administrateurs

Jos BERTRAND

Conseiller communal à Watermael-Boitsfort

Gautier CALOMNE

Conseiller communal à Ixelles

Ridouane CHAHID

Echevin à Evere

Cathy CLERBAUX

Conseillère communale à Watermael-Boitsfort (remplace Vincent Vanhalewyn depuis novembre 2016)

Marc COOLS

Premier Echevin à Uccle

Jean-Pierre CORNELISSEN

Premier Echevin à Koekelberg

Michel DE HERDE

Echevin à Schaerbeek

Vincent DE WOLF

Bourgmestre d'Etterbeek

Fatiha EL IKDIMI

Echevine à Anderlecht

Thomas ERALY

Conseiller communal à Schaerbeek

Brigitte GOORIS

Echevine à Jette

Bernard IDE

Conseiller communal à Woluwe-Saint-Lambert

Eric JASSIN

Echevin à Saint-Josse-ten-Noode

Emir KIR

Bourgmestre de Saint-Josse-ten-Noode (jusqu'en novembre 2016)

Ahmed LAAOUEJ

Conseiller communal à Koekelberg

Marc LOEWENSTEIN

Echevin à Forest

Grégory MATGEN

Fchevin à Woluwe-Saint-Lambert

Yvan MAYEUR

Bourgmestre Ville de Bruxelles (remplace Philippe Close depuis février 2016)

Didier MOLDERS

Conseiller communal à Auderghem

Pierre MUYLLE

Bourgmestre f.f.,

Premier Echevin à Evere

Yasmina NEKHOUL

Echevin à Saint-Gilles

Stéphane OBEID

Conseiller communal de Ganshoren

Leonidas PAPADIZ

Conseiller communal à Molenbeek-Saint-Jean

Joëlle PETIT

Conseillère communale à Ganshoren

Alexandre PIRSON

Conseiller communal à Woluwe-Saint-Pierre

Tristan ROBERTI

Echevin à Watermael-Boitsfort

Charles SPAPENS

Echevin à Forest

José STIENLET

Conseiller communal de

Watermael-Boitsfort

Katia VAN DEN BROUCKE

Conseillère communale à Berchem-Sainte-Agathe

Catherine VAN ZEELAND

Conseillère communale à Forest

Conseniere communate a rores

Walter VANDENBOSSCHE

Conseiller communal à Anderlecht

Michaël VANDER MYNSBRUGGE

Echevin à Berchem-Sainte-Agathe

Claire VANDEVIVERE

Echevine à Jette

Achille VANDYCK

Conseiller communal à Anderlecht

Vincent VANHALEWYN

Echevin à Schaerbeek (jusqu'en octobre 2016)

VOSSAERT Michaël

Conseiller communal à Molenbeek-Saint-Jean

Bernadette VRIAMONT

Conseillère communale à Schaerbeek

Thibaud WYNGAARD

Conseiller communal à Uccle

Hediye YIGIT

Conseillère communale d'Anderlecht

9 Membres Experts

Véronique ARTUS

Présidente du CPAS à Auderghem

Christian BEOZIERE

Président du CPAS à Evere (jusqu'en mars 2016)

Dirk BORREMANS

Secrétaire communal à Evere

Jean-Francois CULOT

Président du CPAS de Berchem-Saint-Agathe

Nathalie FARNIR

Receveur du CPAS de Koekelberg

Grégory JACQUES

Secrétaire du CPAS de Woluwe-Saint-Lambert

Stéphane ROBERTI

Président du CPAS de Forest

Philippe ROSSIGNOL

Secrétaire communal de Berchem-Saint-Agathe

Jean SPINETTE

Président CPAS St. Gilles (remplace Christian Beoziere depuis avril 2016)

Patricia VAN DER LIJN

Secrétaire communale d'Ixelles

Secrétaire

Corinne FRANÇOIS

Directrice de Brulocalis

Le Conseil d'Administration nomme en son sein un Bureau.

Au 31 décembre 2016, la composition du Bureau se présentait comme suit :

Bureau



Marc COOLS 1er Échevin à Uccle **Président**



Jos BERTRAND Conseiller communal à Watermael-Boitsfort 1er Vice-Président



Ridouane CHAHID Échevin à Evere 2ème Vice-Président



Bernard IDE Conseiller communal à Woluwe-Saint-Lambert 3ème Vice-Président



Brigitte GOORIS Échevine à Jette



Eric JASSIN Échevin à



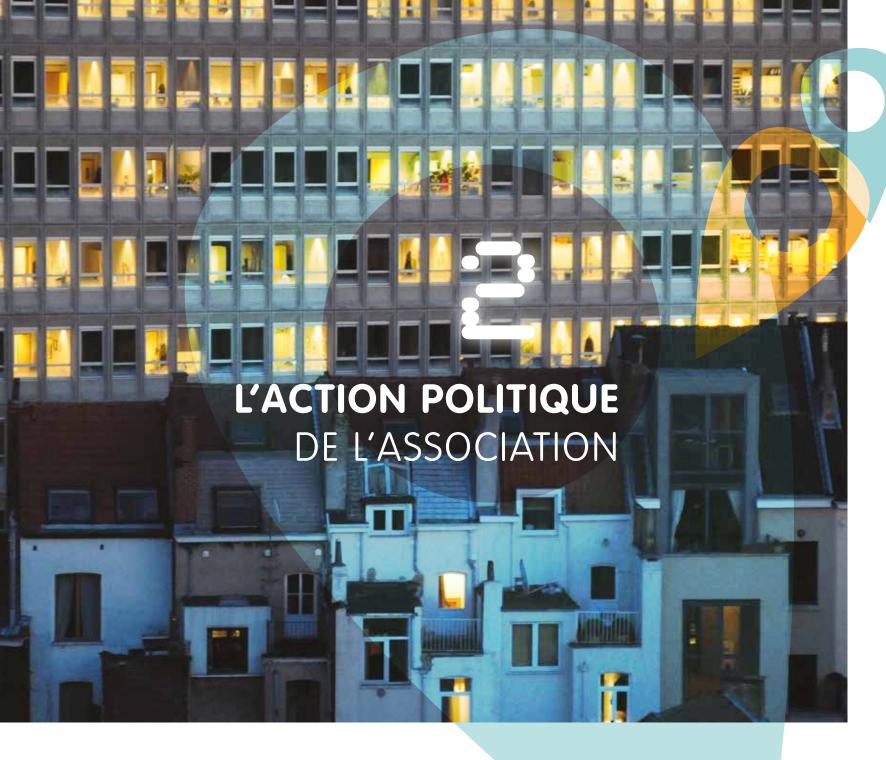
Stéphane OBEID Conseiller communal Saint-Josse-ten-Noode de Ganshoren



Marc LOEWENSTEIN Échevin à Forest



Katia VAN DEN BROUCKE Conseillère communale à Berchem-Sainte-Agathe



AU NIVEAU RÉGIONAL ET NATIONAL

Le Conseil d'Administration de l'Association s'est réuni à quatre reprises en 2016 et le Bureau s'est réuni pour sa part dix fois. Ils ont examiné les dossiers politiques suivants :

- Analyse du projet d'ordonnance reformant le Code bruxellois de l'aménagement du territoire (COBAT) et de l'ordonnance du 5 juin 1997 aux permis d'environnement
- La régionalisation du bail d'habitation, suite à la demande d'avis de la Ministre du Logement, Madame Céline Fremault
- Avis relatif à l'avant-projet d'ordonnance modificatrice de l'Ordonnance relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués
- Prélèvement kilométrique pour les véhicules de transport de marchandises - impact sur les communes
- Informations relatives au plan fédéral de répartition des réfugiés
- Suivi des finances de la Politique des Grandes Villes
- Dossier relatif au Tax Shift diminution des cotisations patronales - Demande de mandat au conseil d'administration pour l'introduction d'un recours à la Cour constitutionnelle avant le 30/6/2016

- 8. Dégrèvement de précompte immobilier mise en place d'un moyen d'information des communes
- Projet d'arrêté fixant les conditions de diffusion du son amplifié électroniquement dans les établissements ouverts au public
- Avant-projet d'ordonnance organique de la revitalisation urbaine
- Habilitation légale nécessaire pour la perception des redevances communales
- GTI Subsides : projet de développement au sein de Brulocalis
- 13. Présentation du projet Co-create Innoviris :« la ville collaborative : de la gouvernance pour ... à la gouvernance avec les citoyens »
- 14. Proposition de loi visant à modifier la loi sur la police intégrée à deux niveaux en ce qui concerne la participation du conseil communal - Avis sur le projet de modification du fonctionnement des Conseils de Police
- 15. Avis sur l'avant-projet d'arrêté sur les règles applicables aux logements mis en location par des opérateurs immobiliers publics et par les AIS

- Adhésion de Brulocalis à la Fédération des Acteurs Institutionnels (Coopération) FIABEL
- Note sur les études relatives à l'état des lieux du dossier pension dans les pouvoirs locaux.
- Informations relatives au partenariat avec l'UVCW pour le programme commun de coopération internationale communale (CIC) pour la période 2017-2021 et la convention du 29/09/2016.
- Compte-rendu des nouvelles pratiques mises en place pour l'organisation de la Semaine Européenne de la Démocratie Locale (SEDL).
- 20. Note relative à la plateforme « Transparencia » ainsi que le projet de réponse pour les communes et la note technique adressée à la Conférence des Bourgmestres.
- 21. Note et courrier relatifs à l'harmonisation des Règlements généraux de Police (RGP) des 19 communes bruxelloises et le tableau comparatif, adressé à la Conférence des Bourgmestres.



Association s'est adressée tout au long de l'année 2016 à divers acteurs politiques, suite aux prises de position de ses organes de gestion. Elle mène également, lorsqu'il s'agit de dossiers fédéraux, des actions en coopération et concertation avec les Associations-sœurs wallonne (UVCW) et flamande (VVSG). Nous avons adressé 28 courriers (cfr. annexe) aux divers acteurs du monde institutionnel qui soulignent, tantôt la difficulté d'interprétation d'un texte légal ou complémentaire, tantôt une difficulté d'application sur le terrain, ou transmettent nos avis sur des projets de textes ou nos revendications.

BRULOCALIS en 2016 : plus que jamais un acteur clé pour la défense des Pouvoirs Locaux.

Les pouvoirs locaux sont aujourd'hui face à un réel défi : ils doivent trouver un équilibre entre les nombreux services qu'ils sont amenés à offrir aux citoyens depuis la nouvelle réforme de l'état et les moyens budgétaires qui sont parfois bien insuffisants pour remplir pleinement leurs missions. En effet, les communes sont confrontées à une véritable érosion de leur revenus suite, entre autres, à l'érosion de l'IPP, la taxation des intercommunales, les nouveaux assujettissements à la TVA et les retards de versements liés aux précompte immobilier et à l'IPP.

Bruxelles connaît une situation particulière et des dépenses en augmentation constante

A Bruxelles, ces dernières années toutes les communes sont sous pression financière et confrontées à un sous-financement chronique. En même temps la population à Bruxelles augmente et se dualise avec un réel risque de pauvreté et d'exclusion sociale.

A ce niveau Bruxelles se situe à 41,2%, loin devant la Wallonie et la Flandre avec respectivement 24,9% et 16,3%. Les inégalités de revenus sont de plus en plus marquées.

Souligner et reconnaître le rôle incontournable des communes

L'Accord du Gouvernement a clairement mis en avant le besoin de concertations régulières et approfondies avec les communes en vue d'une plus grande complémentarité entre les politiques régionale et communale. L'Association a rappelé qu'une véritable concertation structurelle préalable entre la Région et ses pouvoirs locaux est indispensable et qu'elle est disponible pour participer à celle-ci. La consultation d'instances comme notre Association avant toute décision ayant un impact financier, réglementaire ou en termes de charge de travail pour les pouvoirs locaux, ne peut que garantir le respect du principe de subsidiarité et une meilleure adhésion aux réformes entreprises et par là, entraîner un gain de qualité et d'efficience dans la gestion publique.

Nos pouvoirs locaux offrent des services multiples à nos citoyens.

Ces services sont rendus à un coût par habitant moindre que dans une métropole comme Anvers où les communes ont été fusionnées.

Au fait des réalités locales, les communes développent une action souvent plus efficace que celle d'autres niveaux de pouvoir. Le contact entre l'élu et le citoyen dans les communes est direct et ne se fait pas au travers d'une lourde technostructure.

Le vrai débat à Bruxelles est dès lors celui du financement des communes.

L'Association rappelle que les flux financiers vers les pouvoirs locaux doivent être alloués de manière équitable en fonction d'une évaluation obligatoire des besoins. Au nom du maintien d'un dispositif essentiel à l'autonomie communale, la dotation générale aux communes doit conserver son caractère universel et inconditionnel et ne pas se trouver réduite au profit de subsides à des fins spécifiques.

Il n'y a pas de véritable autonomie communale sans une autonomie financière. Les communes ont plus que jamais besoin de ressources suffisantes pour remplir les missions qui sont les leurs. Tant l'État fédéral que la Région ont une responsabilité pour que les communes, les CPAS, les zones de police soient financées convenablement. Les pouvoirs locaux doivent réclamer ce financement équitable. Celui-ci est indispensable pour que les services rendus aux citoyens puissent continuer à l'être dans des bonnes conditions. Ce n'est pas de nouveaux débats

institutionnels dont nous avons besoin. C'est le rôle et l'utilité des communes qui doivent être reconnus.

Un nouveau nom : mieux communiquer pour mieux défendre les pouvoirs locaux

Depuis septembre 2016 Brulocalis se substitue à l'AVCB. C'est au travers de cet alias que nous voulons dorénavant nous faire connaître et être le porte-drapeau des revendications des pouvoirs locaux. Plus facile à mémoriser, plus percutant et identique dans les deux langues. Ce nouveau nom véhicule surtout les dimensions bruxelloise et locale qui sont le positionnement central de notre Association.

...et un nouveau logo

Brulocalis adopte un nouveau logo, élément visuel clé synthétisant son identité. En parallèle, la Fédération des CPAS bruxellois a développé son logo dont les éléments visuels veillent à rendre leur identité à la fois distincte mais faisant partie de Brulocalis. Les 'pointeurs' révèlent autant la dimension locale qu'ils n'expriment leur position d'acteur au sein de la région bruxelloise. En effet, la carte reprend le tracé des frontières communales. L'effet de profondeur rompt avec l'unidimensionnalité qui caractérisait notre précédent logo pour introduire la dynamique que nous entendons insuffler à notre action. Sobre dans son lettrage, notre nom s'affirme simplement, accompagné des termes « Association Ville & Communes de Bruxelles » qui réfèrent à notre dénomination statutaire mais explicite aussi notre raison sociale : la défense de l'intérêt communal bruxellois.







AU NIVEAU INTERNATIONAL

a) Représentation au CPLRE

L'Association est très engagée dans le travail du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe, assemblée politique paneuropéenne composée de 636 élus - conseillers régionaux et municipaux, maires et présidents de région - représentant plus de 200.000 collectivités des 48 pays membres du Conseil de l'Europe. Cet organe joue un rôle fondamental dans la promotion de la démocratie en associant les pouvoirs locaux et régionaux aux travaux du Conseil de l'Europe.

Notre Association suit deux fois par an le travail du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux qui représente les collectivités territoriales des Etats membres du Conseil de l'Europe. Organe relativement méconnu, il contribue pourtant de façon très concrète à la prise en compte de la dimension locale et régionale dans

les activités du Conseil de l'Europe en matière de démocratie, d'Etat de droit et de droits de l'homme. Corinne FRANÇOIS, Directrice de Brulocalis, y assure la fonction de Secrétariat de la Délégation belge.

Il a pour mission de promouvoir la démocratie territoriale, d'améliorer la gouvernance locale et régionale et de renforcer l'autonomie des collectivités. Il effectue régulièrement des missions de monitoring dans chaque pays membre pour évaluer la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale. A la suite de ces missions, le Congrès présente ses conclusions dans des rapports de suivi et adopte des recommandations que les gouvernements sont tenus de respecter, ainsi que des résolutions en vue d'améliorer la gouvernance des collectivités.

L'action du Congrès est également destinée à identifier les outils nécessaires au bon fonctionnement de la démocratie locale et à aider les collectivités à répondre aux enjeux et à relever les défis posés par les nombreuses crises que traverse l'Europe.

Il contribue également à renforcer la voix locale et régionale vis-à-vis des gouvernements centraux et fédéraux et des autres organisations européennes. Ses activités statutaires sont fondées sur la Charte européenne de l'autonomie locale et le Cadre de référence sur la démocratie régionale.

En 2016, le Congrès a ainsi porté son action dans les questions liées à la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent, l'intégration des réfugiés et des migrants, la promotion du dialogue interculturel et la participation de tous les citoyens et en particulier, des jeunes.

La 31^{ème} Session du Congrès d'octobre 2016 a été l'occasion de débattre du suivi de la stratégie de lutte contre le radicalisme et un document de travail a été présenté. Ce rapport recommande que le Congrès s'engage à adopter une méthodologie cohérente pour la promotion en Europe de sociétés interculturelles, pluralistes et inclusives et à introduire et développer le concept de dialogue "interconvictionnel".

b) Représentation au Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) et dans « Cités et Gouvernements Locaux Unis » (CGLU)

L'Association est représentée dans les instances du Conseil des Communes et Régions d'Europe qui constitue la coupole européenne des associations de communes et régions. Le CCRE est la seule organisation à fédérer les associations nationales de gouvernements locaux et régionaux de 42 pays européens et représente, à travers elles, tous les niveaux de territoires - locaux, intermédiaires et régionaux.

Depuis sa création en 1951, le CCRE promeut la construction d'une Europe unie, pacifique et démocra-

tique fondée sur l'autonomie locale, le respect du principe de subsidiarité et la participation des citoyens.

Son travail s'organise autour de deux piliers :

- 1. Influer sur les politiques européennes dans tous les domaines affectant les municipalités et les régions ;
- 2. Constituer un forum de débat et de coopération entre les gouvernements locaux et régionaux en Europe via nos associations nationales.

Le CCRE est également la section européenne de l'organisation mondiale Cités et Gouvernements

Locaux Unis (CGLU), par laquelle nous représentons les collectivités européennes au niveau international.

Les activités du CCRE s'articulent autour de cinq domaines thématiques :

- Gouvernance, démocratie et citoyenneté
- Environnement, climat et énergie
- Engagement et coopération internationale
- Cohésion économique, sociale et territoriale
- Gouvernements des services publics locaux et régionaux



L'Association représente les pouvoirs locaux bruxellois en de multiples instances, de niveau régional, communautaire, fédéral ou international. Cette représentation est assurée par des mandataires communaux, le plus souvent membres du Conseil d'administration, par la direction de l'Association, ou encore par les membres de son Service d'Études, lorsque la technicité des travaux l'exige. Au 31 décembre 2016, la situation se présentait comme suit :

AU NIVEAU RÉGIONAL OU BICOMMUNAUTAIRE

- Ecole Régionale d'Administration Publique : Assemblée générale, Conseil d'administration, Collège scientifique
- Commission Régionale de Développement
- Commission Régionale de la Mobilité
- Comité d'accompagnement mission mobilité
- Comité d'accompagnement « Dimanche sans voiture » : groupe de contact police, groupe de travail dérogations, groupe de travail communication, groupe de travail « village de la mobilité »
- Gouverneur de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale : Plateforme policière sécurité routière, Groupe de réflexion « financement des zones de police »
- Conseil de l'Environnement
- Bruxelles Mobilité: Chantiers en voirie, Comité de gestion « Villo », Gestion des vélos volés, comité d'accompagnement « modèle multimodal stratégique de déplacement » - Etude de « la spécialisation des voiries en RBC » - comité d'accompagnement
- Conseil consultatif du Logement
- Alliance Emploi Environnement : groupes de travail « fiches actions » et « procédure de réservation voirie »

- Actiris: Pacte territorial pour l'Emploi Commission plénière - groupe transversal - politique de diversité - commission technique de la politique de la diversité - FSE: comité d'accompagnement
- Plateforme de concertation pour l'Economie sociale
- Intercabinet régional
- Groupe de travail interministériel régional : lutte contre la pauvreté
- Commission Consultative pour la Formation,
 l'Emploi et l'Enseignement : Services aux
 Personnes âgées, Services à la Famille, Services de l'Action sociale,
- Bruxelles-Environnement : comité d'accompagnement « Gestion du bruit Horeca », comités d'accompagnement bruits de voisinage et bruit routier urbain, Conseil des usagers de l'Electricité et du Gaz
- Forum du développement durable : comité d'accompagnement
- Agenda 21 local : comité d'accompagnement
- Commission Communautaire Commune :
 Conseil consultatif de la Santé et de l'Aide aux personnes, Observatoire de la santé et du social

- Groupe de travail EasyBrussels
- Comité d'accompagnement EasyBrussels
- Service public régional de Bruxelles (SPRB) -Relations extérieures : Cordirelex
- Comité C : Groupe technique « Réforme de la Charte sociale », Comité de négociation syndicale, Comité des Services publics locaux
- SPRB: Commission régionale pour la nouvelle comptabilité communale, Comité technique régional de la statistique
- Groupe de travail et d'information « marchés publics » - « marchés groupés », délégation, rationalisation des outils de stratégie et achats (ROSA), centralisation des marchés
- Groupe de travail intercommunal « Subventions » :
 Comité de pilotage, GT « outils » GT « Région/
 Communes », GT « Europe »
- Groupe de travail intercommunal « Etat civil -Population »
- Groupe de travail intercommunal « LEX »
- Centre de référence des métiers de la ville et de la fonction publique : Conseil d'administration, Assemblée générale

AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE

- Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces : Conseil d'administration
- Onderwijssecretariaat van de Steden en Gemeenten van de Vlaamse Gemeenschap: Raad van bestuur, Overlegcomité
- Burger, Bestuur en Beleid : redactiecomité

- Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale
- Communauté française Wallonie-Bruxelles : Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse. Conseil général des Politiques culturelles, Observatoire des Politiques culturelles, Commission consultative des Centres culturels
- Communauté française Wallonie-Bruxelles -Office de la Naissance et de l'Enfance : Commission d'avis sur les Centres de Vacances. Commission d'agrément Accueil Temps libre



AU NIVEAU FÉDÉRAL

- Union des Villes et Communes belges : Assemblée générale, Conseil d'Administration, Conseil de direction. Comité fédéral des CPAS
- **ORPSS**: Comité de gestion Comités techniques « Pensions », « Service social collectif », « Pilier 2 » - Comité « Fonds Social Maribel »
- Association du Logement Social : Conseil d'administration
- SPF Intérieur : Conseil Consultatif des Bourgmestres, Comité de négociation de la Police intégrée, optimalisation de la police fédérale
- Premier Ministre : Commission fédérale des marchés publics
- SPF Finances : Conseil supérieur des Finances
- SPF Economie : Conseil supérieur de la Statistique
- SPF Mobilité et Transports : Commission fédérale pour la Sécurité routière
- Registre National : Comité des utilisateurs
- SNCB: Comité consultatif des usagers

- Centre de Recherches routières : Gestion de la distribution en milieu urbain
- Groupe de contact Belfius : Union des Villes et Communes belges
- Groupe de contact Ethias : Union des Villes et Communes belges
- Inforum : Assemblée des membres
- **DGD**: Coopération internationale Comité d'accompagnement CIC
- SPF Justice : Service de contrôle des sociétés de gestion des droits d'auteurs - Commission paritaire
- SPF Santé publique : Groupe de travail « Politique de prévention de l'infection en MR/ MRS », Groupe de travail « Sécurité du consommateur »
- **INAMI**: Comité de l'assurance soins de santé. Comité du service de contrôle médical
- SPF Santé publique : Conseil national des établissements hospitaliers

- SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie : Sécurité des plaines de jeux -Plateforme du marché « Bruxelles-Capitale »
- Agence pour la Simplification administrative : modernisation et informatisation de l'état civil
- **ONE**: Commission nationale pour les droits de l'enfant
- SPF Concertation sociale: Commission consultative fédérale de l'Aide sociale

- Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale : comité d'accompagnement
- SPP Intégration sociale : concertation CPAS
- SPP Grandes Villes : réunion de coordination
- Plateforme belge de la lutte contre la pauvreté
- **FSE transition :** fond social fédéral groupe de travail projet pilote gestion de transition article 60 et Actiris

- Fedasil: Table ronde accueil (TRAC)
- Banque carrefour de la Sécurité sociale : Comité d'accompagnement
- Comité d'accompagnement de la recherche : action « L'utilisation de l'outil RAI/MRS »
- Centre interfédéral pour l'Egalité des Chances Centre fédéral Migration

AU NIVEAU INTERNATIONAL

- Conseil de l'Europe : Congrès des pouvoirs locaux et régionaux - Chambre des pouvoirs locaux - Commission de suivi
- Conseil des Communes et Régions d'Europe : Comité directeur - Directeurs et Secrétaires généraux, Réseau thématique sur la politique de cohésion - Plateforme « Gouvernements locaux & régionaux en leur qualité d'employeurs & de prestataires de services » - Focus groups « Gouvernements locaux et régionaux en leur qualité d'employeurs », « Coopération internationale et partenariat » - focus group « Jumelages » - « Marchés publics et Concessions de services » - Commission « Gouvernance et citoyenneté » - Commission permanente « Egalité entre les femmes et les hommes dans
- la vie locale », Observatoires de la « Charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale » et de l' « Impact de la crise sur les collectivités locales et régionales et décentralisation »
- Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU) : Conseil mondial





L'ÉQUIPE BRULOCALIS



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL D'ADMINISTRATION BUREAU DIRECTION - CORINNE FRANÇOIS Services Généraux Service d'Études Service Ville Durable Fédération CPAS bruxellois Communication Communication

Direction



Corinne FRANÇOIS

Directrice de l'Association Secrétaire des organes de gestion

- Développement stratégique et coordination de l'organisation
- Secrétaire du Bureau et du Conseil d'Administration
- Relations institutionnelles
- Direction financière
- Relations internationales et européennes
- Relations avec la Conférence des Bourgmestres

LA DIRECTION DE L'ASSOCIATION

La Directrice de l'Association, Madame Corinne FRANÇOIS, assure la coordination des différents services. Elle est le lien entre les organes politiques de l'Association et les collaborateurs de celle-ci.

Corinne FRANÇOIS veille à la mise en œuvre des

décisions du Bureau et du Conseil d'administration. Elle rencontre régulièrement ses homologues directeurs des Associations-sœurs wallonne et flamande pour préparer les positions communes des trois Associations. La directrice soutient l'Association vers une modernisation de ses structures et de ses outils au bénéfice des pouvoirs locaux. Elle veille à poursuivre et à développer les synergies nécessaires avec ses partenaires et les divers acteurs institutionnels bruxellois. Elle assure également le secrétariat de la délégation belge au Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe et suit les relations internationales de l'Association. Au 31 décembre 2016, l'équipe des collaborateurs de l'Association se présentait comme suit. A noter que deux des collaborateurs cités, Jean-Marc Rombeaux et Frank Willemans, font l'objet d'un partage avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

Service d'Études



Isabelle VINCKE

Responsable du Service d'Études

- Organes communaux
- Personnel et mandataires
- Police (organes et fonctionnement) • Emploi des langues
- Marchés publics Police administrative (ordre public)
- Prévention Responsabilité pénale et civile Contrats
- Sanctions administratives communales • Petite enfance Assurances • Commerce
- Aides d'Etat



Olivier EVRARD

Conseiller

- Aménagement du territoire
- Urbanisme Revitalisation urbaine Environnement, Propreté publique Logement Voirie Patrimoine Beliris
- Energie



Boryana RUSLANOVA NIKOLOVA

- Conseillère
- Fiscalité Taxes communales
- Etat civil Population
- Funérailles et sépultures
- Tutelle Publicité de l'administration • Simplification administrative • Gestion indirecte (intercommunales - asbl régies - ppp) • Vie privée



Leopoldina CACCIA DOMINIONI



- Finances Emploi
- Economie
- Analyses financières tranversales



Matthias DE COCK

Conseiller

Appui au Service d'Études



Service Ville Durable



Jean-Michel RENIERS

Responsable du Service Ville Durable

- Mobilité
- Coopération internationale



Frank WILLEMANS

Conseiller

• Coopération internationale



Erik CAELEN

Conseiller

Mobilité



Philippe MERTENS

Conseiller

• Développement durable



Yves ENGLEBIN (jusqu'en septembre 2016)

Conseiller

- Mobilité
- Commission Consultative pour la Circulation Routière



Etienne VAN DEN HOVE

Conseiller

• Base de données subsides



Barbara DECUPERE

Conseillère

- Mobilité
- Semaine Européenne de la Démocratie locale
- Citoyenneté et démocratie
- Commission des Centres

culturels



Camille LEPINAY

Conseillère

• Projets européens : Information et Assistance au montage de projet européens (FEDER, LIFE, ...)





Virginie RANDAXHE

Conseillère

- Mobilité
- Coopération internationale
- Développement durable



Safiya BOUDGHENE

Assistante

- Mobilité
- Coopération internationale
- Développement durable

Fédération des CPAS bruxellois



Marie WASTCHENKO

Responsable de la Fédération des CPAS bruxellois

- Organes des CPAS, fonctionnement du CPAS,
- · Aide sociale,
- Recouvrement auprès de l'État fédéral et des particuliers (aide sociale, DIS)



Jean-Luc BIENFET

Conseiller

- Insertion socioprofessionnelle
- Méthodologie du travail social



Nathalie STERCKX

Conseillère

- Compétence territoriale,
- Droit à l'intégration sociale (DIS),
- Étrangers



Latifa HAZIM

Secrétaire de la Fédération des CPAS bruxellois • CPAS



Jean-Marc ROMBEAUX

Conseiller

• Grand-âge



Christian LEJOUR

Conseiller

• Banque Carrefour de la Sécurité Sociale



Service Communication - Information



Vincent DEWEZ

Responsable du Service Information-Communication • Coordination et implémentation stratégie Communication et Information



Céline LECOCQ

Intranet Informatique • Gestion électronique des documents

• Gestion Informatique



Philippe DELVAUX

Communication externe Webmaster

• Revue Trait d'Union,

• Lettre d'information électronique

• Gestion site internet



Michèle ORBAN

Veille Documentation • Veille fédérale

• Revue de Presse



Juliette LENDERS

Veille Documentation • Veille régionale

• Soutien Information et Documentation,

• Aide aux publications



Services Généraux



Stéphanie MELKEBEKE

Responsable de Service -Services Généraux

- Ressources Humaines
- Gestion administrative du personnel



Sung POSIER

Secrétaire

• Secrétariat général



Liesbeth VANKELECOM

Traductrice

• Traductions



Noëlle VOETS

Comptable

- Comptabilité
- Personnel (finances)



Nassira BENATIA

Secrétaire

• Secrétaire des organes de gestion

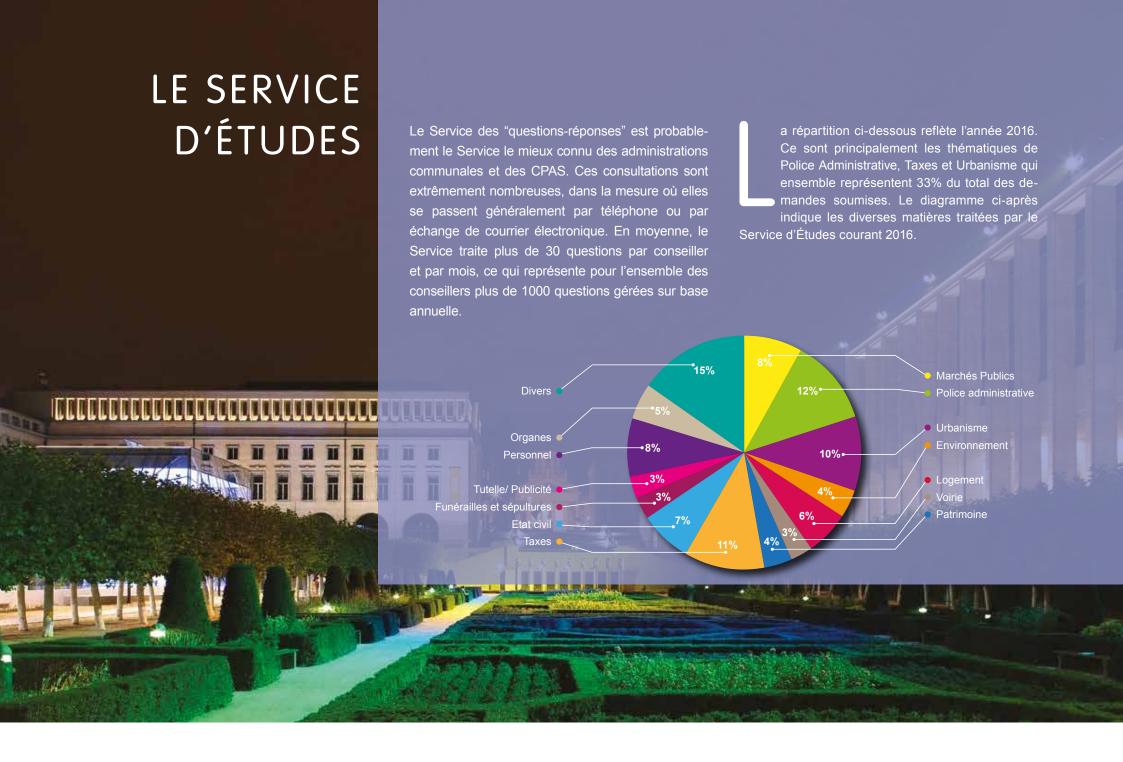


Michaël MUNOZ

Secrétaire

- Accueil
- Réunions





Au-delà de cette activité quotidienne de conseil, le Service d'Études assure bien d'autres tâches utiles aux communes et à leur Association. **Ci-après, vous trouverez le compte-rendu des principales activités au cours de l'année 2016 :**

A. SÉANCES D'INFORMATIONS, GROUPES DE TRAVAIL, SÉMINAIRES ET COLLOQUES

Le Service d'Etudes au sein de Brulocalis a organisé plusieurs événements courant 2016 dont nous reprenons ici les plus importants :

1. GT occupation commerciale des trottoirs

Le GT du 19 janvier 2016 avait pour but de pouvoir réfléchir comment rendre la circulation plus facile pour les piétons et les Personnes à Mobilité Réduite. Le travail qui sera réalisé devait permettre de questionner nos pratiques et règlements pour savoir comment les améliorer afin d'assurer la sécurité des malvoyants et le confort des piétons en général. Suite à ce GT le Service d'Études a réalisé un modèle de règlement sur l'occupation privative de l'espace public.

2. Logement à finalité sociale

Intervention de notre conseiller O. Evrard le 29 janvier 2016 pour présenter « Les communes et la production de logements à caractère social - Etat des lieux, bilan et perspectives » dans le cadre du colloque intitulé

« Accélérer la production de logements à caractère social en diversifiant les acteurs et les méthodes ? » et organisé par l'Institut de recherches interdisciplinaires sur Bruxelles (IRIB) de l'Université Saint-Louis - Bruxelles et la Fondation Pro Renovassistance.

Ce colloque entendait explorer de nouvelles voies (aussi bien coercitives qu'incitatives) pour le logement à caractère social, en se nourrissant notamment de diverses expériences menées aussi bien en Belgique qu'à l'étranger. Concrètement, cette mission d'ériger du logement à caractère social a été imposée à des acteurs inédits, comme les promoteurs privés ou les communes. Parallèlement, d'autres acteurs (associations, banques, ...) ont décidé de s'en emparer eux aussi.

3. Reporting financier des pouvoirs locaux

L'Institut des Réviseurs d'Entreprises et le Centre d'Information du Révisorat d'Entreprises (ICCI) ont organisé une après-midi d'étude, le 17 mars 2016, à l'auditoire de la Banque Nationale de Belgique à propos

du reporting financier des pouvoirs locaux. Brulocalis y participait pour exposer son point de vue sur un éventuel contrôle des comptes communaux de la part des réviseurs d'entreprise.



4. Sols pollués

Les 12 avril 2016 et 12 septembre 2016 : Brulocalis et Bruxelles Environnement ont co-organisé deux journées d'informations et d'échanges relatifs à la réglementation sur la gestion et l'assainissement des sols pollués.

Les interventions ont porté sur les objets suivants : démonstration de la plateforme NOVA-Communes, démonstration de la base de données et de la carte de l'état du sol, discussion du contenu de la future plateforme d'échange Brusoil, échanges concernant l'avant-projet d'ordonnance sol modificatrice, rédaction d'un cahier spécial des charges pour les marchés publics relatifs à la désignation d'un bureau d'étude pour l'élaboration d'une reconnaissance de l'état du sol, carte de l'état du sol (catégories, fiches d'identification, résumés non techniques, etc.), les activités à risque en pratique, l'ordonnance sols et gestion des permis d'environnement - faits générateurs et dispenses avec activités à risque, l'ordonnance sols et gestion des permis d'urbanisme et d'environnement sans activités à risque.

5. Assujettissement à la TVA

Le 10 décembre 2015, l'Administration fiscale a publié une circulaire qui répond à des questions importantes sur l'assujettissement des organismes de droit public à la TVA et qui est entrée en vigueur au 1er juillet 2016. Pour bien préparer les communes et les CPAS aux changements prévus, Brulocalis a co-organisé avec le SPF Finances une demi-journée d'études et de « Questions-Réponses », qui s'est tenue le 19 avril 2016 dans ses locaux. KPMG Tax & Legal Advisers a pu aussi apporter son expertise en appui de celle du SPF Finances.

6. GTI LEX du 21 avril 2016 - « Publicité et motivation du règlement-taxe »

En date du 21 avril dernier, Brulocalis a organisé une séance du GTI LEX consacrée essentiellement aux taxes communales. Ont notamment été examinées des questions ayant trait à :

- la motivation du règlement-taxe et à la jurisprudence de plus en plus contraignante en la matière. Nous avons évoqué l'importance de la constitution d'un dossier administratif tangible gage de la bonne application et perception de toute taxe communale;
- la publicité du dossier administratif et l'accès aux pièces fiscales de la commune. Ce fût l'occasion de rappeler la portée de la législation en la matière : Nouvelle loi communale, loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration dans les provinces et les communes. Nous avons aussi évoqué la notion de « document administratif » et de type de pièces dont la commune assure librement la publicité et l'accès.

7. Essor démographique : comment soutenir la création d'infrastructures ?

Un Forum des décideurs communaux a été organisé par Brulocalis, en collaboration avec Belfius, le 28 avril 2016.

Nous reprenons ici les conséquences en termes de production de logement et d'équipement collectif. Bruxelles connaît depuis quinze ans une forte crois-

sance de sa population. Cette évolution génère d'importants besoins en termes de logements, d'écoles et de crèches. Ce colloque faisait le point sur les déve-

loppements récents et sur les stratégies adoptées par les communes et la Région pour relever le défi démographique. Afin d'apporter un éclairage sur ces questions, nous avons fait appel à l'expertise des acteurs de terrain. Ce dossier synthétise les principaux enseignements qu'ils nous ont apportés.

Plusieurs sujets étaient au sommaire :

- a) le contexte démographique
- b) le logement : forte demande et insuffisance de l'offre de logements à caractère social
- c) les écoles : ouvertes sur leur environnement pour répondre à l'urgence
- d) les crèches: une offre inégalement répartie
 La vitalité démographique de Bruxelles constitue sans
 aucun doute un des signes du dynamisme et de l'attractivité retrouvée d'une région ouverte sur le monde.
 Les transformations rapides qu'elle induit commandent une adaptation tout aussi rapide des politiques publiques. Il se dégage des interventions que si
 les communes et la Région ont pris la pleine mesure
 des enjeux, les défis à relever restent énormes. Outre
 la présentation des projets en cours, le colloque a permis d'identifier les principaux facteurs de risque et de
 formuler quelques recommandations.

8. GTI LEX du 26 mai 2016 - « Jeux et paris »

Le 26 mai, nous avons convié les juristes des 19 communes à une réunion du GTI LEX dédiée essentiellement aux « Jeux et paris » et aux redevances communales perçues pour l'examen de demande des licences de Classe C (appareils de bingo dans les cafés). La problématique a été analysée à travers :

• la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les paris,

les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs et à l'arrêté royal du 22 décembre 2000 relatif au fonctionnement et à l'administration des établissements de jeux de hasard de classe III, aux modalités de demande et à la forme de la licence de classe C;

- les caractéristiques des redevances communales et les modalités de leur perception ;
- la jurisprudence récente du Conseil d'État en la matière et le rapport de proportionnalité entre le montant de la redevance et le coût du service rendu par la commune.

Les membres du GTI LEX ont aussi abordé les nouveautés législatives (ordonnance, arrêté ainsi qu'une circulaire) dans le domaine de l'hébergement touristique à Bruxelles.

9. Formations aux agentscommunaux - ERAP - Modules« Etat civil/Population »

Une formation de 2 demi-journées a été dispensée les 19 septembre et 21 novembre derniers dans le cadre du cycle de formations offerts aux agents communaux par le GTI 19 « Etat civil/Population » et Brulocalis au sein de l'ERAP. Notre contribution a porté sur l'analyse de divers principes de droit administratif (la bonne administration, la transparence), la législation applicable en matière de publicité de l'administration, les modalités des accès aux registres des actes d'état civil (délivrance des extraits d'actes, finalité et destinataires), ceux de la population (élaboration de listes, de statistiques, etc) et du Registre national (autorisations d'accès, modalités).

Une attention particulière a été réservée à la notion de « vie privée » ainsi qu'aux démarches à entreprendre pour en assurer le respect vis-à-vis de l'administré (secret professionnel et devoir d'information, analyse de cas pratiques, divers outils).

10. « Best address » - rencontre Communes, CIRB et Registre National

En date du 26 septembre, Brulocalis a convié les Services Population, Urbanisme et Logement ainsi que le CIRB et le Registre National à une matinée de discussion relative à la création d'un registre régional d'adresses. Ce nouveau répertoire répond aux obligations prévues dans l'accord de coopération du 22 janvier 2016 entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale concernant l'unification de la manière de référencer les adresses et de la mise en relation des données d'adresses.

Les communes sont concernées en première ligne pour initier le projet, faire part de leur expérience et besoins en la manière. A cet effet, l'Association a invité le CIRB pour présenter les objectifs poursuivis et mettre sur pied un groupe de travail rassemblant des représentants des communes bruxelloises ainsi que les représentants bruxellois dans le comité d'adresses, sous la coordination du CIRB.



11. Gens du voyage

La réunion du GT logement du 27 septembre 2016 était consacrée à la problématique de l'accueil des gens du voyage. On a pu compter sur la participation d'une part du cabinet de la Ministre Céline Fremault, chargée du logement pour la Région et des familles pour la Cocof, et de celui du ministre-Président Rudi Vervoort, chargé de la cohésion sociale pour la Cocom, et d'autre part de la direction conseils et recours au sein de l'administration de Bruxelles Développement urbain (BDU), d'UNIA (centre pour l'égalité des chances), et enfin du Service Roms et Gens du Voyage du Foyer asbl.

Après un rappel des engagements internationaux de la Belgique en la matière, on a présenté la situation des gens du voyage à Bruxelles avant d'évoquer les projets du Gouvernement pour adapter la réglementation régionale en urbanisme et en droit du logement. Hormis les toujours fructueux échanges de vues avec les experts des cabinets et du monde associatif, la réunion a aussi permis de rappeler les différentes subventions que la Cocof et la Commission communautaire commune (Cocom) mettent à disposition des pouvoirs locaux pour l'aménagement de terrains d'accueil et l'encadrement social.

12. Pension des mandataires locaux

Brulocalis a organisé le 12 octobre 2016 en collaboration avec Ethias une causerie sur la pension des mandataires locaux à propos des aspects juridiques et pratiques.

13. Première réunion du GT « Simplification administrative » du 13.10.2016

Première réunion d'un groupe de travail composé de Brulocalis, Easybrussels et les SPOC communaux qui a eu pour but de :

- identifier les projets de simplification déjà entamés ;
- sensibiliser les communes aux projets de simplification à transposer : marchés publics et facturation électronique, communication électronique globale, open data, site ABC des démarches...;
- dégager une méthode de travail pour établir un état des lieux de la matière au sein des pouvoirs locaux;
- déterminer les projets prioritaires ensemble avec Brulocalis, Easybrussels et le CIRB.

Lors de la réunion consacrée à l'Open data, les Single Points of Contact communaux ont eu l'occasion d'écouter les exposés de :

- CIRB articulé autour du cadre légal de l'Open data, contenu des données à mettre à disposition, solutions informatiques envisagées, modalités de l'inventaire des données auquel les autorités communales devront procéder;
- Les agents communaux chargés de la mise à disposition des données de la Ville de Bruxelles (celle-ci étant une des premières à avoir créé son propre portail Open data) ont partagé leur expérience avec les autres participants du groupe de travail : jeux de données identifiées, intérêt de la démarche tant pour le citoyen que pour la commune elle-même, statistiques dégagées à partir de l'application, capacité de croiser des données, établir des partenariats, etc...

14. Seconde réunion du GT « Simplification administrative » du 9.12.2016

La séance a débuté par un aperçu des activités ayant eu lieu entre le 1^{er} GT « Simplification administrative » du 13.10.2016 et celui du 9.12.2016 à savoir :

- rencontre de la cellule Open data de la Ville de Bruxelles le 29.11.2016, réunion avec le référent de simplification administrative de la commune de Saint-Gilles ainsi que des représentants du Groupe de Travail « Transition numérique » autour de la facturation électronique, l'archivage et la dématérialisation de manière générale ;
- rencontre en date du 1^{er} décembre de divers acteurs de la simplification administrative, SPF Intérieur et CIRB respectivement pour les outils « Mon Dossier » et « Irisbox ».



B. SUJETS D'APPUI À L'ACTION POLITIQUE

Positions adoptées par le Bureau

Réforme du Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire. Brulocalis rend un avis d'initiative.

Brulocalis a communiqué son avis au Ministre-Président, à la Conférence des bourgmestres et aux 19 collèges.

Le 17 décembre 2015, le Gouvernement bruxellois a approuvé en première lecture un avant-projet d'ordonnance réformant le Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT) et l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement et modifiant certaines législations connexes.

Ce projet a pour objectif louable de simplifier le CoBAT et d'accélérer les procédures en matière d'urbanisme. Il contient certaines améliorations intéressantes mais se traduit par un nouvel élargissement regrettable des compétences régionales au détriment des communes et dans certains cas par un alourdissement des procédures contraires à l'objectif poursuivi.

Brulocalis considère que ce serait un réel recul démocratique que d'obliger les Collèges des Bourgmestre et Echevins à émettre leur avis sur les permis délivrés par la Région (le Fonctionnaire délégué) avant la fin de l'enquête publique et la réunion de la Commission de Concertation. Brulocalis déplore la forte réduction des compétences des Communes en ce qui concerne la délivrance des permis et l'élaboration des règlements communaux d'urbanisme.

Brulocalis rappelle que la commune est le pouvoir le plus proche du citoyen et le plus au fait des réalités de terrain en matière d'urbanisme.

Brulocalis redoute les conséquences de certaines modifications :

- Infractions urbanistiques : Brulocalis souscrit à la prise en considération de la bonne foi des acquéreurs. Elle demande cependant de prévoir un délai de prescription suffisamment long au regard de la gravité des infractions commises.
- Création de délais de rigueur pour la délivrance des permis d'urbanisme : ceux-ci n'apporteront aucune amélioration pour les demandeurs. Ils multiplieront les refus tacites et au total allongeront les procédures pour les demandeurs.

Brulocalis se réjouit de certaines améliorations :

- Dérogations au Plans particuliers d'affectation du sol (PPAS): elles pourront être accordées par la commission de concertation en cas d'avis favorable unanime;
- Renseignements urbanistiques : allègement de la procédure et des informations à communiquer;
- Simplification des procédures d'élaboration et d'abrogation ;
- Biens classés : la commission royale des monuments et sites rendra un avis non contraignant.

Brulocalis demande un renforcement des moyens des communes, notamment en personnel, afin de pouvoir mettre en œuvre la réforme.

Cet avis a été formulé à l'initiative de Brulocalis qui, après l'avoir communiqué à la Conférence des bourgmestres, l'a envoyé par courrier au Ministre-Président en date du 21 janvier.

Brulocalis a également participé au Groupe de travail ad hoc constitué par la Conférence.

L'Association a enfin demandé l'avis des 19 collèges échevinaux, afin d'encore mieux relayer le point de vue communal dans les actions de lobbying qu'elle ne manquera pas de mener dans ce dossier.

Le projet a finalement été déposé au parlement bruxellois en janvier 2017. Nous avons constaté une amélioration notable du texte et une prise en considération d'une partie des demandes des communes, ce dont nous nous réjouissons. La préservation de la compétence du conseil communal en matière de règlements d'urbanisme, la possibilité pour le collège de bourgmestre et échevins de s'appuyer sur les résultats de l'enquête publique pour formuler un avis au fonctionnaire délégué, ainsi que l'amélioration des modalités de prescription des infractions sont autant d'exemples d'une évolution positive.

Toutefois, certains aspects suscitent toujours notre inquiétude. En particulier, l'introduction de délais de rigueur pour la délivrance des permis d'urbanisme.

2. Régionalisation du bail d'habitation

Le Gouvernement a approuvé le 17 décembre 2015, une note relative aux principes directeurs de la régionalisation du bail d'habitation qui souhaite regrouper les dispositions légales relatives au bail d'habitation, actuellement réparties dans diverses réglementations, en un seul 'Code de l'Habitat'. La Région a sollicité l'avis de Brulocalis afin de l'éclairer à ce stade du processus qui a des implications importantes pour les pouvoirs locaux.

Vous trouverez ci-après les points clés de notre réponse du 25 février à la Ministre Céline Fremault :

- Nous souscrivons pleinement à l'objectif de regrouper autant que possible la réglementation dans un 'Code de l'Habitat'. Notre Association a toujours plaidé pour une meilleure coordination entre la réglementation relative aux exigences de salubrité, de sécurité et d'équipement des logements, d'une part, et la législation relative au bail de résidence principale, d'autre part. Par ailleurs, la mise sur pied d'un fonds public de garantie locative correspond à un souhait de notre section CPAS. Nous plaidons cependant pour un système public de garantie locative qui ne se limite pas au public accueilli par les CPAS mais puisse bénéficier à tous les locataires.
- Réévaluer la charge du bourgmestre et veiller à une coordination optimale entre acteurs-clés.
- En ce qui concerne l'obligation de chercher une solution de relogement, l'idée de permettre à la commune de récupérer plus facilement les frais exposés auprès du bailleur en infraction est évidemment une

bonne chose. De manière générale, il conviendrait cependant de réévaluer la charge pesant sur les bourgmestres et d'assurer une coordination optimale avec la direction de l'inspection régionale du logement et les opérateurs immobiliers publics régionaux.

 Renforcer les contrôles et autofinancement grâce aux recettes des amendes.

Depuis 2007, les communes peuvent infliger des amendes administratives lorsque le montant du loyer et les charges n'apparaît pas dans toute communication publique relative à une offre de mise en location. Ce dispositif est repris dans la majorité des règlements généraux de police. La note prévoit que le travail des communes en termes de contrôle soit « réaffirmé et renforcé » et que "ce système puisse s'autofinancer grâce aux recettes des amendes". Cependant l'autofinancement paraît difficile à atteindre. Au contraire, le renforcement du travail de contrôle nécessite un soutien de la part de la Région. De plus, ce dispositif devrait lui aussi faire l'objet d'une évaluation.

Brulocalis est également particulièrement intéressée par toutes mesures de nature à soutenir le maintien ou la création de logements aux étages des commerces, à renforcer la lutte contre la discrimination, ou à favoriser les modes alternatifs de résolution des conflits.

Brulocalis souhaite être associée aux stades ultérieurs du processus de réforme puisque la traduction de ces grandes options dans des textes détaillés nécessitera une consultation de toutes les parties prenantes. La Fédération des CPAS souhaite d'ailleurs également exprimer son avis sur une série de points.

3. Projet de réforme de l'ordonnance relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués

Conformément à la déclaration gouvernementale, le Gouvernement a entrepris une réforme de l'ordonnance du 5 mars 2009 relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués. La réforme intègre les résultats de l'enquête de satisfaction relative à la mise en œuvre de cette ordonnance, à laquelle notre Association avait participé en 2014. L'avant-projet poursuivait trois objectifs : la simplification administrative, l'accélération des procédures et le renforcement des outils financiers.

Consultée en février par la Ministre chargée de l'environnement Céline Fremault, notre Association émettait par courrier du 18 mars 2016 un avis relatif au projet de réforme de l'ordonnance relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués.

Le projet de réforme introduit plus de souplesse dans le traitement des dossiers relatifs aux sols pollués ou potentiellement pollués.

Brulocalis demandait d'assurer une articulation optimale entre la gestion des sols pollués et les procédures de délivrance des permis d'urbanisme et d'environnement.

Brulocalis s'est réjouie de certaines améliorations, qui faisaient suite aux observations émises dans le cadre de l'enquête de satisfaction à laquelle ont participé, fin 2014, toutes les parties prenantes du secteur.

Toutefois, Brulocalis a relevé que certaines demandes étaient restées lettre morte ou n'ont pas été transpo-

sées d'une manière qui offre une réponse effective et satisfaisante.

Notre Association a insisté pour que la réforme permette :

- de concilier la nécessaire protection de l'environnement et de la santé humaine avec l'objectif déclaré de simplification administrative,
- d'assurer une articulation optimale entre la législation relative aux sols pollués et les procédures de délivrance des permis d'urbanisme et d'environnement.

En outre, Brulocalis a soutenu les efforts fournis pour améliorer la collaboration entre les communes et Bruxelles Environnement :

- présentation du projet et échange de vues avec les représentants de Bruxelles Environnement,
- optimisation de l'accès au contenu de la base de données Sols via le système NOVA (pour la délivrance des permis d'environnement et d'urbanisme),
- création d'une plateforme informatique facilitant l'échange d'informations entre les communes et l'administration régionale (sur le modèle d'Autonet, pour les permis d'environnement),
- organisation de formations axées sur des problèmes et situations pratiques.

4. Tax Shift fédéral - réduction des cotisations patronales - revendication d'un régime similaire pour tous les travailleurs relevant du Maribel social

La loi du 26 décembre 2015 relative aux mesures concernant le renforcement de la création d'emploi et du pouvoir d'achat prévoit des réductions des coti-

sations sociales pour le privé et le non-marchand à l'exclusion des administrations locales.

Les trois Associations ont convenu dans un premier temps de donner la priorité à une concertation politique par rapport à une solution juridique. Elles ont adopté une méthodologie de calcul commune et elles ont rencontré le cabinet du Ministre Peeters.

En septembre 2016, l'Association wallonne, l'UVCW, a mis en œuvre sa décision d'une intervention volontaire dans le recours introduit par le CPAS de Mons auprès de la Cour Constitutionnelle.

Notre Association-sœur flamande, la VVSG, a poursuivi les négociations avec les Cabinets Peeters, De Block, De Croo et Jambon, en se centrant sur les agents relevant des secteurs Maribel (maisons de repos, etc.), directement en concurrence avec le secteur privé non-marchand qui bénéficie de la réduction de cotisations sociales.

A l'heure d'écrire ces lignes, les trois Associations continuent leurs négociations avec les Ministres compétents en portant la revendication précisément sur les réductions de cotisations des travailleurs de la catégorie 2 (Maribel social) là où le secteur public est en concurrence avec le secteur privé car il fournit les mêmes services. Nous avons donc revendiqué un traitement équivalent entre les employeurs privés et les administrations locales. La perte pour les administrations locales est évaluée à €170,6 millions/an (en 2019) et €183 million/an (en 2020).

Voici un schéma reprenant les réductions de cotisa-

Tax Shift Fédéral - Réductions de cotisations patronales						
Mesures		Bénéficiaires des mesures X				
Types	Montants €	Travailleurs de catégorie 1 (tous secteurs de SS)		availleurs de catégorie 2 (secteur n-marchand relevant du Maribel social)		
		dont Services privés des aides familiales aux seniors (CP 318) et secteur non-marchand privé (CP 337) (2)	Secteur Privé CP 319/329/330/331	Secteur Public CPAS/ Intercommunal et de soins de santé/ certains services communaux (crèches/ biblio/ services sociaux)		
Diminution du taux facial	de 32,4% à 25%	X				
2. Tax Shift social	476,8					
A. Renforcement des réductions structurelles de charges « bas salaires »	238,4	X	X	X (3)		
B. Augmentation des réductions de charges du Maribel social	214,56		Х	X		
C. Hôpitaux (1)	23,84					

(1) Non analysé

(2) Nous ne revendiquons ceci alors qu'il y a aussi discrimination au vu des services rendus

(3) Nous revendiquons ceci

tions patronales prévues par le Tax Shift fédéral dont la différence de traitement entre le secteur public et le secteur privé ressort clairement.

5. Précompte immobilier : information des communes sur les dégrèvements

Les communes sont expressément habilitées à lever des additionnels au précompte immobilier. C'est une des principales sources de revenus des communes bruxelloises. C'est l'État fédéral qui gère le « service de l'impôt » et donc, en cas de contentieux avec un redevable, essentiellement des personnes morales, le fisc refuse toute information aux communes sous le prétexte du secret professionnel. Si le redevable obtient gain de cause et donc un dégrèvement de l'impôt principal, la commune perd des recettes et est mise devant le fait accompli. Les communes ne peuvent donc assurer une gestion pérenne et complète de leurs finances et se voient dépourvues d'une partie de la recette significative qu'est le précompte immobilier. Le silence du SPF Finances s'avère ainsi particulièrement préjudiciable et aberrant d'où le besoin de trouver rapidement une solution légale et fixe.

Etant donné qu'à partir de 2017 la région bruxelloise sera en mesure de gérer le service de l'impôt, une action devant le SPF Finances nous a semblé peu opportune. Par courrier du 12 mai 2016 au ministre-président Rudi Vervoort, Brulocalis a préféré agir pour demander :

• de modifier au moyen d'une ordonnance l'article 337 du CIR 1992 à l'instar du texte adopté en Flandre et y intégrer les communes en tant qu'autorités pou-

vant disposer de toutes les informations nécessaires en cas de litige :

 à l'autorité régionale de créer rapidement un site similaire à celui de la Région Flamande pour porter à la connaissance des communes les montants exacts des dégrèvements de la manière la plus directe, claire et fiable et ainsi œuvrer dans le sens d'une meilleure planification budgétaire pour les communes.

6. Projet d'arrêté fixant les conditions de diffusion du son amplifié électroniquement dans les établissements ouverts au public

Suite à une large consultation du secteur et des autres Régions, Bruxelles Environnement a élaboré un projet de nouvelle réglementation visant à protéger le public des nuisances causées par les établissements diffusant du son amplifié électroniquement.

Etant peu adapté, l'arrêté royal du 24 février 1977 n'était pas appliqué dans les faits. Les autres réglementations ne permettaient pas de protéger efficacement le public qui fréquente les établissements ainsi que les personnes qui y travaillent.

Les rubriques des installations classées (dont l'exploitation nécessite un permis d'environnement ou une déclaration environnementale) ne visaient pas spécifiquement les établissements diffusant du son amplifié.

A la demande de Bruxelles Environnement, nous avons organisé le 15 mars 2016 une séance d'information et de discussion dans les locaux de Brulocalis.

Une trentaine de personnes y ont participé (services environnement, zones de police). Suite à cette réunion, une dizaine de communes ont émis un avis. Ceux-ci ont été transmis à Bruxelles Environnement pour analyse.

Les principes de l'arrêté sont les suivants :

- Les établissements diffusant du son amplifié électroniquement, qu'ils se trouvent à l'intérieur ou en plein air, devront respecter des conditions particulières d'exploitation en fonction de leur catégorie de niveau sonore.
- En outre, si un établissement veut diffuser du son amplifié après minuit, il devra disposer d'une autorisation environnementale. La classe de celle-ci dépend du niveau sonore et de la fréquence des événements.

L'arrêté aura un impact direct sur les communes dans la mesure où il prévoit :

- Une modification de la liste des installations classées pour tous les établissements diffusant du son amplifié après minuit, ce qui implique des modifications au niveau de la gestion des permis d'environnement par les communes.
- Pour certains événements en plein air, il est prévu la mise en place d'un système de dérogation aux arrêtés bruit de voisinage ou bruit des installations classées, sous la responsabilité du Bourgmestre. Il est prévu qu'à défaut de décision dans un délai de 45 jours, la décision est réputée favorable. Cette dérogation tacite pose questions.

Le projet avait le mérite d'offrir un cadre légal plus adapté.

Cependant, il induisait d'importantes difficultés pour les communes et les zones de police :

L'identification a priori de la classe de permis d'environ-

nement n'est pas aisée. Elle est déterminée par le niveau sonore envisagé et la fréquence des événements. Elle repose finalement sur les intentions déclarées de l'exploitant, intentions difficiles à contrôler ensuite.

- Nombre de petits établissements, comme des cafés, sont susceptibles d'être concernés.
- Les dérogations tacites présentent un risque important pour la protection des riverains et de plaintes de ceux-ci. La légalité de ce mécanisme nous paraît douteuse au regard de la législation européenne et de la jurisprudence de la Cour Européenne de Justice.
- La mise en œuvre de cette nouvelle réglementation sectorielle nécessitera un accompagnement des agents des communes et des zones de police. Toutefois, elles ne seront pas suffisantes si des renforts humains ne sont pas apportés.
- En effet, la gestion de nouvelles autorisations pour les établissements diffusant du son amplifié représentera un travail non-négligeable nécessitant du personnel supplémentaire.
- A cet égard, il convient de rappeler que les effectifs des communes sont déjà réduits en raison de la suppression des subventions régionales pour le recrutement de personnel complémentaire en matière d'environnement, pourtant toujours prévues par l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 17 mars 1994 relatif à l'octroi de subventions aux communes pour la réalisation des missions visées par l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement.
- Du point de vue du contrôle, nous insistons pour que les agents régionaux puissent intervenir en appui du personnel communal. Une répartition équilibrée des tâches pourrait être formalisée dans le cadre des accords de coopération à conclure entre Bruxelles Environnement et les communes.
- Les contrôles après minuit, qui sont sans doute les plus importants, ne pourront que difficilement être pris

en charge par les zones de police dans la mesure où ce type d'intervention ne relève pas des missions prioritaires des services de police dans le contexte particulier du renforcement de la sécurité à Bruxelles.

• Dans le cas de diffusion de son amplifié après minuit, de nombreuses questions restent sans réponses quant à la manière dont les exploitants et la police pourront déterminer si un établissement diffuse du son au-delà de 85 dB(A). Les policiers, pas plus que les agents communaux, ne sont équipés de sonomètres, tan-dis qu'aucun afficheur n'est prévu si l'établissement déclare diffuser du son en-dessous de 85 dB(A).

Brulocalis a envoyé son analyse à Bruxelles Environnement et à la Ministre de l'Environnement, Mme Céline Fremault, par courrier du 17 mai 2016.

7. La revitalisation urbaine

Le Gouvernement a déposé au Parlement bruxellois l'important Projet d'ordonnance organique de la rénovation urbaine, déposé le 13 juin 2016 réorganisant toutes les politiques en la matière.

Il rassemble dans un texte unique les contrats de quartiers durables et les outils complémentaires à ceux-ci, c'est-à-dire les dispositifs régionaux d'acquisition d'immeubles abandonnés et de rénovation ou de reconstruction d'immeubles des communes et des CPAS, ainsi que ce qui reste de la Politique des Grandes Villes (PGV) anciennement gérée par l'État fédéral.

Il a également pour objectif la création de programmes de revitalisation urbaine d'un nouveau type : les contrats de rénovation urbaine (CRU), qui ont pour spécificité de s'étendre sur le territoire de plusieurs communes. Le projet prévoit que les CRU seront élaborés avec le concours du Bureau bruxellois de la Planification, tandis qu'ils seront exécutés moyennant conclusion de conventions avec les communes bénéficiaires.

Notre Association a écrit au Ministre-Président le 29 juin 2016 pour demander que les contrats de rénovation urbaine soient menés en concertation avec les communes concernées. Cela nous semblait être la condition de leur succès.

Par ailleurs, le Bureau de Brulocalis a rappelé son attachement au principe de concertation systématique des communes lorsqu'il est question de mesures entraînant des dépenses supplémentaires ou de moindres recettes ayant des conséquences règlementaires ou d'organisation pour les pouvoirs locaux. Ceci conformément à la Charte Européenne de l'Autonomie Locale et aux principes de bonne gouvernance réglant les relations entre pouvoirs de niveaux différents, principe d'ailleurs repris dans notre dernier mémorandum régional.

8. Redevances : habilitation légale pour les communes

Si la commune jouit d'une autonomie fiscale constitutionnelle pour lever des taxes (article 170, §4 ainsi que les articles 41 et 162 de la Constitution) en ce qui concerne les redevances, la commune ne peut pas s'auto-saisir pour mettre à charge du citoyen le paiement obligatoire d'une somme. L'intervention préalable du législateur est indispensable car la redevance n'est levée qu'en vertu d'une norme législative. A ce jour, des habilitations légales éparses existent pour certaines prestations mais aucune habilitation générale ne pérennise la perception de ce type de prélèvements effectués par les autorités locales. Pareille carence légale devrait être comblée par le législateur régional compétent pour palier le vide juridique actuel.

Par ailleurs, le législateur régional a introduit l'article 137bis dans la Nouvelle loi communale qui permet le recouvrement des créances non-fiscales de la commune (dont les redevances) au moyen d'une contrainte délivrée par le Receveur. Ainsi, le recouvrement des redevances est-il facilité à l'instar de ce qui est prévu pour les taxes communales.

Si le législateur régional a souhaité faciliter le recouvrement des redevances via l'article 137bis, il est tout à fait pertinent et cohérent d'aller jusqu'au

bout du processus et d'assurer aussi la base légale stable pour que les communes puissent lever des redevances en toute sécurité juridique.

Dans la note d'analyse de l'impact pour les communes de l'accord du Gouvernement bruxellois du 9/10/2014 nous avions déjà formulé notre demande comme suit :

« (...) Pour rappel, les communes ne peuvent lever des redevances qu'avec une habilitation légale préalable soit du législateur fédéral, soit de la Région. Il est indispensable d'intégrer, à l'article 137bis de la Nouvelle loi communale, un premier paragraphe permettant aux communes de lever des redevances. »

Nous avons donc réitéré notre requête relative à la rédaction urgente d'une disposition légale en ce sens.

Police intégrée - projet modification du fonctionnement Conseils de Police

Nous avons été consultés par la Chambre à propos d'une proposition de loi visant à modifier la loi sur la police intégrée à deux niveaux en ce qui concerne la participation du conseil communal.

Les auteurs proposent de permettre aux conseillers communaux de poser au chef de corps des questions concernant l'action de la police locale.

Les auteurs estiment que l'objectif de la participation locale n'a pas été atteint de façon optimale dans les zones de police pluri-communales lors de la réforme des services de police.

Ils proposent 2 choses:

- permettre aux conseillers communaux de poser au chef de corps des questions concernant l'action de la police locale. Il s'agit de prévoir une obligation pour le bourgmestre de transmettre au chef de corps, lors de son rapport mensuel au bourgmestre ou au collège de police, les questions et remarques formulées par le Conseil communal:
- organiser une fois par an, au sein du Conseil communal, et en présence du chef de corps, un échange de vues concernant l'action de la police locale.

Nous avons communiqué à la Chambre que nous ne soutenions pas le premier alinéa qui vise à permettre aux conseillers communaux de poser au chef de corps des questions concernant l'action de la police locale. Ce système aura pour effet d'amoindrir le rôle du Bourgmestre et que les conseillers communaux ont déjà la possibilité d'interpeller à tous moments en sa qualité de chef de la Police - sur la situation dans sa commune.

Par contre, nous ne nous opposions pas au second alinéa car il semble opportun qu'une fois par an s'organise un échange avec le Conseil communal, en présence du chef de corps, sur le bilan ou les projets en matière de police pour susciter un débat avec les conseillers et organiser un retour vers les Collèges de police.

10. Logements mis en location par les opérateurs publics : avant-projet d'arrêté

Par courrier du 31 août 2016, Brulocalis a remis un avis concernant l'avant-projet d'arrêté relatif aux règles applicables aux logements mis en location par

les opérateurs immobiliers publics et par les agences immobilières sociales.

Notre Association plaide pour une harmonisation des barèmes de revenus et de loyers des logements modérés mis en location par les communes et CPAS, quelle que soit la base légale du subventionnement. Actuellement, la coexistence de différents régimes rend la matière assez illisible.

Pour ce faire, il convient de trouver un juste équilibre entre la prise en compte de la situation sociale du candidat locataire d'une part, et les impératifs de pérennité des budgets communaux, d'autre part. Cet élément doit être pris en compte pour permettre aux pouvoirs locaux de continuer à développer l'offre de logements abordables.

Le projet vise à remplacer l'arrêté du 27 juin 2014 qui avait été annulé par le Conseil d'Etat.

La référence à la commission indépendante a été omise, suite à l'annulation de sa base légale (l'article 28bis du Code bruxellois du logement) par la Cour constitutionnelle. Toutefois, il a été maintenu la faculté pour les communes et CPAS de procéder aux attributions de leurs logements via une commission ad hoc. Cette option n'est pas imposée mais suggérée faute d'habilitation légale.

Le projet fixe des plafonds de loyers et de revenus des candidats locataires, à respecter en cas de mise en location de logements « modérés » ou « moyens », tels que ces notions sont définies dans le Code du logement. Ce régime est supplétif : il ne sera applicable qu'à défaut d'une réglementation spécifique imposant une barémisation.

11. Publicité de l'administration - étude

En octobre 2016 et à la demande de la Conférence des Bourgmestres, le Service d'Etudes de Brulocalis a réalisé une étude complète et détaillée en matière de publicité de l'administration, de l'étendue du droit à l'information des administrés et des modalités de refus, dans le chef de l'autorité, de donner l'accès à certains actes. Nos analyses ont porté, d'une manière transversale, sur diverses compétences des pouvoirs locaux : accès aux actes individuels, à des données à caractère personnel, des informations relatives à l'environnement et à l'urbanisme mais aussi aux marchés publics et aux droits intellectuels. Cette étude a permis aux communes d'adopter une ligne de conduite constante et fiable face à une multitude de demandes perçues fin 2016 par pratiquement tous les pouvoirs locaux.

12. Harmonisation Règlements généraux de police (RGP)

Brulocalis travaille avec le GTI SAC depuis fin 2013 sur l'harmonisation des RGP des 19 communes bruxelloises.

La Conférence des bourgmestres a porté ce point à l'ordre du jour de sa réunion du 26/10/2016 au cours de laquelle il fut demandé à Brulocalis de préparer une présentation du travail d'harmonisation fait en collaboration avec le GTI SAC. Le 16/11/2016, nous avons présenté à la Conférence la méthode de travail que nous avions adoptée pour l'harmonisation.

La Conférence des bourgmestres a mandaté Brulocalis de poursuivre ce travail d'harmonisation avec le GTI SAC.

13. Réforme de l'impôt des sociétés (ISOC) : les Associations demandent la neutralité budgétaire

Le Ministre des finances a annoncé son plan de réforme avec pour objectif d'arriver, à l'horizon 2019, à un taux d'impôt des sociétés de 20 % au lieu du taux facial actuel de 33,99 %. Cette mesure, sans compensation, pourrait impacter les finances communales en diminuant les recettes issues des additionnels à l'impôt des personnes physiques. Brulocalis, la VVSG et l'UVCW ont écrit aux 6 Ministres pour demander la neutralité budgétaire de cette réforme. Le Ministre Peeters nous a répondu le 20 septembre 2016.

Les communes ne perçoivent pas d'additionnels à l'impôt des sociétés. Il n'en demeure pas moins que les trois Associations représentatives des pouvoirs locaux envisagent cette réforme avec inquiétude.

Comme l'a souligné le Conseil supérieur des finances dans un avis de juillet 2016 relatif à la réforme, pour les petites sociétés, économiquement proches de l'entreprise individuelle, l'impôt des sociétés doit être proche de l'impôt des personnes physiques, sous peine d'engendrer un passage d'entreprises individuelles exercée en personnes physiques (et donc assujetties à l'IPP) en société. Une différence trop importante entre les taux d'imposition aurait des répercussions importantes sur le budget de l'État.

C'est ce passage en société qui risquerait de faire perdre aux communes une partie des recettes découlant de l'impôt des personnes physiques. Nous avons adressé, avec nos Associations-sœurs, un courrier aux six Ministres fédéraux concernés par la réforme afin d'attirer leur attention sur les finances communales de la réduction de l'impôt des sociétés. Nous avons tenu à insister sur la nécessité de garantir une neutralité suffisante avec l'impôt des personnes physiques. Une des pistes envisagées par le Conseil supérieur des finances serait de pouvoir compenser l'effet du passage en société au paiement d'un impôt reflétant les revenus réels des dirigeants de sociétés. Le CSF cite par exemple la condition d'une rémunération minimale d'au moins un des dirigeants de la société.

A l'heure où les communes voient sans cesse leurs charges augmenter (coûts des zones de police et des CPAS, pensions des agents communaux, assujettissement à la TVA,...) et parallèlement à cela, leurs recettes diminuer, il serait accablant pour les communes d'encore y ajouter l'effet de cette réforme par une diminution d'une de leur source principale de revenus : les additionnels à l'IPP.

Points repris dans les Publications TUB/site internet/ autres

1. Modification tarifaire des services de prévention au travail : Les Associations veulent la neutralité budgétaire

Brulocalis, l'UVCW et la VVSG ont envoyé un courrier au Ministre de l'Emploi, Kris Peeters.

Un arrêté royal du 27 novembre 2015 modifie l'arrêté royal du 27 mars 1998 relatif aux services externes pour la prévention et la protection au travail en ce qui concerne la tarification. Une nouvelle tarification a été introduite par cet arrêté.

Jusqu'à présent, la tarification dépendait exclusivement du nombre de travailleurs soumis à la surveillance médicale. La nouvelle réglementation se base sur la nature des activités de l'employeur. Désormais, un seul tarif forfaitaire vaudra pour tout travailleur au sein de la même entreprise. L'activité de la société, comme indiqué par le code NACE, déterminera le niveau du tarif. Il en résulte cinq groupes tarifaires.

Le secteur local, gros employeur, est impacté par une mesure pour laquelle il n'a pas été concerté ni consulté. La modification change donc la structure de cotisation. Brulocalis, l'UVCW et la VVSG se sont inquiétées d'éventuels surcoûts pour les pouvoirs locaux.

Elles ont demandé pour que, désormais, toute modification de réglementation impactant directement les pouvoirs locaux fasse l'objet d'une concertation avec les organisations représentatives des employeurs locaux.

Plus précisément dans ce dossier, elles ont sollicité d'être associées au comité de monitoring chargé d'évaluer les conséquences de cette nouvelle tarification afin de veiller à sa neutralité budgétaire.

Avec ses Associations-sœurs l'UVCW et la VVSG, Brulocalis a fait part de son inquiétude et de ses demandes par courrier envoyé le 20 janvier 2016 à Kris Peeters, Ministre de l'Emploi.

2. Charte sociale

Le Ministre-Président de la région bruxelloise nous a consulté sur les projets d'arrêtés d'exécution.

Nous avons répondu le 4 mars 2016 que les textes, tels qu'ils sont soumis, étaient le fruit des échanges avec les partenaires lors des réunions techniques de préparation. Ainsi, nous nous réjouissions des amendements apportés au projet de texte concernant l'évaluation, puisqu'il laisse à l'appréciation de la commune de prévoir un ou deux évaluateurs. En outre, la formation peut dorénavant être étalée sur plusieurs années. Les textes proposés tenaient compte de la réalité du terrain des pouvoirs locaux, et dans cet esprit, du respect de l'autonomie communale.

Cependant, nous souhaitions soulever un problème qui pourrait se produire au niveau de l'évaluation de l'agent. Dorénavant, une commission de recours serait prévue, dans laquelle un magistrat honoraire siégera, désigné par le Collège des Bourgmestre et Echevins. Brulocalis a manifesté sa crainte qu'une pareille composition contienne un risque de blocage de la procédure qui rende toute la procédure d'évaluation impossible. Par ailleurs, nous attirions également l'attention du Ministre-Président sur la situation du personnel des CPAS. Par obligation légale, les statuts des communes et CPAS doivent correspondre, mais les projets des textes ne semblent pas tenir compte des grades ou métiers propres au personnel du CPAS.

3. Lutte contre le radicalisme violent

Le 24 février 2016, le Conseil d'administration de Brulocalis s'est emparé d'une thématique d'actualité, la lutte contre le radicalisme. Trois intervenants extérieurs ont été invités : le professeur Grignard, spécialiste du radicalisme islamique, a contextualisé le phénomène de radicalisation et en a présenté les modalités. Mme Françoise Schepmans, bourgmestre de Molenbeek, a partagé son expérience de terrain mais a aussi pointé les limites de l'action communale et a partagé avec l'assistance plusieurs interrogations sur la portée du travail local. Et enfin, le coordinateur radicalisme de la commune de Molenbeek a exposé la problématique sous l'angle du praticien de terrain aguerri.



Par ailleurs, nous avons rencontré l'Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité (OBPS). Nous avons rencontré Christine Rouffin, directrice de l'Observatoire, et Toria Ficette, coordinatrice régionale Polarisation-Radicalisme, pour évoquer les acteurs de la lutte contre la radicalisation, la mise en place des outils et des infrastructures.

Nous avons également remis à la Conférence des Bourgmestres un dossier sur ce thème.

4. Satisfaction sur le choix du vote électronique : l'acquisition du matériel sera financée par la Région

Le Parlement bruxellois a adopté fin mai 2016 une résolution plaidant en faveur de l'extension à l'ensemble des communes bruxelloises du vote automatisé avec preuve papier pour l'ensemble des élections organisées sur le territoire de la Région. Cette résolution comporte par ailleurs une série de recommandations en la matière.

Parallèlement, le Parlement a adopté une ordonnance modifiant celle du 12 juillet 2012 organisant le vote électronique pour les élections communales, qui entérine de fait l'extension du système du vote électronique avec preuve papier à l'ensemble des communes bruxelloises. En effet, le Gouvernement ne désignera désormais plus les communes qui en feront usage, l'ordonnance s'applique d'emblée à l'organisation des élections communales.

Suite à cette prise de position, le Gouvernement, sur base d'une note d'analyse rédigée par Bruxelles Pouvoirs locaux, a opté pour l'acquisition du matériel de vote par la voie de l'achat plutôt que la location.

Le Ministre-Président en informait par courrier les communes le 2 décembre 2016 et Brulocalis dans la foulée. La Région financera bien l'achat du matériel de vote électronique nécessaire aux communes pour organiser les élections.

C'est un succès pour Brulocalis qui a suivi de près le dossier de l'organisation des élections, avait calculé les coûts, analysé les diverses options, plaidé pour la solution électronique et in fine avait écrit au Ministre-Président pour insister sur la nécessité de la prise en charge totale de ces coûts par la Région et le Fédéral.

Le Gouvernement a donc inscrit au budget 2017 les moyens nécessaires à l'acquisition de ce matériel électoral. De cette manière, la Région prendrait en charge elle-même l'acquisition du matériel électoral à mettre à disposition des communes.

Dans cette optique, la Région se chargerait de la passation de la commande relative à l'acquisition du matériel électoral. Les communes devront conclure avec la Région un contrat de gestion de ce matériel en bon père de famille et un contrat de maintenance.

L'équipement qui sera acquis par la Région correspond au nombre de bureaux de vote constitués dans chaque commune pour les élections de 2012. Par conséquent, les communes devront supporter ellesmêmes les dépenses supplémentaires de matériel nécessaires pour tenir compte d'une part de l'évolution du nombre d'électeurs d'ici 2030, et d'autre part du surcroit de temps généré par le système de contrôle papier. Rappelons que chaque bureau de vote comprendra dorénavant une machine supplémentaire destinée uniquement au contrôle. Cette dernière sera fournie par la Région.

Brulocalis a demandé quelques informations supplémentaires à la Région pour ensuite estimer le nombre de bureaux supplémentaires qui seraient alors à charge des communes.

Selon nos premiers calculs, il faudrait sans doute 70 à 80 bureaux de vote supplémentaires, ce qui représente une dépense de 920.300 à 1.000.000 € environ sur la RBC, avec des dépenses plus importantes pour les grandes communes (Ville de Bruxelles, Schaerbeek) qui pourraient être amenées à devoir s'équiper de 10-12 bureaux de vote en sus, ce qui représente une dépense d'environ 140 à 160.000 €.

5. Simplification administrative -Un partenariat entre Brulocalis et EasyBrussels pour mieux guider les pouvoirs locaux

Brulocalis est le partenaire par excellence de la simplification administrative des communes bruxelloises et des CPAS. Notre Association a fait la promotion de l'esprit-même de la simplification administrative en sensibilisant tous les organes communaux et des CPAS ainsi que les hauts fonctionnaires des pouvoirs locaux. Nos démarches ont découlé de la mise en place d'un accord de coopération officiel avec l'Agence bruxelloise de la simplification administrative « Easybrussels » finalisé en septembre 2016.

Cependant avant même la formalisation de cet accord, le 25 mai 2016, Brulocalis a tenu son Assemblée Générale sur le thème de la simplification administrative avec la coopération de Mme F. Laanan, Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale chargée de la simplification administrative, qui est

venue présenter aux communes les avancées de ce dossier suite à l'adoption par le Gouvernement d'un plan d'action sur 5 ans.

Le 14 septembre 2016, le projet de coopération entre Easybrussels et notre Association a été présenté à la Conférence des Bourgmestres des 19 communes bruxelloises. Y ont été exposées, nos missions principales dont :

- La réalisation d'un état des lieux de départ de la simplification administrative : récolte des données permettant d'établir un bilan de ce qui existe déjà mais aussi des besoins dans l'immédiat : procédés utilisés, en quelle matière, fonctionnement, avantages/difficultés rencontrés ;
- L'identification de référents (SPOC) au sein des communes et des CPAS bruxellois en la matière;
- La mise en œuvre d'un Groupe de travail consacré à la simplification administrative ;

6. Demande de désignation de référents de la simplification administrative au sein des 19 communes bruxelloises

Le 13 septembre 2016, Brulocalis et Easybrussels ont adressé une lettre aux 19 communes et CPAS bruxellois pour assurer leur participation optimale aux actions menées par l'Agence régionale et les soutenir dans la mise en place du processus. La réussite de cette mission de simplification administrative passe aussi par :

- un suivi attentif pour apporter des outils adaptés en fonction des besoins des communes et des CPAS;
- l'écoute des difficultés éventuelles rencontrées lors

de la mise en œuvre de certains projets (open data, marchés publics électroniques, facturation électronique, etc.);

• réunir et lister les attentes et les points d'attention des pouvoirs locaux afin de les transmettre à Easybrussels et de les porter devant le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Dès lors, nous avons invité les communes à désigner un agent communal SPOC chargé de la simplification administrative et ayant une vue transversale de l'organisation administrative lui permettant de représenter valablement la commune et de faire des propositions lors des réunions du présent Groupe de travail.

7. Promotion des extraits et certificats électroniques via Irisbox et « Mon dossier »

Par un courrier du 22 septembre, Brulocalis et Easybrussels ont attiré l'attention des communes sur la mise en place de deux outils concurrents qui s'ajoutent aux services traditionnels déjà prestés au guichets des Services Etat civil/population des communes bruxelloises : une nouvelle fonctionnalité de l'application « Mon Dossier » permettant d'obtenir gratuitement des certificats d'inscription, de composition de ménage, de nationalité, etc. L'Irisbox dont l'utilisation est encouragée, est également stimulée, en parallèle avec le service au Guichet, visant à placer une borne permettant le retrait des documents avec un lecteur EID.

8. Rencontre des Secrétaires et Receveurs communaux sur les enjeux de la simplification administrative des communes

En dates des 17 octobre et 15 décembre derniers. Brulocalis et Easybrussels ont rencontré les Secrétaires et les Receveurs communaux pour aborder notamment la facturation électronique et ce à travers :

- le besoin d'adaptation des outils existants aux prescrits de la Directive européenne 2014/55/UE du Parlement et du Conseil du 16.04.2014, son timing et les démarches à accomplir pour une transition judicieuse ;
- la nécessité d'une cohérence des outils et un juste financement du processus de basculement vers l'e-facturation.

Nous avons aussi souligné l'importance d'une bonne organisation et formation des agents communaux en matière de marchés publics électroniques. Outre l'aspect facturation, Easybrussels a rappelé les formations mises à disposition des agents communaux par FEDICT en matière de « e-notification » (publier un marché public en ligne) et « e-tendering » (déposer une candidature pour un marché public).

9 Recommandations issues des réflexions émises à l'occasion du Colloque « Essor démographique » du 28/4/2016

La mise en œuvre des projets de création d'infrastructures s'apparente à un chemin semé d'embûches, au premier rang desquelles on retrouve, l'adéquation des

moyens financiers et l'efficacité des outils réglementaires et opérationnels mis à disposition des pouvoirs locaux, qui devraient entre autres permettre d'agir rapidement.

L'application des normes comptables SEC aux communes est susceptible d'entraver leur capacité de réaliser des investissements publics, pourtant indispensables pour mener à bien des politiques volontaristes qui concernent directement le quotidien des bruxellois.

L'évolution des réglementations doit être pensée dans le respect des équilibres financiers. L'on pense par exemple aux conditions des subventions régionales, qui doivent parvenir à faire la balance entre les objectifs poursuivis et la pérennité des infrastructures gérées par les communes.

Les outils doivent être élaborés en tenant compte des réalités de terrain, comme le manque de foncier disponible.

Pour relever le défi démographique, Brulocalis préconise les cinq mesures suivantes :

- Accélérer les procédures
- Coordonner les acteurs
- Evaluer l'impact des mesures entreprises
- Rendre systématique la consultation des communes dans le cadre de l'élaboration de toute nouvelle réglementation
- Entamer une refonte des critères d'attribution des subventions régionales, afin que celles-ci soient adaptées aux attentes des communes.

Et plus particulièrement :

- redéfinir les zones éligibles pour les programmes de rénovation urbaine en tenant compte de l'évolution sociologique-économique des quartiers
- adapter ces programmes à la raréfaction du foncier
- garantir un volume suffisant d'investissements publics, ainsi que leur pérennité, à la hauteur des défis à relever
- simplifier les procédures et offrir aux pouvoirs locaux un accompagnement administratif dans l'élaboration des demandes de subventions.



Actions politiques proposeés par le Service d'Études :

1. Transposition en droit belge des Directives 2014/24-25/UE relatives aux marchés publics

Brulocalis a été consultée par le Gouvernement de la Région sur les textes relatifs à la transposition en droit belge des directives européennes relatives aux marchés publics préalablement à leur dépôt au parlement.

Avant toute chose, nous avons rappelé que, tout au long des travaux de la Commission fédérale des marchés publics, nous avons soutenu une transposition à minima de la directive et la nécessité de prévoir un régime souple et moins contraignant sous les seuils de publicité européenne.

Nous avions d'ailleurs adressé un courrier rappelant cette position aux services de la Chancellerie. Lors de notre rencontre, le 1er juin 2015, avec le Premier Ministre, nous avons reçu l'assurance d'être suivis sur ce point fondamental.

Nous avons signalé une série de points de nature à impacter les pouvoirs locaux, que nous avions déjà relevés dans le courrier à la Chancellerie mentionné ci-avant.

Nous sommes satisfaits de constater que le projet, tel que déposé à la Chambre, a été modifié avec pour conséquence que certaines de nos revendications ont été rencontrées.

Parmi les points importants, nous avons relevé:

- Que les (nouveaux) principes de confidentialité des offres et d'intégrité des données risquent de compliquer le recours aux moyens électroniques simples tels quel le mail ou le fax. Nous avons sollicité l'ajout d'une exception pour les marchés passés par procédure négociée sans publication préalable sous les seuils européens;
- Pour la procédure concurrentielle avec négociation, dans la logique d'une transposition à minima, nous avons soutenu qu'il fallait un régime différencié sous les seuils européens, à savoir que sous les seuils, il ne faut pas exiger de « best and final offer » (BAFO).
 De même pour la procédure négociée directe avec publication préalable vu que cette procédure n'émane même pas de la directive, s'agissant d'une procédure belge;
- Pour la procédure négociée directe avec publication préalable, nous souhaitions un seuil plus élevé (équivalent au seuil européen de 5.186.000 € ou, au moins, la moitié de ce seuil) pour les marchés de travaux en ce qui concerne le recours à cette procédure;
- Pour la procédure négociée sans publication préalable, nous demandions de ne pas avoir l'obligation d'indiquer les critères d'attribution. S'agissant d'une procédure plutôt déformalisée, nous estimons ce formalisme inadéquat. Nous sommes heureux de constater que le texte déposé prévoit qu'il peut être dérogé à cette obligation dans les cas où un seul opérateur économique peut être consulté ou en cas d'urgence impérieuse;
- Nous revendiquions une disposition réglant la question des offres spontanées;
- Nous sommes satisfaits que l'hypothèse de l'achat d'opportunité sous les seuils européens ait été prise en compte dans le texte déposé ;
- S'agissant des accords-cadres, vu qu'une telle limitation n'est pas imposée par la directive, nous sou-

haitions que la durée des marchés basés sur des accords-cadres ne soit plus limitée dans le temps et puisse être supérieure à 4 ans moyennant une motivation. De plus, nous demandions que des négociations soient autorisées pour l'attribution des marchés basés sur un accord-cadre, pour autant que celles-ci soient prévues dans les documents du marché;

- Nous regrettions que l'avant-projet ne reprenne pas les notions d'options, de marchés à tranches et de reconductions.
- Concernant l'obligation pour le pouvoir adjudicateur d'envisager la division du marché en lots et de motivation s'il décide de ne pas diviser en lots. Nous demandions que, pour les travaux, elle soit alignée sur les seuils de publicité européenne pour les travaux (5.186.000 €) et non pas sur celui applicable aux marchés de fournitures et de services visé à l'article 4, b de la directive 2014/24/UE (134.000 €);
- Concernant les centrales d'achat, le système doit pouvoir être utilisé par les pouvoirs locaux au profit d'autres pouvoirs locaux. Il est indispensable de soutenir les mécanismes de centralisation de marchés dont les multiples bénéfices sont bien connus. Par ailleurs, le caractère permanent de la centrale ne doit pas être une condition sous les seuils européens.

2. Arrêt de délivrance des passeports par les Gouverneurs de Province

Brulocalis avait exprimé sa position de refuser que les communes endossent la délivrance des passeports (pour une série de personnes) qui relevaient de la compétence des Gouverneurs de Province (lettre au Ministre D. Reynders en ce sens en janvier 2016). Aucune suite n'avait été donnée à nos actions jusqu'au 18.10.2016.

A cette date, le SPF Affaires Etrangères a rencontré les 3 Associations en la présence d'un représentant de : SPF Intérieur et Gouverneurs de Provinces et du Cabinet du Ministre D. Reynders. Y a été exposé que les Gouverneurs (GP) arrêtent de délivrer des passeports pour se concentrer sur leur mission d'Ordre public, gestion de la sécurité, des catastrophes, etc. Par ailleurs, les GP invoquent ne pas disposer des locaux, ni des horaires adaptés pour recevoir des citoyens étant donné que cela ne ressort pas de leurs attributions, le SPF Affaires Etrangères et le SPF Intérieur décident que la compétence est conférée aux communes.

En contrepartie, le SPF Intérieur et Affaires Etrangères se sont engagés à ce que :

- les passeports aient une durée de 7 ans (et 10 ans à terme) ;
- le processus soit au maximum automatisé : la commune n'aura pratiquement pas de vérifications à effectuer pour délivrer ces passeports (ça sera fait largement en amont par le programme PASBAN, belpas et autres...) ;
- la tâche sera implicitement facilitée par les EID qui

sont déjà passés à 10 ans (donc moins de travail pour la commune).

L'arrêt de la délivrance des passeports par les Gouverneurs se fera pour janvier 2018. La modification se fera par AR et une circulaire sera adressée aux communes.

3. Fraude à l'identité : une circulaire et des formations aux agents communaux

L'Association a toujours été pleinement associée aux travaux du Ministère de l'Intérieur (IBZ) pour assurer une lutte efficace contre la fraude à l'identité. Les dernières nouveautés en la matière se matérialisent dans une circulaire. Son but est de traiter la fraude à l'identité de façon structurée et centralisée avec une seule personne de contact (SPOC) au sein de la commune et un travail en collaboration étroite tant avec la police locale qu'avec les SPF Intérieur et Affaires étrangères mais aussi avec le parquet. Des fiches de signalement et un SPOC communal désigné en tant que relais des autorités fédérales et des communes font partie des nouveaux moyens d'action rapide pour déjouer le phénomène. Un 'Help Desk Fraude' assurera un soutien complémentaire aux communes.

Nous avons insisté quant au fait qu'une fois encore la commune se retrouve en première ligne pour contrer la fraude. A cet effet, elle doit s'assurer de disposer de tous les moyens pour assumer cette mission supplémentaire très complexe. Le personnel agit dans l'urgence et face au citoyen au guichet. Une formation solide et adéquate est indispensable pour tous les agents de même qu'un support régulièrement mis à jour. A cet effet IBZ a mis en place une série de formations à l'attention des communes à partir du mois de septembre.

4. Rencontre avec Bruxelles Fiscalité

Le 30 juin dernier l'Association a rencontré l'agent de liaison de Bruxelles Fiscalité. Cette première prise de contact a permis de connaître les objectifs de l'administration régionale à savoir une gestion centralisée des données fiscales et un support fiable aux communes notamment en matière de précompte immobilier et de revenu cadastral. Brulocalis a fait part à Bruxelles Fiscalité d'une série de points préoccupants pour les communes dont notamment :

- la gestion au niveau régional de la taxe sur les hôtels ;
- l'impact sur les communes de la régionalisation de la mainmorte ;
- quelle solution la Région de Bruxelles-Capitale allait-elle dégager pour faire face aux dégrèvements de précompte immobilier.

5. Problématique des milieux bicommunautaires d'accueil de l'enfant à Bruxelles

Nous avons été interpellés par certaines communes qui s'interrogeaient sur l'attitude qu'elles devaient adopter par rapport aux crèches qui ne disposent d'autorisation ni de l'ONE, ni de Kind & Gezin.

Lors de deux interpellations à l'assemblée réunie de la commission communautaire commune, le 20 avril et 1er juin 2016, la Ministre Fremault a affirmé qu'il relevait de la compétence des bourgmestres de fermer de tels milieux d'accueil « si la moindre suspicion survient ».

Les bourgmestres ne pouvaient, à notre sens, dans l'état de la législation, agir que si l'ordre public était menacé sous l'angle de la sécurité et de la salubrité publiques.

Les milieux d'accueil peuvent toutefois présenter d'autres problèmes relativement à la qualité de l'accueil des enfants qui ne relèvent pas de la compétence du bourgmestre mais bien de l'ONE ou de Kind & Gezin.

Il nous semblait utile que la Ministre précise aux bourgmestres la façon dont elle envisageait leur responsabilité dans le cadre des milieux d'accueil bicommunautaires non autorisés.

Etant donné qu'il n'était pas acceptable de pallier le vide juridique en renforçant la responsabilité des bourgmestres, nous avons soutenu les efforts pour élaborer une ordonnance qui règlerait cette situation et insisté sur l'urgence de celle-ci.

6. Rencontre avec le Ministre de l'Intérieur autour des missions et du financement de la police

Brulocalis et ses Associations-sœurs, l'UVCW et la VVSG, ont rencontré le Ministre de l'Intérieur, Jan Jambon, le 19 avril. La première demande des Associations concernait la clarification du rôle actuel des bourgmestres et des communes dans les échanges d'infos entre les autorités fédérales et locales en termes de sécurité et de lutte contre le radicalisme. Le Ministre a proposé des séances de clarification à cet égard. Il a évoqué l'élargissement au bourgmestre de l'habilitation de sécurité dont dispose le chef de corps. A l'adaptation des règles de

financement de la police, et notamment la révision de la norme KUL, il a plus précisément opté pour l'allègement des tâches clés de la police locale. Le Ministre a également confirmé le renforcement des effectifs policiers et la mise en œuvre du Plan Canal auquel 39 millions d'euros ont été affectés (dont 22 millions pour la police).

Les Unions des Villes et Communes se sont toutefois montrées heureuses que le Ministre ait enfin libéré la 2ème tranche du Fonds de la sécurité routière (FSR) pour les zones de police. Les soldes des années 2009 et 2010 ont été payés. A la demande de Monsieur Cools, Président de Brulocalis, le Ministre s'est engagé à rattraper progressivement les retards pour les années 2011 (29,2 millions d'euros), 2012 (17,4 millions d'euros), 2013 et 2014 (pour moitié).

La circulaire budgétaire pour les budgets 2016 pour les zones fut très tardive : la PLP 54, ne fut postée sur le site du SPF que le 16 décembre 2015, et n'est parue au Moniteur que le 23 décembre 2015. Conscient du problème posé pour l'établissement des budgets dans les zones et les communes, le Ministre s'est engagé, à la demande de Mr. Cools, à ce que la prochaine circulaire budgétaire sorte au mois d'octobre et non au mois de décembre comme l'année dernière.

Le Gouvernement fédéral a élaboré un régime transitoire pour le régime de pension des policiers à la suite de l'arrêt de la Cour constitutionnelle (juillet 2014). Le Gouvernement veut prendre en charge les coûts salariaux des régimes de fin de carrière ainsi que les coûts pour non-activité préalable à la pension ('NAPAP') pour le Gouvernement fédéral et la police locale. Mais le Gouvernement fédéral veut financer cela par un « transfert » des moyens du SDPSP (Police

fédérale) et de l'ORPSS (police locale) vers le budget du SPF Intérieur, ce qui revient à prélever les réserves constituées au niveau local. Le Comité de gestion de l'ORPSS et les Unions des Villes et Communes sont opposés à ce financement sur le dos du niveau local. En 2015, Brulocalis, l'UVCW et la VVSG avaient envoyé deux courriers communs au ministre de l'Intérieur et à celui des Pensions. Mais le Gouvernement, par la voix du Ministre des Pensions, a rejeté leur demande le 17 mars 2016.

Monsieur Marc Cools, Président de Brulocalis a rappelé au Ministre qu'il faudra revoir le problème pour 2018, année pour laquelle le financement des pensions à la police risque de devenir explosif pour le niveau local, avec un déficit annoncé de 20 millions d'euros.

L'aspect financier des Plans stratégiques de sécurité et de prévention (PSSP) a également été abordé. Les communes disposant d'un PSSP ont reçu en février 2015 le message selon lequel le décompte financier des PSSP était reporté jusqu'à nouvel ordre. 80 % des moyens des PSSP ont été versés aux communes, les 20 % restants devant être réglés après le décompte final. Ainsi, le décompte financier pour les années 2013, 2014 et 2015 n'a, en raison de ce retard, pas encore eu lieu. Cela signifie que les communes doivent depuis 2013 préfinancer chaque année 20 %. Cela veut donc dire que, cumulativement, d'ici 2017 les communes auront préfinancé un budget annuel complet. Informé par nos soins, le Ministre veillera à accélérer l'établissement de ce décompte financier.

7. Avances à l'IPP : succès et solution structurelle en vue

Succès en vue pour Brulocalis, le Ministre des Finances annonce la mise en place prochaine du système d'avances aux additionnels à l'IPP, promis depuis 2015.

L'épineux dossier des retards de versements par le Fédéral aux communes des additionnels à l'IPP est pour les trois Associations de communes une bataille qu'elles n'ont jamais abandonnée.

Depuis des années, Brulocalis demande que soit résolu ce problème identifié de longue date. Inlassablement, elle revient vers les Ministres des finances successifs et les interpelle. Dernièrement encore, elle envoyait au Ministre des finances un courrier concernant l'état d'avancement de la mise en place du système d'avances pour le versement aux communes de la part relative aux additionnels à l'IPP.

Rappelons que les revenus que les communes tirent de l'impôt des personnes physiques sont fonction de ceux qui sont percus par le Fédéral.

Or, le problème du retard des enrôlements par le Fédéral et des différences entre ses estimations et les sommes qui seront ensuite versées aux communes comporte des conséquences pour ces dernières, qui ne peuvent estimer leurs recettes et donc établir leur budget en connaissance de cause.

Les Associations demandent donc de longue date la mise en place d'un système d'avances. Ce système permettrait en outre de remédier au délai trop long entre la perception de l'impôt par le Fédéral et la redistribution aux communes de la part qui leur revient.

Fin 2015, le Ministre des Finances promettait la mise en place en 2016 de ce système d'avances. Brulocalis, l'UVCW et la VVSG relançaient encore ce 2 mai 2016 le Ministre des Finances, Johan Van Overtveldt, pour lui demander de communiquer sur l'état d'avancement de ce dossier.

Voici enfin poindre l'amorce d'une réponse à nos revendications : le 4 octobre dernier, le Ministre a répondu à ce sujet à une question parlementaire en Commission des Finances.

Il confirme bien avoir donné mission à son administration pour mettre en place une solution structurelle définitive pour répondre à la problématique exposée.

Le Ministre indique que cette solution stabilisera les versements de manière affinée, non pas sur base annuelle, mais bien mensuelle. Et dans l'attente de sa mise en place, il ajoute avoir décidé d'une nouvelle avance à toutes les communes pour lesquelles la nouvelle estimation relative aux additionnels à l'IPP d'octobre de cette année montrerait une divergence (négative) par rapport à l'estimation initiale.

8. Monitoring impact politiques sur les finances communales

Afin de pouvoir évaluer l'impact des politiques sur les finances communales, Brulocalis a écrit aux communes afin que celles-ci lui fournissent systématiquement leurs comptes et leurs budgets.

9. Contrôle des infractions environnementales

Brulocalis a mené une enquête auprès des communes concernant les projets de conventions de partenariat entre celles-ci et l'Inspection de Bruxelles Environnement.

Les conventions de partenariat en discussion ont pour objectif de renforcer et de formaliser la coopération entre les administrations pour la recherche et la constatation des infractions.

Dix communes avaient conclu de tels accords de coopération en 2004 et 2005. Ces conventions avaient une durée de validité de 5 ans et sont aujourd'hui expirées.

L'enquête a permis de partager l'expérience des communes pour les conventions passées et de rassembler les observations et souhaits pour les nouvelles conventions.



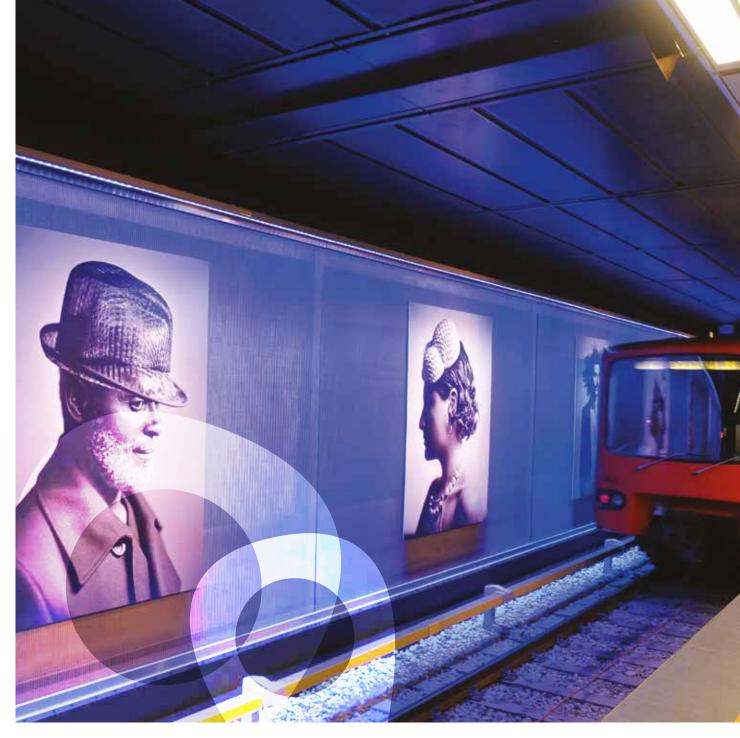
10. Commission régionale du logement mobile

Brulocalis participe aux travaux de la Commission régionale du logement mobile.

Depuis le 26 février 2016, une Commission régionale du logement mobile a été mise en place, présidée par les cabinets du Ministre-Président et de la Ministre du logement et à laquelle participent l'administration régionale (BDU et le BBP), les autorités locales (Brulocalis, communes, CPAS), des experts (tels Unia, LDH, etc.), des acteurs sociaux (l'asbl le Foyer), des représentants des roms et des gens du voyage.

Il a été discuté de l'adaptation de différentes législations qui concernent l'habitat mobile : Code bruxellois du logement, Règlement régional d'urbanisme (RRU), Plan régional d'affectation du sol (PRAS), Plan régional de développement durable (PRDD), Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT).

La Commission a également collaboré avec le Bureau bruxellois de la planification afin d'élaborer un cadastre des terrains publics disponibles pour l'accueil des gens du voyage.



C. PUBLICATIONS

Brulocafiches

Brulocalis publie un guide pratique sous forme de fiches destinées tant au mandataire qu'au fonctionnaire communal bruxellois. Chaque fiche explique une thématique de manière pratique et schématique pour aider dans la gestion des attributions et compétences.

Les Brulocafiches reprennent la structure et l'approche du « Manuel pratique du mandataire communal »... mais présentent bien d'autres avantages :

- elles visent tout le public communal, y compris les fonctionnaires.
- elles sont exclusivement publiées sur le web,
- elles sont consultable gratuitement et librement imprimables via le site brulocalis.brussels rubrique Publications

Sans être exhaustives, les Brulocafiches se verront complétées au fil du temps par de nouvelles thématiques mais aussi suite aux évolutions de la législation.

B. VERMEULEN-NIKOLOVA, « Taxes et redevances communales - fiches pratiques » in Brulocafiches, 2016.

Articles mis en ligne sur le site ou parus dans le Trait d'Union

- "Rencontre avec l'Observatoire pour la Prévention et pour la Sécurité", VINCKE Isabelle, Ph. Delvaux, Trait d'Union 2016/01
- "Incertitudes sur la Politique des Grandes Villes", CACCIA DOMINIONI Leopoldina, Trait d'Union 2016/02
- "Les recouvrements des créances non-fiscales de la Commune", EVRARD Olivier, VERMEULEN-NI-KOLOVA Boryana, Trait d'Union, 2016/02
- "Répondre à l'essor démographique", Synthèse de Dossier, EVRARD Olivier, Trait d'Union 2016/03
- "Les réviseurs d'entreprises et les communes",
 CACCIA DOMINIONI Leopoldina, Trait d'Union
 2016/03
- "Le Facility Management peut aider à rationaliser", CACCIA DOMINIONI Leopoldina, Trait d'Union 2016/03
- "Les communes et la production de logements à caractère social", EVRARD Olivier, Trait d'Union 2016/04
- "Exploitez la Banque Carrefour des Entreprises", VERMEULEN-NIKOLOVA Boryana et CACCIA DOMINIONI Leopoldina, Trait d'Union 2016/04
- "La Revitalisation urbaine refondée", EVRARD Olivier, Trait d'Union 2016/05

- "La sixième réforme de l'Etat, répartition des compétences matérielles : principes et cas pratiques", Trait d'Union 2016/06
- "L'ordonnance relative à la tutelle est modifiée quels changements pour les communes?", 2016, VERMEULEN-NIKOLOVA B., www.brulocalis.brussels
- "Les communes en droit d'actualiser les renseignements cadastraux", 2016, VERMEULEN-NIKO-LOVA B., www.brulocalis.brussels
- "Organes et mesures de la lutte contre le radicalisme", VINCKE I., Ph. DELVAUX, J. LENDERS,
 C. LEPINAY et E. VAN DEN HOVE, Trait d'Union 2016/01,
- "Transactions immobilières des communes : la nouvelle circulaire assouplit les règles", EVRARD Olivier, Trait d'Union 2016/01, pp. 26-27
- "La nouvelle loi relative aux marchés publics", DE COCK Matthias, www.brulocalis.brussels
- "La nouvelle loi relative aux contrats de concession", DE COCK Matthias, www.brulocalis.brussels
- "La Commission européenne donne de nouvelles précisions sur la notion d'aide d'Etat", DE COCK Matthias et I. VINCKE, Trait d'Union 2016/06

LE SERVICE VILLE DURABLE

Assurer un précieux soutien en phase avec les communes

Ce Service aborde aujourd'hui les thèmes suivants :

- Développement durable,
- Base de données subsides,
- Mobilité.
- Démocratie locale,
- Projets européens,
- Coopération internationale communale.

A la différence des autres Services de l'Association, le Service Ville Durable bénéficie d'un assez grand nombre de subsides régionaux ou fédéraux qui assurent en tout ou en partie ses frais de fonctionnement. En contrepartie, le Service assure l'exécution de conventions et de missions spécifiques négociées avec ses bailleurs de fonds.

La création du Service vise à renforcer les effets de transversalité entre les missions en vue de remplir aussi efficacement que possible ses obligations liées à l'exécution des conventions, d'assurer le renforcement du Service aux communes et du "capacity building".

L'objectif du Service est de développer également ses potentialités, en dehors du cadre des conventions :

- affiner les recherches directes pour les communes
- développer des actions dans les 19 communes (via des enquêtes ou des rencontres plus régulières avec les élus),
- développer de nouveaux outils (groupes de travail thématiques et échanges de bonnes pratiques, questions et réponses, réseaux d'élus ou de fonctionnaires, etc.),
- développer son réseau international en vue d'identifier de potentiels partenaires et de renforcer son expertise technique dans les compétences spécifiques du service au contact d'autres Associations, villes ou communes (CCRE, CGLU, ICLEI, etc.),
- pérenniser l'action du service en matière de projets européens.
- pérenniser l'action du service en matière de coopération au développement,
- développer son action en matière de démocratie locale, notamment en renforçant son action en matière de jeunesse, de participation et d'égalité des genres,
- valoriser les formations et capitaliser les expériences

A. SEMAINE EUROPÉENNE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE

La « Semaine européenne de la Démocratie locale » a été organisée en octobre 2016 pour la 9^{ème} fois consécutive en région bruxelloise. Petit cocorico, la Région a une fois de plus été nommée 'ville 12*' par le Conseil de l'Europe pour son dynamisme.

Comme l'année dernière, le thème choisi tournait autour du 'Vivre ensemble dans des sociétés culturellement diverses: respect, dialogue, interaction'. Le thème 2016 inscrit dans la continuité de celui de l'édition 2015 a mis l'accent sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme via trois axes : le respect, le dialogue et l'interaction. Les actions organisées par les collectivités locales se sont donc placées sous le signe du vivre-ensemble et du dialogue interculturel. Elles ont ainsi fait écho aux priorités du Conseil de l'Europe développées dans le Plan d'action pour la construction de sociétés inclusives (2016-17) ainsi que dans la Stratégie du Congrès sur la prévention de la radicalisation, et ont tissé un lien avec le thème du Forum mondial de la démocratie 2016 : « Démocratie et égalité : que peut l'éducation?».

La mise en œuvre de la Semaine a été rythmée par plusieurs changements inscrits dans l'Arrêté de subvention.

En ce qui concerne la période, les communes ont souhaité que les actions soient étalées sur tout le mois d'octobre au lieu des dates prescrites par le Conseil de l'Europe (10 au 16/10/2016), de manière à ce que le citoyen et les pouvoirs locaux puissent prendre part à un maximum d'activités.

L'enveloppe budgétaire pour la réalisation des activités a été, cette année, augmentée pour passer de 26.500 € à 33.500 €, permettant ainsi une plus grande marge de manœuvre aux collectivités locales pour leur organisation. Le souhait de la Région étant ainsi de voir moins de projets s'organiser mais mieux subsidiés.

La promotion et la communication générale étaient gérées depuis 2008 par Brulocalis. Depuis 2016 toutefois. le Service Ville Durable de Brulocalis ne s'est plus occupé de la communication liée à l'évènement vers les communes et a laissé à ces dernières l'entière promotion vers le public cible. Ainsi elle a limité son rôle à alimenter son site internet en informations relatives à la manifestation ainsi que pour les activités organisées par les collectivités. Les communes, quant à elles, veillent à la promotion exclusive vis-à-vis du grand public. Elles ont ainsi présenté le programme des activités sous le format qu'elles souhaitaient, à partir des visuels proposés par le Conseil de l'Europe. Le développement des synergies communales entre services et entre les communes a été renforcé. Plusieurs échevinats se sont associés pour monter ces actions. Cette dynamique sera poursuivie en 2017 permettant ainsi de contribuer à augmenter la dimension européenne de l'opération. Des collaborations ont été développées cette année en matière de mobilité, plus particulièrement au travers de la promotion et l'amplification des rues réservées aux jeux.

Autre modification importante en 2016, la SEDL est devenue la vitrine des activités communales organisées sur toute l'année. Ce mois d'octobre a donc

été l'occasion de faire l'inventaire du travail quotidien opéré dans les communes. Avec cette formule, même un projet commencé plus tôt dans l'année pouvait être présenté pendant la SEDL.

La SEDL a continué à s'étendre en 2016 et a enregistré le retour de la commune de Molenbeek-Saint-Jean qui a organisé une activité collective avec Saint-Josse. Les 3 dernières communes qui ne prennent pas encore part à la SEDL, Watermael-Boitsfort, Ganshoren et Woluwe-Saint-Pierre ont également été approchées et se montrent intéressées par une participation à l'édition 2017!





La séance d'ouverture s'est tenue le 10 octobre à Saint-Josse-ten-Noode. Evénement préparé par l'ensemble des partenaires concernés lors de réunions préparatoires de coordination. La séance, qui s'est tenue à l'Hôtel Crowne Plaza Brussels, a rencontré un réel succès grâce à la bonne collaboration entre Brulocalis et les communes participantes et à la participation d'associations locales, dont notamment le Festival de l'Enfance, le Centre bruxellois d'Action interculturelle et la plateforme du service citoyen. L'événement participatif et festif s'est construit autour de stands de présentation des communes et des Associations partenaires ainsi que de tables-débats animées par les communes et les Associations en lien avec les notions de respect, de dialogue et d'interaction. C'est ainsi que plus de quatre-vingt personnes aux profils diversifiés (élus politiques, étudiants, associations, citoyens, délégation venue du Maroc, employés communaux) ont échangé à propos de citoyenneté et d'engagement, de solidarité, d'identité, d'échanges de territoires, de l'Europe et du Brexit, des différentes formes de participation et de budgets participatifs, de primo-arrivants et bien sûr du vivre-ensemble.

Les partenariats : cette année, les trois Associations suivantes ont pris part à la manifestation :

Le Festival de l'Enfance avec la manifestation 'Place aux Enfants' qui a pour vocation de réunir les huit à douze ans durant une journée autour de la notion de citoyenneté. Le thème 2016 « Place aux Enfants... en mouvement », a permis une multiplicité d'interprétation : mobilité, « ce qui change », « ce qui bouge »,... et est entré en résonance avec la promotion du concept des 'rues réservées aux jeux'.

Le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI) et la plateforme du service citoyen ont animé des tables-débats lors de la séance d'ouverture, l'une sur le vivre ensemble et l'autre à propos des primoarrivants et l'autre sur la citoyenneté. Par ailleurs, la plateforme du service citoyen a aussi été invitée par plusieurs communes à aller présenter le service citoyen - comment s'y inscrire, comment devenir un organisme hôte...? Des jeunes sont venus témoigner de leur expérience.

A la suite de la séance d'ouverture, plus d'une centaine d'actions collectives et individuelles à destination de tout public ont pris place, sur le reste du mois, au sein des communes participantes. Des activités très variées ont permis une fois de plus de montrer le dynamisme des communes pour cette opération. Des citoyens de tous âges ont participé aux divers événements. Ainsi, débats, rencontres, visites, animations, témoignages, diffusions de films suivis d'actions concrètes, conseils de jeunesse, mais aussi des activités plus solidaires ont fait le lien avec le thème du vivre ensemble.

B. CHARTE EUROPÉENNE ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES AU NIVEAU LOCAL

Le Service Ville Durable de Brulocalis a organisé en janvier 2016, dans le cadre des formations organisées par la plateforme de la Charte européenne pour l'Egalité femmes/hommes au niveau local, une réunion consacrée à la question « femme, emploi et migration ». L'objectif principal de la réunion était de savoir quel rôle le niveau communal pouvait jouer dans ce secteur. Cette matinée de formation a eu lieu à Koekelberg. Six communes sur les 10 signataires que compte la Région y ont participé. Les discussions ont permis de tirer plusieurs conclusions. L'administration communale a joué un rôle stimulant. Dans ce secteur, il est indispensable de tisser des liens entre le monde associatif, l'administration communale et le pouvoir politique. Une première étape importante serait de réaliser un recensement - une carte sociale - des associations actives dans ces matières. La 1ère action a proposé aux communes d'établir une carte sociale de toutes les asbl sur leur territoire, tous domaines confondus. Projet qui sera poursuivi en 2017.

Le Service a réuni en février les conseillers en mobilité, les services égalité des chances et les Conseils Consultatifs Permanents de la Personne Handicapée (CCPPH) à l'occasion d'une réunion 'coordination des services Egalité des chances' de manière à faire se rencontrer des services qui gèrent des missions parfois analogues sans qu'il y ait de concertation entre eux.

Bruxelles Mobilité a présenté à cette occasion le PAVE (plan d'accessibilité voirie des espaces publics) aux participants, avant que Brulocalis ne passe en revue les appels à projets égalité des chances et SEDL, ainsi que les opportunités européennes de financement en

la matière. A l'issue de cette rencontre, le plan d'action 2016 de la coordination ainsi que le projet de l'année 'genre et marchés publics' (appel à candidature) ont été présentés.

Cette rencontre de mise en réseau a été prolongée par un voyage d'étude commun programmé à Lille en novembre. La Métropole européenne Lilloise (MEL) a accueilli durant une journée plus d'une cinquantaine de fonctionnaires communaux et régionaux pour des échanges de vue consacrés à la politique de mobilité, de stationnement et d'aménagement des espaces publics sur le territoire de la métropole lilloise. Certains aspects tels que les zones d'intermodalité ou encore la prise en compte des modes actifs ou de personnes à mobilité réduite dans l'espace public ont été étudiés également.



C. COLLABORATION AVEC LE CABINET DE LA MINISTRE RÉGIONALE MME SIMONIS

Brulocalis fait partie du comité d'accompagnement de l'appel à participation des collectivités à une politique locale de jeunesse plus participative, lancée en juin dernier, par le Cabinet Simonis, en charge de la politique locale concertée de la jeunesse. Il était important pour le Service Ville Durable d'en faire partie compte tenu du travail mené depuis plusieurs années vers ce groupe-cible de citoyens dans le cadre de la SEDL.

Plus spécifiquement, l'objectif de ce projet est double : d'une part favoriser la mise en place concertée de politiques locales de jeunesse et d'autre part privilégier la participation active des jeunes, directement ou par des processus de participation interne aux Associations sur des sujets qui les concernent. En d'autres mots, il consiste à encourager les communes (élus et fonctionnaires), au départ des Associations de jeunesse et en concertation avec les acteurs locaux (associations, services, institutions et jeunes) d'échanger et se donner des perspectives et articulées en termes de politiques de jeunesse à mettre en place sur le territoire communal. Concrètement, un groupe pilote d'une quinzaine de communes (dont 2 bruxelloises) a commencé à tester, depuis novembre dernier, ce dispositif afin de l'évaluer et de l'améliorer. Les premiers résultats sont attendus pour l'été 2017.

Le 1er CA de juin a permis de définir avec plus de précision le rôle attendu de ses membres dans ce processus ainsi que celui de Brulocalis pour l'année 2017 auprès des deux communes bruxelloises.

Plus précisément, les missions de ce CA sont les suivantes : assurer l'accompagnement du processus en vue de l'alimenter des expertises et connaissances de tous ces membres, commenter, alimenter et améliorer les différents outils, notamment en termes de dispositifs et/ou outils existants, procéder à une évaluation de la phase test et formuler toutes propositions d'amélioration du projet.

Un 2ème CA s'est tenu en octobre pour présenter l'outil pédagogique aux membres avant de le soumettre aux communes pilotes.





D. LA MOBILITÉ, PLUS QUE JAMAIS AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

1. Le réseau des conseillers en mobilité : une expertise précieuse

Face à une législation en matière de mobilité qui évolue sans cesse, et des conseillers en mobilité communaux et zones de police débordés par leurs activités quotidiennes, le Service Ville Durable de Brulocalis propose des formations continues. Un nouveau cycle, axé tant sur les aspects théoriques et législatifs que méthodologiques et pratiques, a été organisé en 2016. Outre les formations plus générales centrées sur le code du gestionnaire, le Service a organisé un cycle de formations en matière de communication. Un module sur l'approche théorique et pratique d'une stratégie de communication et un autre sur la gestion des conflits et comment faire face à des comportements hostiles (de type NIMBY).

Le Service publie également mensuellement un agenda sous forme électronique de toutes les formations ou sessions d'information en rapport avec la mobilité, de même que - 3 fois par an - le Moniteur de la Mobilité et de la Sécurité routière. Cette publication présente les bonnes pratiques bruxelloises (e.a. l'auto-partage en Région de Bruxelles Capitale, la gestion du stationnement des autocars ou encore la spécialisation des voiries bruxelloises, des expériences innovantes en matière de mobilité (le MaestroMobile) ou encore des nouveaux dispositifs (comme par exemple l'aménagement d'une zone de rencontre ou les rues réservées aux jeux) tout en donnant la parole aux acteurs de terrain. Elle donne aussi l'occasion de faire le point sur les politiques régionales et communales en cédant la tribune, l'espace



d'un article, à un élu (comme par exemple pour présenter la politique de sécurité routière de la Secrétaire d'Etat en charge de cette matière). Tous les numéros du Moniteur sont consultables en ligne à l'adresse : www.brulocalis.brussels > Publications

Après une visite d'étude à Strasbourg organisée en 2014 et à Maastricht en 2015, Bruxelles Mobilité a collaboré avec le Service Ville Durable pour l'organisation, en 2016, d'un voyage d'études d'une journée avec les conseillers en mobilité communaux et régionaux à Lille. Cette année, l'invitation avait été élargie aux services égalités des chances ainsi gu'aux conseils consultatifs pour personnes handicapées. Au final, 55 personnes ont été reçues par les fonctionnaires de la Métropole européenne Lilloise (MEL). La matinée fut consacrée à des présentations de la politique mobilité, de stationnement et d'aménagement des espaces publics. Certains aspects tels que les zones d'intermodalité ou encore la prise en compte des modes actifs ou des personnes à mobilité réduite (PMR) dans l'espace public ont été traités.

L'après-midi fut dédiée à des visites de terrain réparties selon trois thèmes : stationnement, approche PMR et espaces publics.

2. De nouveaux groupes de travail thématiques

De nouveaux groupes de travail (GT) thématiques ont aussi été organisés et confiés au Service Ville Durable. Un GT relatif à la politique électrique de la Région s'est réuni à la mi-décembre, visant à faire l'état des lieux en Région de Bruxelles-Capitale sur la question des systèmes de bornes de rechargement des véhicules électriques. La réunion a permis de présenter à l'ensemble des communes bruxelloises la stratégie régionale en la matière et de répondre aux premières questions que se posent les riverains pour l'installation de tels dispositifs. Ce sujet sera à l'agenda du Service en 2017 avec le suivi de ce dossier.

Un second groupe de travail a vu le jour sur la problématique relative au stationnement des autocars sur l'ensemble du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Le Service a appuyé Bruxelles Mobilité et les bureaux d'études Transitec et Espaces Mobilités dans la préparation de l'étude de circulation et de stationnement des autocars et autobus. A cet égard, deux workshops ont été organisés et ont réuni les communes en vue de présenter l'avancement de l'étude et prendre leur avis sur une série de questions (localisation potentielle d'une gare d'autocars, problèmes rencontrés en matière de stationnement, etc.). Deux enquêtes ont également été réalisées par

le Service en vue d'enrichir davantage le diagnostic des bureaux d'études. Ce GT sera à nouveau suivi et organisé en 2017 par Brulocalis.

Enfin, en vue d'informer les communes bruxelloises de l'existence de Plans de Déplacements d'Entreprises (PLE) et de les inviter à envisager un tel programme dans leur entité. le Service en appui de Bruxelles Mobilité, a organisé une réunion d'information à ce sujet. A cette occasion, le CRR (Centre de Recherches routières) a pu présenter la méthodologie ainsi que les premiers résultats des expériences pilotes menées dans différentes entreprises de la Région. Bruxelles Mobilité a également présenté les grands principes d'un PLE ainsi que plusieurs expériences étrangères concluantes. Cette thématique sera également suivie en 2017 avec un groupe de travail communal restreint en vue de démarrer une évaluation des systèmes de gestion des livraisons existant dans les communes.

3. La sécurité routière

Comme l'année précédente, le Service Ville Durable a organisé, à la demande de la secrétaire d'Etat en charge de la Sécurité routière, des groupes de travail sécurité routière. Ces rencontres destinées à aborder ces questions avec les communes, zones de police et autres acteurs de la mobilité bruxelloise s'est réuni à deux reprises en 2016. Ils ont permis d'évoquer notamment les bonnes pratiques dans ce domaine organisées sur les territoires communaux, les campagnes BOB été et hiver, la charte « SAVE Villes et communes » rédigée par l'Association des Parents des Enfants Victimes de la Route.

En 2016, le Service Ville durable a appuyé la Région dans l'élaboration d'une campagne sur le respect des emplacements de stationnement pour personnes handicapées. Cette initiative a rencontré un vif succès puisque pas moins de 11 communes se

sont impliquées. Au final, 9 communes se sont engagées à y prendre une part active en déployant dans le courant 2017 une telle campagne sur leur territoire. Pour mener à bien cette action, Brulocalis a largement communiqué avec les parties prenantes (communes, zones de police, associations, etc.) pour les sensibiliser à ce sujet. Pour ce faire, le Service a organisé en 2016 divers groupes de travail restreints relatifs à la présentation du projet de campagne, l'élaboration du plan d'actions ou encore, les aspects liés à la signalisation. Remarquons que cette activité cadre avec les priorités actuelles en matière de prise en compte des personnes en situation de handicap. Le contenu de cette activité a d'ailleurs aussi été mis en lien avec les GT Réglementation routière et Sécurité routière en vue de s'appuyer sur les discussions qui s'y seraient déjà déroulées.

4. Semaine de la mobilité et dimanche sans voiture

Le Service participe au comité d'accompagnement de la coordination générale de ces deux événements devenus traditionnels dans le calendrier des festivités en Région de Bruxelles-Capitale. Brulocalis assure un rôle de relais important dans l'organisation de la journée sans voiture entre les groupes de travail au sein desquels elle est plus particulièrement active, notamment ceux chargés des dérogations, des aspects police et sécurité. Elle participe également, au sein de ce comité, à la définition de la stratégie de communication de la campagne, en collaboration avec la société chargée de la communication.



Brulocalis joue donc son rôle de coordinatrice des communes et zones de police dans l'organisation de la Semaine de la Mobilité. La journée sans voiture, organisée le dimanche 18 septembre, s'est une nouvelle fois déroulée sans encombre!

5. La commission consultative de la circulation routière

Brulocalis assure le secrétariat de la Commission Consultative de la Circulation Routière (CCCR). Celle-ci se donne pour objectif de renforcer la cohérence entre les politiques de circulation routière développées par les Communes et la Région. Lors de ses réunions mensuelles, elle analyse tous les règlements complémentaires communaux et régionaux et transmet son avis au Ministre pour décision. Pour rappel, ces règlements visent à adapter la réglementation de circulation aux circonstances locales ou particulières qui ont un caractère périodique ou permanent. En d'autres termes, chaque fois que le gestionnaire de voirie (commune ou Région) souhaite imposer une interdiction ou une obligation à un usager de la route, un règlement complémentaire doit être pris pour cette mesure. En marge de ces réunions, le secrétariat organise également des groupes de travail techniques ad hoc avec les acteurs de la Mobilité concernés (communes, Région, STIB, etc.).

Après plus de deux années d'activité, le constat peut être réalisé que le secrétariat de la CCCR développe son rôle d'instance d'avis et de conseils pour les communes, la Région et les zones de police dans cette matière très spécifique et complexe. 12 réunions de la Commission et 4 réunions du groupe de travail technique se sont tenues en 2016.

E. LA DURABILITÉ LOCALE EN TOILE DE FOND

Depuis 2002, Brulocalis assure conseil et soutien aux communes et CPAS, qui souhaitent allier un développement économique équilibré, des préoccupations sociales justes avec un engagement environnemental porteur de perspectives futures.

Cette mission se développe dans le cadre d'un programme soutenu par la Ministre en charge de l'Environnement à la Région de Bruxelles-Capitale et suivi par Bruxelles Environnement.

Pour ce faire, le Service Ville Durable de Brulocalis a, en 2016, concentré ses activités sur :

- les appels à projets « Agenda Iris 21 » ;
- le Moniteur du développement durable ;
- les ateliers développement durable ;
- la rédaction du projet VILCO dans le cadre de l'appel Cocreate d'Innoviris ;
- le projet WE-NET;
- l'agenda du développement durable :
- la représentation des communes et du forum.

1. Les appels à projets « Agenda Iris 21 »

Depuis 2007, les appels Agenda Iris 21 proposent, aux communes et aux CPAS, un soutien financier et méthodologique, pour mettre en œuvre le développement durable à l'échelle locale.

En 2016, deux types de soutiens financiers étaient proposés pour :

O. Un appel 'Agenda Iris 21' pour les communes et CPAS qui se lancent dans la phase de rédaction de

leur Agenda 21 local. En 2016, trois CPAS ont bénéficié de cet appel, soit un soutien financier de 150.000 €. L'appel 2016 était uniquement ouvert à de nouveaux bénéficiaires. Depuis 2007, 17 communes et 12 CPAS ont bénéficié de ce subside.

D. Un appel à projets thématiques ouvert à toutes les communes et CPAS. Il vise la mise en œuvre d'actions dans trois domaines : alimentation, déchets et économie circulaire. En 2016, le montant maximal de cet appel est de 25.000 € par projet. 19 dossiers ont été déposés. 26 subsides ont été octroyés ce qui représente un soutien de près de 500.000€.

Brulocalis offre ses services et conseils à tous les porteurs de projets tant pendant la rédaction des dossiers de candidature que pendant la mise en œuvre des projets. Dans ce cadre, entre janvier et décembre, le Service Ville Durable a organisé 10 ateliers et visites (7 pour le suivi des projets et 3 pour l'échange d'expériences et de bonnes pratiques):

• ateliers de suivi : La participation - mode d'emploi (28 janvier), Lancement du nouvel appel à projets thématiques Agenda Iris 21 (2 mars), Lancement du nouvel appel à projets - Agenda Iris 21 (4 mars), Participation - comment démarrer et travailler dans la durée avec des dynamique citoyennes ? (12 mai). Un coup de pouce pour encourager le changement de comportements (20 juin), Comment bien démarrer un Agenda 21 local ? (25 octobre), Un coup de pouce pour encourager le changement de comportements (25 novembre).

5.5

• ateliers d'échanges : Visites d'échanges de bonnes pratiques à Anderlecht (28 mai), à Forest (6 octobre), et à Schaerbeek (17 octobre). Ces visites sont l'occasion pour les communes et CPAS de présenter, à leurs collègues, les réalisations et projets développés dans une optique de développement durable.

L'accompagnement de projets mené par le Service Ville Durable se décline également sous d'autres formes:

- des comités d'accompagnements individuels pour l'avancement et la gestion administrative de tous les projets retenus dans le cadre des appels à projets.
- des ateliers collectifs et thématiques de partages d'expériences. En 2016, quatre ateliers ont été mis sur pied autour de différentes thématiques : alimentation (25 mars), déchets (12 avril), espaces verts (28 avril) et gouvernance (29 avril).
- un accompagnement ciblé au travers de réunions « individuelles », avec les communes et CPAS demandeurs, sur une problématique précise. Bruloclis a répondu à ce type de demande à six reprises.
- un rôle de permanence téléphonique et électronique pour répondre aux questions ou aux demandes d'informations des communes et CPAS.

2. Le Moniteur du développement durable

L'année 2016 a vu la poursuite de la publication du Moniteur du développement durable. Celui-ci se veut un outil de promotion du développement durable, ambitionnant de devenir, dans ce domaine, une plateforme de présentation d'informations, d'études, de bonnes pratiques, d'innovations et d'échanges d'expériences entre les institutions bruxelloises.

Ce Moniteur a intégré les éléments visuels et de mise en page de la nouvelle identité graphique de Brulocalis. Cela s'est traduit par une présentation plus structurée et une présentation plus lisible et plus accessible grâce à l'utilisation plus fréquente de visuels et de la photos. L'attrait en est plus grand et la lecture de ce Moniteur a connu une belle croissance.

3. Les ateliers développement durable

En dehors des Agendas 21 locaux, le Service Ville Durable a organisé, en collaboration avec Bruxelles Environnement, deux ateliers thématiques en lien avec le développement durable :

• « Good Food et les pouvoirs locaux », en septembre un atelier collaboratif autour de la mise en œuvre de la Stratégie « Good Food » et de la collaboration entre les différents niveaux de pouvoirs publics : • « La collecte textile », en octobre un atelier participatif autour de la thématique de la collecte textile dont l'objectif était de faire un premier tour de table sur la problématique et de poser un diagnostic sur la manière dont la collecte de ressources textiles se déroule actuellement.

4. VILCO - La ville collaborative

En avril, Brulocalis a déposé un projet dans le cadre du programme Co-create 2016 dont la thématique de l'année était la résilience urbaine. Au travers de celuici, Innoviris, l'Institut Bruxellois pour la Recherche et l'Innovation, souhaite opérer un rapprochement entre la population bruxelloise et le monde de la recherche et de l'entreprise. Cet appel cible des projets de recherche appliquée et d'innovation menés dans une dynamique collaborative. Brulocalis et ses quatre partenaires (Fondation pour les Générations Futures, 21 Solutions, Strategic Design Scenarios et Bruxelles-Environnement) ont proposé le projet VILCO - La ville Collaborative. Fin mai, seuls dixsept des cinquante et un projets ont été sélectionnés par le jury et pouvaient prétendre à une demande de financement. VILCO faisait partie des lauréats. La demande de financement a été déposée le 1er septembre. Fin décembre, Innoviris retient finalement une dizaine de projets. Brulocalis fait partie des heureux élus et obtient un financement, d'une durée de trois ans, pour « VILCO - La ville collaborative : de la gouvernance pour... à la gouvernance avec les citoyens » et sa question de recherche : « Comment administrations locales et citoyens peuvent-ils travailler de manière collaborative pour développer des initiatives de résilience locale? ».

5. WE-NET

Début 2016, Brulocalis a intégré le projet européen WE-NET « Working for ENvironmentally Educated Towns » dont l'objectif est de promouvoir l'échange de bonnes pratiques, autour de la thématique du recyclage, au sein d'un réseau de municipalités issus de nombreux pays : Pologne, Portugal, Slovénie, Malte, Espagne, Serbie, Italie et Belgique. L'Association européenne pour la démocratie locale (ALDA) est à la tête de ce projet, qui comporte un volet d'activités locales de sensibilisation des citoyens et des séminaires internationaux d'échanges entre pouvoirs locaux : Lisbonne en juin 2016. Bruxelles en novembre 2016 et Tarente en mai 2017. Ce projet est financé dans le cadre du programme "Europe for Citizens". Du 1er au 3 juin, le Service Ville Durable s'est rendu à Lisbonne en compagnie de représentants de la commune d'Etterbeek. Ce voyage d'échanges de bonnes pratiques se tenait dans le cadre d'un séminaire intitulé « Les opportunités économiques et sociales liés aux activités de recyclage ». Le séminaire de novembre, organisé par Etterbeek, sur le thème « L'économie circulaire au niveau local : comment impliquer le citoyen? » a eu lieu à Bruxelles et comportait une visite de bonnes pratiques locales.

6. Agenda du développement durable

Au cours du second semestre 2016, le Service Ville Durale de Brulocalis a lancé un nouvel outil : l'Agenda du développement durable. Cet outil de communication spécifique, né d'une collaboration entre Brulocalis et Bruxelles Environnement, s'adresse à un public essentiellement issu des communes bruxelloises qui est intéressé par les questions liées à l'environnement et au développement durable.

7. Représentation des communes et du forum

Le Service Ville Durable a assuré la coordination de la présence des communes et CPAS à la Fête de l'Environnement qui s'est déroulée le 6 juin. En collaboration avec Bruxelles Environnement, elle s'est chargée

d'optimaliser la présence des communes et la cohérence des activités proposées : communication vers le public, contenu du stand, attractivité visuelle. Le thème central retenu pour le stand du Forum des pouvoirs locaux était « Good food ».

Le 21 juin, le Service lançait une consultation des communes autour de l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au plan d'application de pesticides dans les espaces publics. L'Association souhaitait recueillir début juillet, l'avis et les réactions des communes sur cet avant-projet d'arrêté afin de transmettre l'avis compilé des communes bruxelloises au Cabinet Fremault.



F. LE GROUPE DE TRAVAIL PROJETS EUROPÉENS : ÇA MARCHE!

En mars 2014, Brulocalis avait mis en place un nouveau service d'information et d'assistance en matière de projets européens. Ce Service a pu continuer en 2016 grâce au soutien prolongé de la Région. Ce Service vise à encourager les communes à monter des projets européens innovants. Ce Service passe également par l'animation d'un pôle intercommunal d'échanges en matière de projets européens, entre les communes, mais également avec d'autres acteurs territoriaux, le « Groupe de Travail Europe » (GTE). Fin 2016, le GTE comptait 23 points de contacts dans les 19 communes.

Pour rappel, ce Service poursuit deux grands objectifs :

 sensibiliser et informer les communes sur les opportunités de financement au niveau européen
 développer l'expertise en matière de montage de projets européens.

Fin 2016, le Service Ville Durable a réussi à atteindre à travers le GTE toutes les communes et 6 CPAS (participation à des réunions, réponses à des questions par email, rencontres bilatérales). Surtout 2016 a vu une augmentation du nombre de projets européens déposés.

1. Accent mis sur le renforcement des capacités et d'accompagnement

Le travail d'information et de sensibilisation a été poursuivi :

- Deux réunions d'informations ont été organisées, l'une sur des appels à projets d'actualité particulièrement pertinente pour les communes dans les programmes Urbact, Interreg Europe et Interreg Europe du Nord-Ouest, et l'autre plus ciblée sur les programmes pertinents pour les CPAS.
- Les fiches de la base de données subsides ont été très régulièrement mises à jour et complétées, Ces informations sont complétées par des mails hebdomadaires aux points de contact des 19 communes pour fournir des informations plus précises et/ou non publiques.

En 2016, le Service s'est concentré principalement sur le renforcement des capacités via des formations et sur l'accompagnement des projets à la demande des communes.

- 4 modules de formation d'une demi-journée ont permis aux agents communaux de développer leurs compétences en matière de méthodologie pour le montage de projets, de réseautage et recherche de partenaires, d'insertion des projets européens dans une réflexion stratégique et de transversalité.
- En outre, deux réunions ont permis aux communes d'échanger sur leurs pratiques, l'une pour les coordinateurs de projets FEDER, l'autre pour les points de contact du GTE.

- Le Service Ville Durbale a répondu aux questions et demandes d'accompagnement des communes intéressées.
- Des réunions individualisées ont été organisées avec 9 communes⁽¹⁾ pour pouvoir mieux comprendre leurs besoins et adapter l'offre d'accompagnement. La forte présence d'échevins et/ou de secrétaires communaux lors de ces réunions témoignaient du vif intérêt pour ce sujet.

Le Service a continué à développer son réseau européen avec quelque 13 organisations pour pouvoir le mettre à disposition des communes bruxelloises. Ce fut très utile par exemple pour lancer une recherche de partenaires réussie pour le projet de la commune d'Etterbeek.

En outre, le GTE a continué de renforcer sa relation avec la Région par l'échange d'informations, la mutualisation des expériences et la mise en contact d'acteurs pertinents en matière de projets européens. Brulocalis a participé au Comité de suivi du Programme Opérationnel FEDER. Elle a été en contacts réguliers avec les points de contact régionaux et belges pour certains programmes européens.

⁽¹⁾ Ixelles, Berchem-Ste-Agathe, Jette, Molenbeek-St-Jean, Evere, Anderlecht, Watermael-Boitsfort, Uccle et Koekelberg.

2. Une augmentation des projets européens déposés

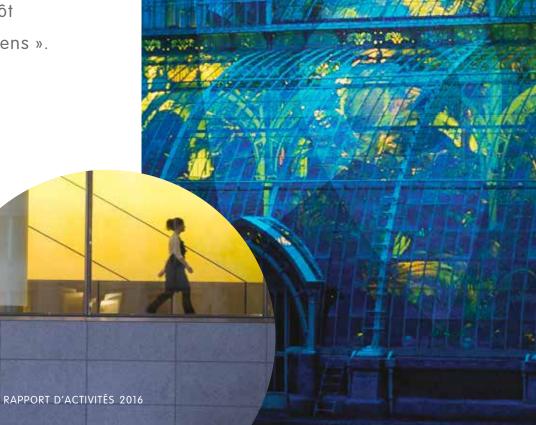
Au total en 2016, quelque 26 idées de projets ont ainsi été accompagnées dont 10 ont abouti au dépôt de projets. Ces 10 projets émanent de 6 communes (Etterbeek et Woluwe-St-Pierre comme coordinateur de 2 projets, la Ville de Bruxelles comme partenaire de 2 projets, ainsi que Molenbeek-St-Jean, Ixelles et Forest comme partenaire d'un projet chacune) et un CPAS (Anderlecht). Sur ces 10 projets, un a été sélectionné (le projet Urbact 2nd Chance avec la Ville de Bruxelles), un a été pré-sélectionné mais malheureusement pas retenu tout en soulignant qu'il s'agissait du très prestigieux et compétitif programme de recherche et d'innovation Horizon 2020, un autre a été pré-sélectionné et se trouve désormais sur liste de réserve (sous réserve de financement en 2018-2019).

On se rappellera qu'en en 2015, 4 communes (St Josse-ten-Noode et Woluwe-St-Pierre comme coordinateurs, Etterbeek et la Ville de Bruxelles comme partenaires) et 2 CPAS (de Schaerbeek et Molenbeek-St-Jean) avaient été accompagnés dans le dépôt de 6 projets européens. Si on ajoute les dossiers FEDER accompagnés en 2014, Brulocalis a ainsi accompagné depuis 2014 les communes dans le dépôt de 20 projets européens, dont quatre sélectionnés à ce jour. Un article dans le Trait d'Union 2016-3 a permis de mettre en valeur les deux projets impliquant la Ville de Bruxelles.

Le dépôt d'un dossier européen ne garantit donc pas l'obtention du subside du fait de la concurrence très forte dans cette course aux subsides. Mais parmi les communes et CPAS ayant déjà déposé un dossier, on peut ainsi observer une certaine autonomisation qu'on pourrait attribuer aux efforts de sensibilisation et de renforcement des capacités de Brulocalis. Par exemple, trois communes (la Ville, Ixelles et Forest) se sont insérées dans des réseaux européens, une première pour Ixelles et Forest qui pourrait les aider à développer des projets européens.

« 6 communes et 1 CPAS
 ont été accompagnés
 en 2016 dans le dépôt
 de 10 projets européens ».

BRULOCALIS



G. PAGE WEB SUBSIDES: PLUS AUCUN SECRET POUR VOTRE COMMUNE

La page web dédiée aux subsides (PWS) est en ligne depuis le 1^{ier} décembre 2006 grâce au soutien de la Région de Bruxelles-Capitale.

Elle comprend 6 rubriques :

- la base de données subsides (BDS),
- les tableaux synoptiques,
- · l'agenda des sessions d'information,
- l'agenda des appels à projets,
- la 6^{eme} réforme de l'Etat.
- la Toolbox subsides.

Elle offre ainsi une « porte d'entrée » unique vers un ensemble cohérent en matière d'information, de gestion et de planification de subsides.

Si le nombre de pouvoirs subsidiants intervenant en RBC et l'implémentation de la 6ème réforme de l'Etat rendent le paysage institutionnel en matière de subsides plutôt complexe, la PWS offre une information claire aux responsables et agents communaux en charge de matière subsidiables.

Les consultations accrues démontrent que la PWS constitue une plus-value considérable et un gain de temps appréciable pour un grand nombre de responsables et agents communaux en charge de matières subsidiables. La consultation de la PWS fait désormais partie de leur travail quotidien.

1. Des outils à votre disposition pour identifier et comprendre les subsides

C. La base de données subsides (BDS) pour identifier des financements

La BDS recense systématiquement les subsides dont peuvent bénéficier les communes et les CPAS, ainsi que les diverses instances de niveau local. Actuellement sont repris les subsides octroyés par les pouvoirs subsidiants suivants :

- la Région de Bruxelles-Capitale
- la Commission communautaire française
- la Commission communautaire flamande
- la Commission communautaire commune
- les Communautés française et flamande
- l'Ftat fédéral
- l'Union européenne

Plus de 560 fiches sont consultables dans la BDS!

b. Des tableaux synoptiques pour une meilleure vue d'ensemble

Des tableaux synoptiques sont dressés lorsqu'il existe plusieurs subsides de plusieurs pouvoirs subsidiants couvrant des activités d'un ou plusieurs domaines (accueil de la petite enfance, sécurité et prévention, lutte contre le radicalisme, etc.) ou lorsqu'il y a lieu de donner un aperçu global des sources de financement possible dans le cadre d'un programme (programme

triennal d'investissement - mobilité / Feder), chaque fois avec les liens vers les fiches concernées.

C. Un agenda des appels à projets pour ne rien rater L'agenda des appels à projets reprend sous forme de tableau les dates de clôture des appels à projets lancés par différentes instances et sont liées vers les

fiches reprises dans la BDS pour plus d'information.

d. Un agenda des sessions d'information pour tout comprendre

L'agenda des sessions d'information reprend sous forme de tableau les sessions d'information organisées par différentes instances et sont liées vers leur site pour plus d'information.

e. La 6eme réforme de l'Etat passée au crible

Vu l'impact considérable de la 6^{eme} réforme de l'État sur la gestion et l'octroi des subsides (transferts de compétences, nouvelles politiques régionales, nouvelles règles de financement, ...), un tableau reprenant les transferts de subsides finalisés ou en voie de finalisation (cfr. supra), a été développé afin de faire le point sur la mise en œuvre progressive de cette réforme.

f. Une « toolbox » subsides au service des communes

A la demande et en coopération avec le groupe de travail « Outils » (GT Outils), la Toolbox subsides, développée en 2013 par les communes membres de ce groupe, a été mise en ligne sur le site de Brulocalis afin de mettre les résultats à disposition de toutes les communes.



2. Mise à jour et nouveaux développements en 2016!

Une mise à jour permanente de la PWS (et plus particulièrement de la Base de Données Subsides) est garantie par notre conseiller spécialisé au sein du Service Ville Durable. Parallèlement, le Service répond à de nombreuses demandes de renseignements et d'informations complémentaires pour des subsides spécifiques dont certains ne sont pas toujours consultables en ligne.

Le tableau récapitulatif et toutes les fiches en matière d'« Accueil de la petite enfance » de la Communauté flamande ont été mis à jour, suite à la mise en exécution du nouveau Décret modifiant le système de subsides.

Les agendas développés au sein de Brulocalis ont permis de signaler aux communes le lancement de plus de 160 appels à projets et l'organisation de plus de 70 sessions d'information.

3. Des consultations & citations en progression constante!

La Page Web des Subsides a été consultée sur base annuelle à plus de 120.000 reprises, poursuivant ainsi sa croissance constante et dépassant pour la 3ème année consécutive le cap des 100.000 consultations. La BDS est par ailleurs de plus en plus souvent citée comme référence par des organismes régionaux (dans leur rubrique 'Actualités', ...) et locaux (monographies communales, formation ERAP, ...) et des maisons d'édition juridique belges (Bruylant, Kluwer, ...) ce qui prouve son contenu précieux et pertinent.

H. COOPÉRATION INTERNATIONALE COMMUNALE

Un long fleuve pas tranquille...

Si en 2015, nous évoquions une coopération internationale communale, à la croisée des chemins, avec le démarrage tardif du nouveau Programme 2014-2016 d'une part, et les premiers chantiers de la mise en œuvre de la réforme de la coopération au développement d'autre part l'année 2016, l'année 2016 pourrait se résumer, en caricaturant, à une vraie course d'obstacles. Entre un sprint de 110 m haies, un demifond de 400 m haies ou ultra-trail d'orientation, nous pencherions plutôt pour cette dernière analogie, tant l'effort fut de longue haleine et jalonné de nombreux changements de cap et de nouveaux défis dans un climat incertain.

Le point d'orgue et culminant de ce parcours fut certainement pour Brulocalis et les 17 communes bruxelloises concernées, le dépôt le 30 septembre de la nouvelle proposition du Programme de CIC 2017-2021 auprès de la DGD, (en collaboration avec nos collègues wallons de l'UVCW).

Rétroactes

A l'entame de cette année 2016, la préoccupation était d'abord pour les communes impliquées dans la phase 2014-2016, d'enfin dérouler les activités prévues et rattraper le temps perdu, vu la ratification tardive de l'Arrêté Ministériel et la liquidation de la 1ère tranche du subside 2014-2016 au début... 2015. De son côté, Brulocalis, comme d'ailleurs toutes les autres organisations ayant introduit une demande d'agrément en

2015 auprès de la DGD en vue de pouvoir accéder aux lignes de financement de la coopération belge au développement pour la prochaine décennie, aura été mobilisée au cours du 1^{er} trimestre par un double processus :

- le screening de notre institution par une société d'audit mandatée par la DGD, dans le but d'évaluer les capacités organisationnelles de notre Association à gérer des programmes de coopération au développement selon les nouvelles exigences fixées par le bailleur. Une étape préalable et obligatoire pour toutes les organisations, des ONG aux Universités, candidates à un nouvel agrément.
- la participation, avec les Acteurs Non gouvernementaux (ACNG) et les Acteurs Institutionnels (AI). à l'élaboration de Cadres Stratégiques Communs (CSC) sur les pays d'intervention communs. Cet exercice imposé par la nouvelle Loi faisait suite à l'Analyse Contextuelle Commune (ACC) menée, un an plus tôt en 2015, et qui regroupait déjà ces mêmes acteurs sur chacun des pays partenaires de la coopération belge au développement. Ce processus, en deux temps, l'ACC et puis le CSC, répond à une des ambitions majeures de la nouvelle réforme de la coopération belge : inviter les organisations partenaires de la Coopération belge au développement, qu'il s'agisse d'Acteurs non gouvernementaux ou d'Acteurs institutionnels, à se concerter sur leurs visions, leurs stratégies et leurs interventions respectives sur un même pays. Malgré les critiques, venant de plusieurs horizons, relatives la plupart du temps au calendrier démentiel imposé aux acteurs, et aux limites de cet exercice, qui aurait sans doute pu aller

encore plus loin dans le développement des collaborations entre acteurs, il faut aussi reconnaitre ces effets positifs :

- des acteurs belges et leurs partenaires du Sud qui pour la 1ère fois sur chacun des pays auront élaboré, ex-ante, une analyse commune du contexte d'intervention dans ces pays : quelle est la situation politique, économique, sociale ? Quelle est la situation de l'égalité entre hommes-femmes ? Quelles sont les parties prenantes dans le secteur de la santé, de l'éducation, etc, sur lesquels s'appuyer, quelle est la situation des droits de l'homme ? Etc. Une analyse collective qui aura permis d'avoir une vision d'ensemble de qui fait quoi, où et avec qui dans la pays. Les premiers jalons d'une cartographie commune des acteurs belges au développement en somme.
- des acteurs belges et leurs partenaires du Sud qui, ont dû ensuite s'interroger, à partir des résultats de l'ACC, sur les synergies et complémentarités qui pourraient être développés entre eux. Si des synergies pouvaient exister par le passé entre acteurs, elles étaient davantage le fait de relations de proximité entre ONG ou d'autres acteurs. Ici avec l'élaboration du cadre stratégique commun (CSC), toutes les organisations partenaires de la coopération belge, auront dû par secteur d'activités (santé, éducation, souveraineté alimentaire, gouvernance, etc), identifier les zones d'intersection sur lesquels bâtir des synergies de type échanges d'informations ou d'activités à réaliser en commun, lors de la prochaine programmation 2017-2021.

Concrètement pour Brulocalis, il s'agissait de participer à 3 processus d'ACC et de CSC sur nos pays d'intervention : le Maroc, la RDC et le Sénégal. Avec près de 90 organisations différentes, la RDC était le groupe de travail le plus fourni, preuve s'il en est de l'importance de l'intervention belge dans ce pays, malgré un contexte politique complexe. Toutefois, sur tous nos pays, il faut bien reconnaitre qu'il y a peu d'acteurs qui interviennent comme nous dans le domaine de la gouvernance en général, de l'appui à la décentralisation et aux collectivités locales en particulier. Les sous-groupes thématiques sur ce secteur étaient peu fournis et fort logiquement au final sur ces 3 pays, l'ACVB ne développera au total que 6 collaborations essentiellement à caractère informatif. avec d'autres ACNG.

Parallèlement, et alors que Brulocalis, comme les autres acteurs du reste, ne disposait pas encore, à l'issue de ce 1er trimestre 2016, d'informations sur l'octroi ou non de l'agrément, et que, de leur côté, les communes belges et leurs communes partenaires avaient pu enfin atteindre leur vitesse de croisière sur la mise en œuvre de la phase 2014-2016, l'heure était venue pour l'équipe CIC d'entamer les préparatifs de la nouvelle programmation CIC 2017-2021. C'est donc dès le second trimestre que Brulocalis a organisé, avec l'UVCW, d'avril à juin, des ateliers de programmation avec les communes belges et africaines dans les 5 pays d'intervention de la CIC, au Bénin, au Burkina Faso, au Maroc, en RDC et au Sénégal.

Les communes bruxelloises étant plus particulièrement actives en RDC, au Sénégal et au Maroc, Brulocalis se sont chargées plus particulièrement de la préparation et l'organisation des ateliers dans ces trois pays. Les partenaires bruxellois et wallons et leurs homologues congolais, sénégalais et marocains se sont ainsi réunis respectivement : à Kinshasa (RDC) du 11 au 15 avril, à Mbour (Sénégal) du 30 mai au 2 juin et à Ouarzazate (Maroc) du 31 mai au 4 juin.

Au total, sur ces 3 pays, ce sont pas loin d'une trentaine de communes belges dont dix-sept bruxelloises qui ont été mobilisées pour bâtir les fondations de la prochaine programmation 2017-2021. Toutes les plateformes ont été un franc succès aux dires des participants eux-mêmes, tant dans la qualité du travail réalisé que dans le climat de bonne humeur et de confiance qui a régné tout au long des travaux. Il restait au sortir de ces ateliers cependant encore un écueil de taille à franchir durant l'été, pour l'équipe CIC de Brulocalis et de l'UVCW : écrire les 5 programmes pays eux-mêmes.

Quels types d'interventions au Maroc, en RDC et au Sénégal?

« La mobilisation se poursuit autour de l'Etat civil en RDC »

Premier acte. Pour reprendre le calendrier, tout d'abord, c'est à Kinshasa, en RDC, début avril que le cycle a commencé. Les quatorze partenariats belgo-congolais partant d'une analyse des acquis, d'une évaluation des difficultés persistantes et des pistes d'amélioration à y apporter, ont défini une nouvelle politique d'appui aux Services d'Etat civil et Population des communes congolaises partenaires.

A côté des actions plus techniques de renforcement des capacités dans le domaine de l'état civil/population, la réflexion s'est aussi ouverte au management des ressources humaines et financières, pour renforcer la gouvernance. Les quatorze partenariats se sont engagés à une plus grande dynamique collective et

coordonnée. L'objectif spécifique du Programme est qu'« Au terme des 5 ans (2017-2021), les villes et communes congolaises prenant part au Programme de CIC disposent de Services d'Etat civil et de Population efficaces ». Les partenaires ont pour ce faire défini six résultats.

« Une approche plus ciblée en matière d'action sociale au Maroc »

Deuxième acte. Ensuite, c'est au début du mois de juin que les partenaires belges et marocains se sont retrouvés à Ouarzazate pour étudier les pistes d'intervention de la prochaine programmation CIC au Maroc. Etterbeek et Koekelberg, intéressées par le démarrage d'un partenariat, se sont jointes aux travaux à titre d'observateurs.

A l'unanimité, les communes ont souhaité poursuivre l'appui au développement des politiques locales d'action sociale. Elles ont tout d'abord procédé à une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces, en tenant compte des avancées et des résultats des précédentes programmations. Pour donner écho aux suggestions des partenaires, l'Association a aussi organisé des sessions de travail spécifiques pour les élus, ce qui a créé une nouvelle dynamique de travail et favorisant un engagement plus fort de leur part, facteur extrêmement important au Maroc.

S'est rapidement dégagé l'objectif spécifique qui veut « qu'entre 2017 et 2021, toutes les communes marocaines adoptent et pilotent une politique d'action sociale visant prioritairement les enfants et/ou les jeunes et/ou les femmes et/ou les personnes à besoins spécifiques et la mettent en œuvre via leur service d'action sociale au travers d'au moins 2 projets intégrés de développement humain. » Il met clairement en avant le besoin de non seulement développer et piloter des stratégies et des politiques locales mais aussi d'initier des projets concrets sur le terrain, gage d'une certaine visibilité des interventions du programme. Pour permettre une concentration plus forte encore, la priorité portera sur quelques publics cibles particulièrement vulnérables au Maroc : les jeunes, les femmes et les personnes à besoins spécifiques.

« Le développement économique local en fer de lance au Sénégal »

Troisième acte. Enfin, pour terminer ce processus, c'est à Mbour, au Sénégal, début juin, que les quatre partenariats belgo-sénégalais ont mis l'accent sur les acquis en matière de soutien au développement économique local, et après une analyse des forces et faiblesses, ont souhaité poursuivre dans la même voie. Pour pérenniser l'intervention, la nouvelle phase poussera à mobiliser des ressources financières endogènes. Ce qui se traduit par l'objectif spécifique suivant : « de manière participative, les Collectivités Locales sénégalaises partenaires du programme CIC, auront amélioré en 2021, leurs capacités de mobilisation de ressources financières, en vue de développer leur offre de services et d'optimiser leur stratégie de développement économique local durable ».

Ces 3 actes à peine terminés, le rideau tombait, enfin, sur le processus d'agrément. Brulocalis recevait du Ministre la notification de l'octroi de l'agrément en tant que partenaire de la Coopération belge. Il s'agissait d'une étape importante puisqu'elle conditionnait la poursuite de l'action des villes et communes bruxelloises au sein d'un nouveau programme de Coopération Internationale Communale de cinq ans (2017-2021). Cet obstacle franchi, Brulocalis comme sa consœur wallonne, pouvait entamer le sprint final pour le dépôt d'un Programme commun le 30 septembre auprès de la Direction Générale de la Coopération au Développement et Aide Humanitaire (DGD).

Le 3^{ème} trimestre s'acheva donc, pour l'Association, avec la nouvelle proposition de programme CIC 2017-2021 déposée en commun avec l'UVCW. Ce qui permettait à nos deux associations d'atteindre le seuil budgétaire minimum d'éligibilité, imposé par le nouveau cadre législatif, de 2 millions € par an, soit 10 millions € sur les 5 ans, pour toute proposition de programme déposée en direct auprès de la Coopération belge. Ce critère parmi d'autres, comme celui de l'obtention d'un nouvel agrément a modifié profondément, le paysage de la coopération indirecte au cours de cette année. Notamment dans le monde ONG, ne sont plus en mesure de poursuivre leurs activités subsidiées, d'autres plus petites, ont préféré fusionner ou déposer des programmes en commun ou encore les introduire via les fédérations d'ONG, comme l'autorise la nouvelle loi. Les acteurs institutionnels (IA), que sont les Associations de Villes et Communes, les coupoles d'Universités, l'Apefe, le VVOB ou l'Institut tropical d'Anvers, ont, depuis cette année, et comme l'a encouragé le Ministre, créé leur propre Fédération, Fiabel, à l'instar du secteur des ONG. Bref, comme on peut s'en rendre compte, c'est à un vrai bouleversement qu'on aura assisté.

Au final, couvrant 5 pays prioritaires de la coopération belge (Bénin, Burkina Faso, Maroc, RD Congo et Sénégal) et totalisant un budget de plus de 17 millions €, la nouvelle proposition CIC quinquennale, 2017-2021, de Brulocalis et de l'UVCW, voyait ainsi, le nombre de communes wallonnes et bruxelloises impliquées augmenter de près de 25%, avec un total de 46 communes dont 17 communes de la Région de Bruxelles -capitale. En considérant, le nombre de collectivités locales partenaires dans ces pays, ce sont près de 54 communes du Sud qui sont appuyées par le Programme CIC.



Le dernier trimestre de l'année pouvait démarrer avec le long processus d'appréciation des programmes par l'administration et avec les dernières incertitudes relatives aux bruits de couloirs qui faisaient état de retards dans l'analyse des dossiers et de réductions budgétaires pour l'ensemble du secteur de la coopération au développement. Un scénario déjà connu pour le programme de CIC au cours des dernières phases qui semblait donc devoir se répéter une nouvelle fois.

Ainsi d'octobre à la fin décembre, l'équipe CIC des Associations aura été mobilisée principalement par les dernières étapes avant l'appréciation finale du Ministre attendue pour la mi-février 2017 : les compléments d'information à apporter aux pays gestionnaires et attachés d'Ambassade de la coopération belge et les droits de réponse à l'appréciation finale de la DGD. A l'issue de ce long parcours, tout terrain, jalonné d'obstacles divers, nous pouvions, enfin, avec l'ensemble des communes pousser un ouf de soulagement : le programme CIC 2017-2021 pour les 5 pays était approuvé! Les discussions sur le cadre budgétaire, autour des réductions pressenties et des modifications correspondantes à apporter dans le Programme, étaient prévues pour le 1er trimestre 2017.

Enfin, parallèlement au suivi de ce processus lié au dépôt de la nouvelle proposition 2017-2021, Brulocalis aura relancé les travaux de suivi de la programmation 2014-2016 en voie d'achèvement, et démarré des travaux préparatoires à la nouvelle phase. Des plateformes Nord réunissant les communes belges bruxelloises et wallonnes concernées par un même pays se sont déroulés au cours des dernières semaines de 2016. Ces rencontres auront été l'occasion de présenter les nouvelles politiques transversales souhaitées

par la coopération belge et son Ministre Alexandre De Croo. Certaines étaient inscrites dans la nouvelle loi, d'autres non. Parmi celles-ci, pointons la volonté de renforcer la numérisation d'une part et, de porter une attention accrue sur l'intégrité et la lutte anti-corruption des politiques de développement, d'autre part.

Bref, sans oublier le cœur de la nouvelle réforme de la coopération qui vise à développer les synergies et complémentarités avec les autres acteurs de la coopération belge, avec tous ces nouveaux accents, ce ne sont pas les défis qui manquent pour la coopération communale au cours des cinq prochaines années. D'autant plus que le grand défi dans la nouvelle stratégie proposée par le Programme de CIC vise le renforcement de la coordination entre tous les partenariats sur un même pays.

Bref, on le disait, 2016 dans la coopération, une année pas comme les autres, plus qu'un sprint, un parcours longue distance, varié, sans répits, et jalonné d'obstacles en tout genre, que toutes les parties auront effectué, ensemble, jusqu'à leur terme.

LE SERVICE COMMUNICATION & INFORMATION-DOCUMENTATION

A. LE SERVICE VEILLE **ET DOCUMENTATION**

Ce Service gère un fonds de plus de 5.000 documents, qui ont dans leur majorité un caractère récurrent : il s'agit de mises à jour d'ouvrages à feuillets mobiles, d'abonnements aux revues et périodiques, et de monographies. Certains documents sont maintenant également conservés sous forme électronique.

1. Veille législative

Semaine après semaine, le service suit l'évolution des projets ou propositions de lois, ordonnances ou décrets déposés à la Chambre des Représentants, au Parlement Régional bruxellois et à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune, au Parlement francophone bruxellois et au Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Le Service documentation collecte et diffuse sous forme électronique toutes les pièces législatives associées aux projets et propositions retenant principalement l'attention du Service d'Études. En accord avec l'équipe et notre gestion environnementale globale, tous les documents parlementaires sont diffusés et conservés en version électronique.



2. Veille politique

Le dépouillement des discussions, interpellations et questions parlementaires posées aux Ministres dans les assemblées bruxelloises est diffusé sur notre intranet depuis juillet 2015.

3. Une revue de presse stratégique

Avec le double objectif de soutenir notre équipe de conseillers et d'appuyer Brulocalis dans sa mission de lobbying, le Service Information et Communication a mis en place un service interne de revue de presse stratégique.

Il s'agit d'une compilation hebdomadaire d'articles de presse traitant de sujets susceptibles d'impacter le fonctionnement des pouvoirs locaux bruxellois. Le caractère anticipatif permet de renforcer notre proactivité tandis qu'un zoom sur certaines thématiques jugées critiques nous garantit de rester au plus proche de l'actualité des communes.

4. Les dossiers documentaires

En parallèle aux dossiers documentaires, produits et créés dans le cadre des recherches, le Service a lancé la création de dossiers thématiques. A ce stade il s'est concentré sur les thèmes de la radicalisation. Le dossier est alimenté en continu par les articles de presse, les discussions parlementaires, les décisions de jurisprudence, la législation et la doctrine identifiés au cours du travail de veille. D'autres dossiers thématiques pourraient voir le jour dans le futur en fonction de l'actualité et des ressources disponibles.

5. Un travail de recherche en continu en interne et pour les communes et CPAS

De nombreuses recherches répertoriées ont été effectuées en 2016 pour assister les conseillers de l'Association dans la rédaction d'articles, de notes, la préparation d'interventions lors de formations, et pour leur permettre de répondre aux questions émanant de nos membres.

6. Une contribution aux publications

Le Service est aussi en charge de la coordination de la « Nouvelle loi communale » : les modifications légales sont introduites dès leur entrée en vigueur dans la version électronique, et seront reproduites dans la prochaine édition de la version papier dont la date de sortie n'est pas encore fixée. On trouvera plus de détails sur ces publications à la lecture de la section ci-après.

7. Le travail de base : gérer le fonds documentaire

Le Service gère un fonds documentaire touchant aux différentes matières couvertes par l'Association. Il assure les tâches classiques d'encodage, d'indexation, de bulletinage, de mise en circulation et de classement de tous les documents acquis. Monographies et brochures, revues et newsletters, et dossiers parlementaires en version électronique.

Enfin, le service documentation collabore à la tenue de la base de données juridique et administrative Inforum, et ce par la mise à disposition des documents de son propre fonds.



B. LE VOLET PUBLICATIONS

La Revue Trait d'Union

La Revue 'Trait d'Union' a connu en septembre 2016 un changement en profondeur. L'approche rédactionnelle a été confirmée et renforcée tout en veillant à procurer des contenus techniques relevants pour nos groupe-cibles. D'autre part, l'approche graphique a été fondamentalement repensée en ligne avec la nouvelle identité de Brulocalis. Nous avons particulièrment veillé à présenter une structure et un rubricage plus explicites permettant une lecture plus facile et agréable. Plus de couleurs et de visuels ainsi qu'une mise en page plus harmonieuse doivent inciter les lecteurs à 'se plonger' plus spontanément dans des contenus à caractère relativement juridique et économique.

De plus, le Revue Trait d'Union est dorénavant mise sous un blister recyclable - avec un adressage personnalisé imprimè sur ce même blister - et diffusée via envoi postal. Nous profitons d'un tarif prérérentiel pour envoi de périodiques ce qui représente une économie non négligeable pour l'Association.

Le soutien renouvelé de la Région de Bruxelles-Capitale, pour lequel nous tenons encore à la remercier, a permis de faire paraître six numéros en 2016. Son lectorat est consolidé à près de 2.000 abonnés francophones et plus de 500 néerlandophones. Chiffres appréciables pour une Revue avec un contenu principalement technique et un public ciblé sur les 19 communes bruxelloises.



Outre la diffusion papier, la Revue connaît également un format électronique ce qui garantit une diffusion encore plus large de nos contenus vers nos membres. Les principaux articles sont publiés via www.brulocalis.brussels au format html ou pdf. La Revue ellemême peut être téléchargée au format pdf.

A côté de ces articles de fond, la Revue présente en plus les rubriques régulières suivantes :

- l'Editorial.
- l'Association en action, reprenant les principales activités de Brulocalis.
- la chronique législation (rubrique suspendue depuis mi-2016),
- l'écho de la Région,
- Dans nos communes,
- Actualités.

Les principaux articles parus dans le Trait d'Union courant 2016 ont notamment abordé les sujets suivants :

N° 2016/01

Dossier radicalisme:

organes et mesures de la lutte contre le radicalisme :

- Actes et acteurs fédéraux
- Actes et acteurs régionaux
- Les communautés luttent aussi
- Rencontre avec l'Observatoire bruxellois pour la

Prévention et la Sécurité

- Transactions immobilières des communes : la nouvelle circulaire assouplit les règles
- La gestion des subsides européens à Gand
- Alcool au travail et assurances

N° 2016/02

- Le secret professionnel du CPAS : ami ou ennemi ? Naissance de la Fédération des CPAS bruxellois sur fond de pauvreté infantile.
- Les CPAS bruxellois désormais regroupés en une Fédération
- Incertitudes sur la Politique des Grandes Villes
- Le recouvrement des créances non fiscales de la commune
- Merci d'avoir contribué à la reconstruction de Kobané
- Réussir sa « rue réservée au jeu »

N° 2016/03

Dossier répondre à l'essor démographique :

- Le contexte démographique
- Forte demande et insuffisance de l'offre de logements à caractère social

- Ecoles : ouvertes sur leur environnement pour répondre à l'urgence
- · Crèches : une offre inégalement répartie
- Relever le défi démographique !
- Simplification administrative : l'interview de Fadila Laanan
- Les réviseurs d'entreprises et les communes
- Le Plan de répartition des demandeurs d'asile se dégonfle
- Monitoring du transferts du chômage vers les CPAS
- Le Facility Management peut aider à rationaliser
- Un vent européen à la Ville de Bruxelles.
- Nouvelle étude sur les villes et communes d'Europe

N° 2016/04

Dossier social

- Les communes et la production de logement à caractère social
- Le conseil d'état rappelle l'importance du secret professionnel du CPAS
- La coopération internationale communale (cic), à la croisée des chemins
- Extension des projets individualisés d'intégration sociale : principe et contextualisation historique
- Le nouveau système en matière de PIIS
- Accueil des réfugiés : l'appel de Nicosie aux communes
- Des projets européens pour mon CPAS
- Brulocalis et la Fédération des CPAS bruxellois déployent leur nouvelle identité
- Semaine européenne de la démocratie locale édition 2016
- En rang à l'école
- Exploitez la banque carrefour des entreprises!

N° 2016/05

- La revitalisation urbaine refondée!
- Les finances communales témoignent de la bonne gestion bruxelloise
- Statutarisation du personnel des pouvoirs locaux bruxellois : cinq millions d'euros à la clé
- Garanties locatives : du nouveau pour les locataires à bas revenus ?
- Plans de livraisons d'entreprises à Bruxelles
- Les villages de la mobilité dressent leur bilan
- Les pouvoirs locaux, aussi protégés contre la discrimination fondée sur le sexe

N° 2016/06

- Fiabel fédère les acteurs institutionnels de la coopération
- Sommet des maires pour l'« alliance des villes européennes contre l'extrémisme violent » actualité méthodes et outils pour une approche stratégique de la sécurité urbaine
- Parcours d'accueil et d'intégration : où en est-on?
- Quand l'engagement citoyen, particulier et associatif, fait face à ses responsabilités
- Les plans diversité pour les pouvoirs locaux au seuil d'une réforme ?
- Bruxelles se dote d'un fonds de sécurité routière
- Les investissements publics face aux contraintes européennes
- La commission européenne donne de nouvelles précisions sur la notion d'aide d'État
- La sixième forme de l'État : la répartition des compétences matérielles
- Plus simple, plus smart : c'est le nouvel Irisbox !



Newsletter

Entre janvier et décembre 2016, l'Association a produit les newsletters 219 à 234, soit 15 éditions téléchargeables à l'adresse :

www.brulocalis.brussels - Rubrique Publications

> Lettre d'information.

Il s'agit de la douzième année complète de ce support.

D'une façon générale, la newsletter complète l'information du site web de l'Association par le biais d'hyperliens renvoyant vers des sujets d'actualité.

Les rubriques couvertes par la Newsletter sont les suivantes:

- l'actualité de l'Association ainsi que d'instances tierces qui sont d'intérêt pour ses membres,
- les documents : les contenus à haute valeur ajoutée se distinguent des actualités. Ces documents entendent livrer des outils de travail, par le biais d'articles fouillés, de modèles, ...
- « en guelques mots » offre une série de news très courtes, renvoyant vers des sites externes à l'Association,
- les échos des parlements : Région, Communautés, Etat fédéral. Cette rubrique est cependant suspendue,
- l'agenda des évènements à suivre,
- les subsides nouvellement recensés dans la base de données.

Entre janvier et décembre 2016, le nombre des abonnés est resté stable à près de 5.000 lecteurs.

C. LE SITE WEB DE L'ASSOCIATION 'www.brulocalis.brussels'

En 2016, 175.000 personnes ont visité le site de Brulocalis, soit une moyenne de plus de 14.580 visiteurs par mois. 75.000 pages ont été vues, soit environ 1750 pages par jour.

Parmi les publications ajoutées ou mises à jour nous mentionnons ici quelques rubriques :

- la Nouvelle loi communale
- le Code de la route
- les Brulocafiches

La partie privée du site, réservée aux membres des groupes de travail et des organes de gestion, continue de leur servir de plateforme d'échange de documents : procès-verbaux et agendas des réunions, mais aussi documents utiles à celles-ci.



D. L'INTRANET ET LE RECORDS MANAGEMENT

Depuis le deuxième semestre de 2015, le personnel de Brulocalis dispose d'une plateforme de gestion documentaire lui permettant de collaborer et d'archiver les documents engageants de l'asbl. Les statistiques d'utilisation montrent qu'au terme de 2016, elle est utilisée de façon régulière à intensive par la moitié des employés.

Les documents produits dans le cadre des missions de base de l'asbl, à savoir l'action politique, l'assistance-conseil, les formations, l'information, les recherches documentaires et la veille stratégique y sont régulièrement enregistrés. Un effort reste à faire pour les documents produits dans le cadre de nos missions spécifiques (développement durable, mobilité et coopération internationale).







1. Accueil des demandeurs d'asile et plan de répartition

C'était le grand dossier de 2015, il s'est évidemment poursuivi en 2016.

Fin 2015, un plan de répartition semblait inévitable et en décembre 2015, chaque commune et CPAS du pays a reçu un courrier fédéral leur communiquant un quota indicatif de places d'accueil à ouvrir sur leur territoire. En effet, bien que le processus législatif relatif au plan de répartition était encore en cours, une communication politique sur la majorité de ses modalités avait déjà eu lieu (critères de la répartition, quotas indicatifs, seuils d'exonération, délais d'ouverture, montants de la sanction financière, etc.).

Les communes et CPAS ont donc été poussés à prendre les devants sur l'entrée en vigueur du plan de répartition en ouvrant dès que possible des places d'accueil.

La première moitié de l'année 2016 a ainsi été consacrée à de nombreux échanges, réflexions et discussions (avec nos Fédérations sœurs notamment), à des explications aux CPAS mais aussi aux communes, à diverses réunions avec le Ministre de l'Intégration sociale et le Secrétaire d'Etat à l'Asile, à la rédaction de courriers, d'articles et de notes explicatives... avec comme objectifs pour notre Fédération de limiter les impacts négatifs pour les CPAS dans l'élaboration des textes réglementaires devant cristalliser la mise en œuvre du plan de répartition d'une part, et d'en expliquer les enjeux et la technicité d'autre part.

Dans le cadre de ce dossier, les 3 Fédérations des CPAS ont porté les messages suivants :

- Exigence de concertations officielles et régulières avec le Ministre de l'Intégration sociale et le Secrétaire d'Etat à l'Asile.
- Demande d'une modification de l'art. 57ter/1 de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 devant permettre de faire valoir, dans le cadre d'un plan de répartition des demandeurs d'asile en aide matérielle et des quotas à atteindre, l'ouverture de tout type de place d'accueil sur le territoire de la commune (et donc de ne pas se limiter uniquement aux places ILA ouvertes par le CPAS).
- Demande de délais suffisamment longs pour l'ouverture des places d'accueil imposées dans le cadre du plan de répartition et du quota déterminé pour la commune avant qu'une sanction ne puisse intervenir.
- Demande d'une prise en compte positive pour les CPAS ayant ouvert des places ILA sur base volontaire avant que le plan de répartition ne devienne obligatoire.

En avril 2016, des rumeurs concernant la non-activation du plan de répartition ont commencé à circuler alors que l'entrée en vigueur du plan de répartition obligatoire avait été annoncée aux CPAS pour le 1er mai 2016. En effet, des informations suivant lesquelles plus de 1.000 places d'accueil seraient inoccupées (dont des nouvelles places créées sur base volontaire dans le cadre du plan de répartition) et des places d'accueil en centres collectifs seraient fermées ont pris tout le monde de court. Des CPAS ont reçu des messages de Fedasil leur disant de ralentir la cadence dans l'ouverture des nouvelles places ILA liées au plan de répartition et une certaine confusion est apparue sur le terrain.



Face à cette situation, les Fédérations des CPAS ont demandé que :

- un message politique clair, uniforme et rapide soit adressé aux CPAS ;
- les CPAS ayant fourni des efforts dans le cadre du plan de répartition reçoivent des garanties quant à l'existence, la viabilité et l'occupation de leurs places;
- le délai de sortie de 2 mois des personnes ayant obtenu un statut de protection internationale soit prolongé afin d'éviter que des places d'accueil ne restent vides et que des personnes ne se retrouvent à la rue à cause d'une période de transition reconnue par tous comme trop courte.

Malgré des demandes pressantes des 3 Fédérations des CPAS, la confirmation officielle de la non-activation du plan de répartition n'est intervenue que le 3 juin 2016, suite à une décision du Gouvernement fédéral.

Le 10 juin 2016, a été publié au Moniteur Belge un arrêté royal du 17 mai 2016 fixant les critères d'une répartition harmonieuse entre les communes des places d'accueil pour les demandeurs d'asile. Même si in fine le plan de répartition n'a pas été activé en 2016, les discussions sur les critères de la répartition des places, les délais et modalités de mise en œuvre, les sanctions, etc. ont été menées jusqu'au bout et ont été coulées dans un texte réglementaire. A l'avenir, si une nouvelle crise de l'accueil devait se présenter, l'activation du plan de répartition pourra donc se dérouler beaucoup plus rapidement.

Dans ce contexte compliqué et mouvementé, la Fédération des CPAS bruxellois a décidé de créer une « Plateforme ILA » pour soutenir les CPAS bruxellois en les mettant autour de la table afin d'échanger les informations pertinentes et les bonnes pratiques relatives à la création, l'élargissement et la gestion de places d'accueil ILA, mais également en leur permettant de faire le point sur les avancées et les questionnements de chacun. Cette plateforme s'est réunie 3 fois en 2016 (en avril, juin et septembre).

Outre la non-activation du plan de répartition, la diminution et la stabilisation du nombre de demandes d'asile introduites en 2016 a également amené à un plan de réduction des capacités du réseau d'accueil (afbouwplan). Ainsi en 2016, la fermeture de 10.000 places d'accueil collectives a été décidée et exécutée. La note de politique générale du Secrétaire d'Etat à l'Asile de 2017 annonçait un deuxième plan de réduction (afbouwplan II) focalisé cette fois-ci sur les places d'accueil individuelles (notamment ILA). Dans ce cadre, les Fédérations des CPAS ont envoyé un courrier dans l'urgence, le 8 décembre 2016, après avoir appris par Fedasil que le réseau d'accueil était de nouveau tendu et qu'il ne pourrait résister à une

nouvelle crise, du moins tant que les 7.500 places tampon annoncées dans la presse ne seraient ni budgétisées, ni concrétisées. Ce courrier des 3 Fédérations des CPAS contenait notamment ces messages importants :

- Un scénario dans lequel on demande aux CPAS de fermer des places ILA pour ensuite les rouvrir, comme cela s'est passé en 2014-2015, doit absolument être évité, surtout si cela se passe dans le cadre de l'activation d'un plan de répartition.
- Avant qu'une décision sur un plan de réduction des places ILA ne soit prise en 2017, deux conditions doivent être réunies :
- Premièrement, les 7.500 places tampon doivent absolument être budgétisées et identifiées et les conventions conclues.
- Deuxièmement, le nouveau modèle d'accueil (voir ci-dessous le point consacré à l'implémentation du nouveau modèle d'accueil) doit absolument être évalué afin d'avoir une idée claire du nombre de places ILA nécessaires dans ce cadre.

Que se passera-t-il en 2017 ? Les CPAS ayant ouvert des places ILA dans le cadre des discussions du plan de répartition devront-ils fermer leurs places ? Ou au contraire, la menace d'un nouveau plan de répartition pèsera-t-elle de nouveau sur le paysage des CPAS ? L'avenir est incertain et dépendra certainement des décisions qui seront prises au niveau européen en matière de migration.

Concernant la thématique de l'accueil des demandeurs d'asile et du plan de répartition, voir les articles intitulés « Plan de répartition : de quoi parle-t-on ? » dans le Trait d'Union n° 2015- 6 et « Le plan de répartition des demandeurs d'asile se dégonfle » dans le Trait d'Union n° 2016-3



2. Réforme des projets individualisés d'intégration sociale (PIIS)

En vue de cette réforme annoncée dans l'accord du Gouvernement, le Ministre de l'Intégration sociale avait commandité en 2015 une étude sur l'état des lieux de l'utilisation des PIIS par les CPAS. Son intention étant de s'appuyer sur cette étude pour orienter sa réforme.

Au vu de cette étude, la position de départ des 3 Fédérations des CPAS du pays était la suivante :

- Le PIIS doit être un instrument d'accompagnement « sur mesure » en partant du bénéficiaire.
- Le PIIS ne peut pas devenir une surcharge administrative pour les CPAS, à défaut de quoi il deviendra une simple formalité.
- L'autorité fédérale ne peut imposer l'utilisation d'un instrument mais doit par contre encourager et soutenir son utilisation (une obligation ne fera que renforcer le formalisme).
- Si le Ministre veut rendre obligatoire la conclusion d'un PIIS avec tout le public de plus de 25 ans, sauf exception pour raisons de santé et d'équité, il doit mettre les CPAS en position tenable pour réaliser cette obligation. Ceci suppose un financement suffisant pour permettre aux CPAS d'assurer un accompagnement qualitatif et sur mesure de leurs usagers.
- L'introduction d'un service communautaire n'est acceptable qu'à la condition que ce service communautaire s'inscrive dans la philosophie d'un accompagnement sur mesure du bénéficiaire. De plus, ce service communautaire doit être lié à la législation

sur le bénévolat et ne peut être proposé que sur base volontaire pour le CPAS et pour la personne.

- Concernant le financement, les 10 % extra annoncés ne peuvent pas être limités à un an mais doivent être garantis pendant toute la durée du PIIS et ne peuvent pas non plus être limités à une fois sur la vie du bénéficiaire.
- Parallèlement à l'extension du PIIS prévue par le projet de loi, le Fonds « activation sociale » doit être créé et rendu concret afin de permettre un financement complémentaire dans le cadre des PIIS et l'élargissement de la palette de services.

Tout au long de l'année, de nombreuses actions ont été menées par les 3 Fédérations des CPAS afin de défendre notre position commune de départ (courriers, réunions de concertation, rencontres avec le Ministre et/ou son Cabinet, carte blanche, questions parlementaires, ...) et ce, à chaque étape du parcours législatif de la réforme.

Nous avons dit et répété aussi qu'une telle réforme ne pouvait pas se faire dans la précipitation et que les adaptations à faire dans les CPAS (formations, adaptations des services, développements informatiques, recrutements, etc.) nécessitaient de disposer d'un temps suffisant. Si de manière générale, malgré nos nombreuses interpellations, nous n'avons pas pu faire entendre pleinement la voix des CPAS, nous sommes tout de même parvenus à obtenir certaines améliorations ainsi que des éclaircissements importants.

Au final, la réforme présente quatre modifications importantes : une extension du groupe-cible, une extension de l'obligation de conclure un PIIS, l'introduction du service communautaire et la création d'une subvention particulière due au CPAS dans plusieurs hypothèses.

Voir l'article intitulé « Extension des projets individualisés d'intégration sociale » publié dans le Trait d'Union n° 2016-4.

Suite à l'urgence de former les CPAS avant le 1er novembre 2016, les 3 Fédérations des CPAS ont été chargées par le Ministre de l'Intégration sociale de présenter aux CPAS les modifications de législation et, dans la mesure du possible, de répondre aux questions des CPAS. Ainsi, notre Fédération a organisé le 28 octobre 2016 une séance d'information pour les CPAS bruxellois. Nous y avons présenté les différents changements introduits par la nouvelle législation et une représentante du SPP Intégration sociale, Madame Brouet, était à nos côtés pour tenter de répondre au mieux aux très nombreuses questions du terrain.

Pour 2017, des formations/échanges de savoir seront mis en place au cours du 1^{er} semestre 2017. Le cadre de formation est négocié entre les Fédérations et le Cabinet du Ministre de l'Intégration sociale. Il est identique dans les 3 régions mais adapté aux réalités régionales.

Du côté du financement de la réforme, la subvention pour l'accompagnement supplémentaire via les PIIS correspond à un budget estimé par le Ministre à 58,5 millions EUR pour les CPAS pour 2017.

Afin de soutenir au mieux les CPAS bruxellois, la Fédération a mis à jour en novembre 2016 la fiche technique relative aux projets individualisés d'intégration sociale sur le site www.ocmw-info-cpas.be et la mise à jour de la fiche consacrée au PIIS portant sur des études de plein exercice ainsi que de celles relatives au droit à l'intégration sociale et au revenu d'intégration sont également en cours et seront mises en ligne au cours du premier semestre 2017.

Il est évidemment beaucoup trop tôt pour tirer un bilan de cette réforme et de ses effets, tant pour les CPAS que pour les usagers. Mais il est incontestable que le délai d'entrée en vigueur beaucoup trop court et l'effet rétroactif de la réforme ont suscité beaucoup de craintes, d'incompréhensions et de surcroit de travail pour les CPAS et n'ont donc pas permis un accueil optimal des changements initiés par la nouvelle législation. C'est évidemment dommage car il aurait été possible de faire les choses autrement que dans l'urgence. Nous ne manquerons pas de suivre en 2017 les effets de cette réforme, qui a occupé énormément de notre temps et de notre énergie en 2016.

3. Fusion Commune - CPAS

En 2015, le Ministre de l'Intégration sociale nous avait déclaré qu'une étude juridique était en cours pour mesurer les conséquences d'une modification de l'article 2 de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 suivant lequel « chaque commune du royaume est desservie par un centre public d'action sociale ». Il nous avait clairement confirmé son intention d'appli-

quer l'accord du Gouvernement et donc de faire une proposition de modification de l'article 2 visant à permettre la fusion entre la commune et le CPAS.

Par la suite, le Ministre nous a annoncé avoir reçu plusieurs avis juridiques relatifs à la modification de l'article 2 et être en mesure de faire une proposition. Mais nous n'avons cependant plus eu de nouvelles du dossier pendant de longs mois.

Des interpellations à la Chambre nous ont informés que les discussions étaient bien en cours au niveau du Gouvernement fédéral mais que les études juridiques confirmaient que la réforme n'était pas évidente d'un point de vue juridique. Au printemps 2016, un avant-projet modifiant l'article 2 de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 a finalement été rédigé et discuté. Mais le Conseil d'Etat qui a examiné le texte a conclu qu'il excédait les limites de ce que le législateur ordinaire est habilité à faire. Ainsi, la nécessité du recours à une loi spéciale pour organiser la fusion entre la commune et le CPAS a été confirmée.

Suite à cet avis, le Ministre de l'Intégration sociale a déclaré en juin au Parlement fédéral ainsi qu'aux Fédérations des CPAS que le projet de permettre la fusion entre la commune et le CPAS via une modification par le législateur fédéral de la loi organique des CPAS était finalement abandonné. En effet, l'exigence du recours à une loi spéciale rendait impossible, du moins avec le seul soutien de la majorité parlementaire, l'exécution de ce point de l'accord du Gouvernement fédéral.

Pour la Fédération des CPAS bruxellois, qui plaidait avec force depuis deux ans pour l'abandon de ce projet, c'était évidemment une excellente nouvelle. En ce qui concerne la présente législature, le dossier est donc clôturé.

Voir www.brulocalis.brussels > actua > fusion commune - CPAS : pas si simple... et cela rejouit les Fédérations des CPAS bruxellois [17.5.2016]

4. Secret professionnel

Le secret professionnel des CPAS a été régulièrement mis en cause depuis le début de la législature. Accusés de ne pas transmettre des informations, de protéger la fraude sociale, de ne pas suffisamment participer à la lutte contre le djihadisme, ... la question du rôle et de la place du secret professionnel des CPAS dans le cadre de l'accomplissement de leurs missions a été régulièrement discutée.

L'accord du Gouvernement fédéral de 2014 annonçait des changements en la matière. Il est notamment question dans le volet relatif à la radicalisation d'un assouplissement du secret professionnel partagé.

Le Ministre de l'Intégration sociale nous avait annoncé fin 2015 vouloir avancer sur le sujet, en collaboration étroite avec le Ministre de la Justice. Il a demandé aux Fédérations des CPAS de lui transmettre un avis et des propositions, ce que nous avons fait. Dans la note que nous avons adressée au Ministre en mai 2016, nous plaidions pour qu'on ne touche pas au cadre légal actuel, lequel nous semble suffisant pour permettre la levée du secret professionnel quand cela est nécessaire. Nous demandions aussi que le secret professionnel des CPAS ne soit pas traité différemment de celui des autres professionnels soumis à l'article 458 du Code Pénal. Nous sollicitions par contre une meilleure information concernant les obligations liées au respect du secret professionnel, notamment concernant le champ d'application des exceptions et plus particulièrement des notions de secret partagé et d'état de nécessité. Nous proposions aussi la création d'une commission déontologique ou d'éthique pour émettre des avis et la mise en place de procédures. Malheureusement, le Ministre n'a accueilli favorablement aucune de nos propositions.

Nous n'avons plus eu de ses nouvelles concernant ce dossier mais par contre nous avons pris connaissance d'une proposition de loi touchant au secret professionnel des CPAS et visant à modifier la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS en vue de promouvoir la lutte contre les infractions terroristes. Constatant que cette proposition de loi allait être discutée au sein de la Commission temporaire « Lutte contre le terrorisme » en avril 2016, les 3 Fédérations des CPAS ont immédiatement adressé un courriel aux membres de ladite commission pour attirer leur attention sur le fait que les articles de la loi organique des CPAS sujets à modification ne relevaient pas de la compétence du législateur fédéral. Nous avons également demandé à pouvoir rendre un avis sur cette proposition de loi qui visait à atténuer le secret professionnel des CPAS.

Suite à notre réaction, la proposition de loi visant à modifier les dispositions de la loi organique des CPAS en matière de secret professionnel a été abandonnée. S'en est par contre suivi le dépôt d'amendements visant cette fois-ci à insérer dans le Code d'instruction criminelle un article 46quater/1. L'objectif étant toujours de contraindre les CPAS à transmettre une série de renseignements au Procureur du Roi, la Commission temporaire « Lutte contre le terrorisme » a invité les 3 Fédérations des CPAS à réagir concernant cette nouvelle proposition de texte. Nous lui avons fait part de nos nombreuses remarques dans un courrier du 3 juin 2016.

Dans ce courrier, nous avons tenu tout d'abord à réagir à l'accusation faite aux CPAS de maintenir des aides en faveur de bénéficiaires du revenu d'intégration partis se battre en Syrie. Nous avons également relevé que les textes en discussion mélangeaient des enjeux de lutte contre la fraude sociale et de lutte contre le terrorisme.

Voir nos courriers sur le site de Brulocalis : www.brulocalis brussels

Voir également l'article intitulé « Le secret professionnel du CPAS : ami ou ennemi ? » publié dans le Trait d'Union n° 2016-2 ainsi que l'article intitulé « Le Conseil d'Etat rappelle l'importance du secret professionnel du CPAS » publié dans le Trait d'Union n° 2016-4

Suite à cet avis très critique du Conseil d'Etat, une nouvelle proposition de loi intitulée « Proposition de loi modifiant le Code d'instruction criminelle en vue de promouvoir la lutte contre le terrorisme » a été déposée le 22 septembre 2016 (doc 2050/001). Les 3 Fédérations des CPAS ont adressé le 5 octobre 2016 un nouveau courrier circonstancié aux membres de la Commission temporaire « Lutte contre le Terrorisme ». Dans ce courrier nous faisions état de nos nombreuses réserves par rapport au nouveau texte déposé et nous demandions qu'il soit soumis à l'avis du Conseil d'État.

En quelques mots, la nouvelle proposition vise à contraindre non plus uniquement les CPAS mais toutes les institutions de sécurité sociale et leur personnel à communiquer au Procureur du Roi qui en fait la demande des renseignements au sujet des personnes qui font l'objet d'une enquête concernant des infractions terroristes. Par ailleurs, les membres du personnel des institutions de sécurité sociale sont également contraints de communiquer au Parquet toute information constituant des indices sérieux de l'existence d'une infraction terroriste.

Outre notre courrier circonstancié à la Commission « Lutte contre le terrorisme », nos Fédérations ont adressé en octobre 2016 un courriel à nombre d'institutions de sécurité sociale (mutualités, syndicats, caisses d'allocations familiales, ...) visées par la proposition de loi pour les avertir de la situation et les inviter à réagir également.

Après réception de nos nombreuses remarques sur le texte, la Commission a finalement accepté de transmettre la proposition de loi au Conseil d'Etat, qui a rendu son avis en novembre 2016. Cet avis a une nouvelle fois conforté la position des Fédérations des CPAS et recommandait de réexaminer en profondeur

les dispositions relatives à l'obligation de dénonciation active.

La proposition de loi est revenue à l'agenda de la Commission « Lutte contre le terrorisme » en janvier 2017. Malheureusement, comme nous le clamons depuis des mois, cet important dossier est traité de manière brouillonne et approximative, le Gouvernement fédéral étant prêt à adopter dans la précipitation et sans analyse approfondie un texte mal écrit qui va créer de multiples problèmes sur le terrain et qui n'aidera ni les citoyens, ni la Justice, ni les institutions de sécurité sociale.

Voir le communiqué de presse des Fédérations des CPAS via www.brulocalis.brussels > Actua > "Le secret professionnel, une valeur fondamentale en danger" [3.2.2016]

Au début de l'année 2017, les Fédérations des CPAS et les CPAS des 3 Régions ont été rejoints dans leur combat pour la défense du secret professionnel par d'autres acteurs et interlocuteurs de premier plan, soucieux des conséquences de l'évolution législative en marche menée au nom de la lutte contre le terrorisme.

5. Personnes âgées et maison de repos

Notre Fédération est intervenue sur une série de dossiers et de questions en lien avec l'aide aux personnes âgées et avec les maisons de repos. Ainsi, nous avons réagi au sujet des modifications intervenues en matière de normes d'agrément MRS. Nous sommes intervenus dans le cadre de la réflexion en cours concernant une possible reconversion de lits

MR en lits MRS. Nous avons émis des remarques sur l'avant-projet d'arrêté concernant le 3^{ème} volet. Notre Fédération a également suivi l'avancée du dossier liée à la création du nouvel OIP « Iriscare ».

6. Cadre de Partenariat CPAS -Actiris et politique en matière d'article 60

La 6^{eme} Réforme de l'Etat a également entraîné un transfert des compétences du Fédéral vers le Régional en matière d'emploi, y compris pour les emplois sur base des articles 60 et 61 LO.

En 2016, des discussions ont eu lieu autour des moyens financiers mis à la disposition des CPAS bruxellois pour développer leurs politiques de mise à l'emploi. Nous avons aussi commencé à travailler sur le principe d'une harmonisation des mises à l'emploi via l'article 60 § 7 LO. Par ailleurs, un cadre de partenariat entre les CPAS et Actiris a été négocié en 2014 et fait l'objet d'un suivi par notre Fédération.

7. Médiation de dettes

En collaboration avec le Centre d'Appui en Médiation de dettes, la Fédération des CPAS bruxellois a réalisé en 2016 une enquête auprès des services de médiation de dettes (SMD) agréés par la COCOM. Nous avons obtenu des réponses de 25 institutions, dont 19 CPAS et 6 institutions privées (« Autres »). L'objectif de l'étude était d'identifier la situation organisationnelle, de travail et financière des services.

Cette étude démontre que les services de médiation de dettes sont saturés en termes de dossiers



et confrontés à une demande continue d'aide en médiation de dettes tout en étant sous-financés. Ils sont donc obligés de réorienter les demandeurs vers d'autres services ou de les mettre en attente, voire de réorienter leurs propres actions. Pour pouvoir répondre à cette demande en constante augmentation et continuer à fournir un service de qualité, les services de médiation de dettes ont besoin de moyens supplémentaires.

La Fédération des CPAS bruxellois a remis le rapport d'analyse de la situation aux cabinets des Ministres Fremault et Smet. Malgré les besoins des services et les marges budgétaires qu'ils disaient exister, les Ministres n'ont cependant pas dégagés de moyens supplémentaires pour les services de médiation de dettes des CPAS. La Fédération des CPAS bruxellois le regrette et continuera de plaider pour un meilleur financement des services.

8. Logement

En 2016, notre Fédération a abordé la matière du logement à travers le dossier de la régionalisation du bail et la question des garanties locatives. En effet, à la demande de la Ministre du Logement, notre Fédération a rendu un avis sur la note présentant les principes directeurs de la réforme du bail d'habitation.

Nous avons par ailleurs participé à un groupe de travail visant à instaurer un meilleur soutien des locataires à bas revenus en matière de garantie locative. Malheureusement, ce dossier n'a pas encore abouti à des mesures concrètes représentant de réelles avancées pour le public des CPAS.

9. Frais scolaires et accès aux études supérieures

En novembre 2016, plusieurs CPAS wallons ont communiqué à leur Fédération leur inquiétude face à l'augmentation significative des demandes de prise en charge pour des frais scolaires. Nos collègues wallons nous avant proposé de réagir vis-à-vis de la Ministre de l'Enseignement de la Fédération Wal-Ionie-Bruxelles, notre Fédération a commencé par faire un petit sondage auprès des CPAS bruxellois. Il en est ressorti que de notre côté également, les demandes d'aide pour assumer des frais scolaires ou des frais de voyages scolaires étaient en constante augmentation et illustraient un décalage inquiétant entre les frais réclamés par les écoles et les possibilités des familles pour y faire face. Les Fédérations des CPAS bruxellois et wallons ont donc écrit à la Ministre Schyns le 7 décembre 2016 pour lui faire part de la situation et des inquiétudes émanant du terrain. Ce

courrier a reçu également un écho dans un article paru dans le journal Le Soir du 15 décembre 2016. L'accès à une bourse d'études est également essentiel pour les étudiants issus de familles modestes. Avant la réforme de l'enseignement supérieur (via le décret « Paysage » appelé aussi décret "Marcourt"), une des conditions d'octroi des allocations d'études était d'avoir terminé avec fruit l'année précédente.

Le 5 février 2016, la Ligue des familles, la Fédération des Etudiants Francophones (FEF) et les 2 Fédérations des CPAS bruxellois et wallons ont organisé une conférence de presse afin d'attirer l'attention sur les enjeux liés au mécanisme des allocations d'études. Suite à cette action, le retrait du critère de réussite académique pour l'octroi des bourses a été obtenu. Mais l'arrêté fixant la condition peu aisée des candidats à une allocation d'études ainsi que les critères servant à déterminer les montants des allocations d'études publié au Moniteur belge du 19 octobre 2016 a modifié d'autres critères et pose d'autres problèmes liés au retrait des plafonds minimaux de revenus, au calcul des ressources, etc. Début 2017, les Fédérations des CPAS bruxellois et wallons ont à nouveau été approchés par la FEF et la Ligue des familles pour rediscuter de ce dossier.

10. Rencontres avec les Ministres

Au cours de l'année 2016, les 3 Fédérations des CPAS ont rencontré régulièrement le Ministre de l'Intégration sociale, Willy Borsus, et le Secrétaire d'état à l'Asile et la Migration, Theo Francken.

Avec le Ministre de l'Intégration sociale, le principe d'une rencontre trimestrielle avec les Fédérations de CPAS s'est poursuivi. Ainsi, nous avons rencontré



le Ministre et son cabinet en février, en mai, en juin, en septembre et en novembre 2016. Lors de ces rencontres, une série de dossiers ont été discutés : les transferts chômage-CPAS, l'accueil des demandeurs d'asile, la réforme des PIIS, l'activation sociale, le secret professionnel, le soutien des CPAS dans le cadre de l'intégration des personnes réfugiées reconnues, la fusion commune-CPAS. Le SPP Intégration sociale participe également à ces réunions.

Suite à la crise de l'accueil et au rôle des CPAS dans la politique de l'accueil, nous avons également rencontré le Secrétaire d'état à l'Asile et la Migration et les représentants de FEDASIL à plusieurs reprises au cours de l'année écoulée (voir compte-rendu ci-avant).

Enfin, une concertation a eu lieu tous les mois entre les 3 Fédérations des CPAS, le SPP Intégration sociale et le cabinet du Ministre de l'Intégration sociale. Lors de cette concertation, une série de dossiers ont été abordés pour information ou pour décision.

Au cours de l'année 2016, la Fédération des CPAS bruxellois a aussi rencontré régulièrement les représentants des cabinets du Ministre-Président et des

Ministres COCOM, sur le principe de rencontres trimestrielles déjà mis en place dès 2015 avec le Fédéral. Ainsi, nous avons rencontré les cabinets en janvier, en mars, en avril et en novembre 2016. Lors de ces rencontres, une série de dossiers ont été discutés : le plan régional de lutte contre le sansabrisme, la médiation de dettes, le plan de répartition et l'accueil des demandeurs d'asile, le parcours d'accueil et les BAPA, le budget 2017 de la COCOM, etc.

Au-delà de nos interventions dans le cadre de dossiers d'actualité, notre Fédération a le souci permanent de conseiller, informer, soutenir les CPAS bruxellois. Ainsi, les conseillers de la Fédération fournissent les informations au Comité directeur afin que ses membres puissent prendre position en toute connaissance de cause sur les dossiers traités. Ils répondent aux questions posées par les CPAS sur des situations ou dossiers les plus divers, relatifs aux missions du CPAS et à l'application des législations qui le concernent. Les conseillers de la Fédération animent aussi plusieurs commissions et groupes de travail constitués par la Fédération et assurent des séances d'information ou de formation au profit des travailleurs des CPAS.

Ainsi, la Fédération des CPAS bruxellois assure un service conseil à ses membres dans tous les domaines impliqués par le fonctionnement et les missions du CPAS, mais également grâce au Service d'Etudes Brulocalis, les matières partagées avec les communes (personnel, marchés publics, logement, projets européens, subsides, ...).

Tout comme le faisait la Section CPAS en son temps, la Fédération organise des sessions de formation, d'information et d'échanges à l'attention des 19 CPAS bruxellois sur divers thèmes. En 2016, nous avons invité les CPAS bruxellois à s'informer et à échanger sur les thèmes suivants :

- Le 25 février 2016 : Journée « inter-CPAS » : visites de CPAS dans les 3 Régions sur le thème de l'accueil des demandeurs d'asile
- Le 24 mars 2016 : Pauvreté infantile Regards
- Le 14 juin 2016 : Des projets européens pour mon **CPAS**
- Les 10 et 27 octobre 2016 : Informations et échanges concernant le contrat de bail et le décompte des charges locatives
- Le 28 octobre 2016 : Réforme des projets individualisés d'intégration sociale - Quels changements à partir du 1er novembre ?
- Le 10 novembre 2016 : Parcours d'accueil pour primo-arrivants : qu'en est-il à Bruxelles ?
- Le 22 novembre 2016 : Rencontre CPAS Onem
- Les 27 octobre et 17 novembre 2016 : Cycle de formation « Energie et Eau »
- Le 22 décembre 2016 : Information en matière d'énergie

Grâce au soutien des Ministres membres du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune en charge de l'aide aux personnes, la Fédération des CPAS bruxellois poursuit sa mission d'information sur les aides et services fournis par les CPAS dans le cadre du **site www.ocmw-info-cpas.be** également référencé sur le site de Brulocalis. Le travail d'actualisation des fiches techniques et de vulgarisation se poursuit. Les statistiques de consultation du site démontrent un intérêt constant pour cet outil d'information, utilisé tant par les professionnels que par le grand public.

La mise en ligne de l' aide-mémoire du CPAS est une réalité depuis 2009 : celui-ci peut être consulté gratuitement sur internet. Parallèlement au travail technique de mise en ligne, est effectué l'actualisation des textes légaux et des références aux arrêtés d'application et aux circulaires ministérielles.

En matière de publications, outre l'aide-mémoire et les fiches du site « info CPAS » susmentionnés, la Fédération contribue également à la revue « Trait d'Union ». En matière de représentation, la Fédération des CPAS bruxellois est présente dans de nombreuses instances. Ces représentations ont été regroupées plus haut avec celles de Brulocalis.

Tous les dossiers évogués ci-avant ont été traités en 2016 par la Fédération des CPAS bruxellois dans la mesure de nos moyens et en tenant compte des enjeux mais aussi des besoins des CPAS bruxellois. Nous avons obtenu certaines avancées et évité certains périls.

Nous aurions indiscutablement souhaité en faire plus. Nous devrions sûrement en faire plus. Car la précarité augmente, les problématiques se multiplient, les situations et les législations se complexifient, il y a encore bien des choses à soutenir et à améliorer.

Nous abordons l'année 2017 avec un peu d'inquiétude car les combats à mener restent nombreux et difficiles. Mais notre jeune fédération est dynamique et déterminée, et de nouveaux projets enthousiasmants nous attendent pour améliorer encore notre rôle de défense et de soutien des CPAS, de leurs missions et de leurs publics.



L'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale ne serait pas en mesure d'offrir tous les services qu'elle rend aux pouvoirs locaux de la Région si elle ne travaillait pas en partenariat étroit avec diverses institutions qui lui permettent de bénéficier de synergies sinon d'appuis appréciés.







En premier lieu, nous voudrions citer à cet égard :

- Union des Villes et Communes belges (UVCB)
- Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW)
- Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten (VVSG)

L'Union des Villes et Communes belges a été fondée en 1913 afin de se mettre au service des pouvoirs locaux. Suivant en cela l'évolution institutionnelle du pays, la régionalisation de l'Union est intervenue le 29 octobre 1993, donnant lieu peu après à la création de trois asbl pour représenter les pouvoirs locaux des trois régions. Depuis 2004, les trois asbl sont désormais seules constitutives de l'Union.

L'Union des Villes et Communes belges reste cependant le lieu où se détermine la représentation internationale des pouvoirs locaux et où s'institutionnalise la concertation sur les matières fédérales.

A noter que les matières communautaires se traitent de même par consensus, mais directement avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie, d'une part, entre l'Association et la Vereniging van de Vlaamse Steden en Gemeenten, d'autre part. Divers rapports de collaboration restent par ailleurs maintenus avec ces Associations-sœurs, en particulier en matière d'aide sociale et de coopération internationale.



A noter aussi que deux structures distinctes, de nature communautaire, ont été créées pour l'enseignement, le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces ainsi que l' Onderwijssecretariaat van de Steden en Gemeenten van de Vlaamse Gemeenschap, qui entretiennent divers liens organiques avec l'Association.



Depuis sa création, **Inforum**, base de données juridiques et administratives, reprend non seulement de très nombreuses réglementations applicables aux pouvoirs locaux, mais aussi leur interprétation, de la jurisprudence et des modèles de règlements, et ce au niveau régional, communautaire, fédéral et européen. Inforum revêt depuis 2000 la forme juridique d'un groupement d'intérêt économique entre Belfius et les Associations régionales de communes. La collaboration avec l'Association se situe dans l'échange de documents, gérés par le service documentation, et le contrôle des notices, qui relève du Service d'Études. Cette activité est importante dans la mesure où les communes, CPAS et zones de police de Bruxelles sont, en termes relatifs, des utilisateurs intensifs de cette base de données.

La Conférence des Bourgmestres de la Région de Bruxelles-Capitale constitue de fait l'un des interlocuteurs essentiels de l'Association. Celle-ci effectue souvent des démarches politiques, pour lesquelles elle sollicite le conseil de l'Association. Parfois aussi elle relaye l'action politique de l'Association qui en retour appuie les démarches de la Conférence. L'objectif est de mener de concert certaines actions en tirant parti de la complémentarité des ressources, dans le respect des spécificités propres à chaque institution.



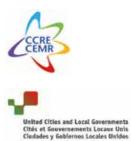
Représentant les 19 communes situées sur le territoire de la Région, l'Association reçoit de la Région de Bruxelles-Capitale un soutien financier destiné à la revue, à la Semaine européenne de la Démocratie locale et à la banque de données des subsides, ainsi qu'un cadre d'agents contractuels subventionnés. Celle-ci lui confie également des missions particulières, en particulier en matière de mobilité et de développement durable, ainsi que, via la Commission communautaire commune, en matière d'information sur les aides et services des CPAS.

De son côté, l'Association apporte aussi sa contribution à diverses initiatives régionales, et se prête de manière régulière à des échanges d'information avec les Cabinets comme avec l'Administration en vue d'une gestion plus proactive des dossiers.

Le Gouvernement fédéral apporte son soutien à l'Association non seulement en lui confiant diverses missions utiles aux pouvoirs locaux, mais aussi en entretenant avec elle des espaces de dialogue. Ce soutien prend la forme de subsides partagés avec ses Associations-sœurs pour des missions développés en cohérence avec elles.



La Direction générale de la Coopération au Développement soutient financièrement le travail des Associations de communes, dont la nôtre, dans leur travail de gestion et de promotion de la coopération décentralisée directe, encore appelée coopération intercommunale communale. En 2016, pas moins de 17 communes bruxelloises sont engagées dans ce programme, soit le taux de participation le plus élevé du pays.



Le Conseil des Communes et Régions d'Europe et sa coupole à l'échelle mondiale, Cités et Gouvernements Locaux Unis, sont deux organisations non gouvernementales qui effectuent à leurs niveaux respectifs un travail semblable à celui de l'Association, en matière d'information et de développement institutionnel des pouvoirs locaux. Outre une information et une action de lobbying sur les dossiers sensibles au niveau européen, ces organisations offrent un lieu d'échange de bonnes pratiques utiles à nos membres, dont l'Association s'emploie à améliorer la diffusion vers les communes bruxelloises. En 2016, notre Association a poursuivi sa collaboration avec le CCRE. Elle s'est ainsi employée à développer des partenariats pour y concrétiser son implantation, comme les actions menées pendant la Semaine européenne de la Démocratie locale.



Belfius soutient financièrement l'Association, dans un cadre général d'information et de concertation mutuelles, ainsi que de collaboration sur des projets particuliers. L'organisation conjointe du forum des décideurs communaux constitue la partie la plus visible de cette collaboration, mais d'autres synergies d'information et d'analyse ont été mises en place, notamment dans le cadre des études menées par Belfius, ou encore de veille législative assurée par notre Association.



Ethias soutient financièrement l'Association depuis plusieurs années, ce qui a permis de développer une concertation régulière sur tous les sujets qui intéressent les deux parties, au bénéfice des pouvoirs locaux.



DES DÉMARCHES MULTIPLIÉES DE L'ASSOCIATION, SEULE OU EN CONCERTATION

Ces divers dossiers ont été suivis en 2016 de façon permanente, en synergie étroite avec les services de l'Association, et, lorsqu'il s'agit de dossiers fédéraux, autant que possible en coopération avec les Associations-sœurs wallonne et flamande. Sont relevées ci-après - à travers les courriers politiques sortants - les actions les plus significatives dans le traitement de ces dossiers.

- Courrier du 21 décembre 2015, relatif au tax-shift
 réductions des cotisations patronales adressé à la Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, Madame Maggie De Block.
- Courrier du 19 janvier 2016, relatif à la demande d'avis de transposition des Directives européennes 2014/23/24/25 UE sur la passation des marchés publics ainsi que les AR en portant exécution, adressé au Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, Monsieur Rudi Vervoort.
- Courrier du 19 janvier 2016, relatif au Gouverneur de Province - délivrance de passeports - suppression possible, adressé au Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères et européennes, Monsieur Didier Reynders.
- Courrier du 20 janvier 2016, relatif à l'AR du 27 novembre 2015 (modifiant l'AR du 27 mars 1998) relatif aux services externes pour la prévention et la protection au travail en ce qui concerne la tarification, adressé au Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Emploi, Monsieur Kris Peeters.

- Courriers du 21 janvier 2016, relatif au projet d'ordonnance modifiant le Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT) + annexe, adressés au Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, Monsieur Rudi Vervoort, aux 19 Collèges des Bourgmestre et Echevins des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale, et au Président de la Conférence des Bourgmestres, Monsieur Olivier Deleuze.
- Courrier du 26 janvier 2016, relatif au programme de Coopération internationale communale CIC, adressé au Vice-Premier Ministre et Ministre de la Coopération au développement, Monsieur Alexander De Croo.
- Courriers du 3 février 2016, relatif du projet d'AR relatif à la non-activité à la pension des officers, adressés au Ministre des Pensions, Monsieur Daniel Bacquelaine et au Ministre de l'Intérieur, Monsieur Jan Jambon.
- Courrier du 4 mars 2016, relatif au Comité C du 8 mars - Charte sociale - consultation de Brulocalis sur les projets d'arrêtés d'exécution, adressé au Ministre-Président de la Région Bruxelles-Capitale, Monsieur Rudi Vervoort.
- Courrier du 30 mars 2016, relatif à la taxation kilométrique des poids lourds - impact sur les communes, adressé au Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité et des Travaux publics, Monsieur Pascal Smet.

- Courrier du 14 avril 2016, relatif à la lutte contre le radicalisme, adressé au Président de la Conférence des Bourgmestres, Monsieur Olivier Deleuze.
- Courrier du 2 mai 2016, relatif au système d'avances pour le versement des additionnels à l'IPP aux communes, adressé au Ministre des Finances, Monsieur Johan Van Overtveldt.
- Courrier du 12 mai 2016, relatif aux Dégrèvements de précompte immobilier-Information systématique des communes, adressé au Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, Monsieur Rudi Vervoort.
- Courrier du 17 mai 2016, relatif à la note au Conseil des Ministres rel. aux pistes alternatives de financement registre national adressé au Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, chargé de la simplification administrative, adjoint au ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, Monsieur Theo Francken,
- Courrier du 17 mai 2016, relatif au résultat de l'audit et conséquences pour le programme de Coopération internationale communale adressé, au Vice-Premier Ministre et Ministre de la Coopération au développement, Monsieur Alexander De Croo.
- Courrier du 17 mai 2016, relatif au projet d'arrêté fixant les conditions de diffusion du son amplifié électroniquement dans les établissements ouverts au public Avis de l'Association, adressé à la Ministre chargé du Logement, Madame Céline Fremault.

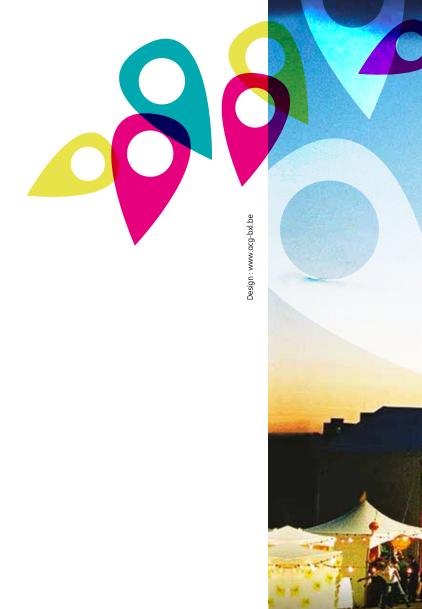
- Courrier du 14 juin 2016, relatif au comité d'adresse-Accord « BeSt Address » adressé, au Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, Monsieur Rudi Vervoort.
- Courrier du 17 juin 2016, relatif à l'article dans le magazine Trait d'Union de mai 2016 adressé, au Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, Monsieur Rudi Vervoort.
- Courrier du 22 juin 2016, relatif au Plan d'actions de contrôle et de répression des nuisances sonores des motos et motocyclettes, adressé à la Ministre de l'Environnement, Madame Céline Fremault.
- Courriers du 23 juin 2016, relatif à l'habilitation légale pour lever des redevances par les communes, adressés au Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, Monsieur Rudi Vervoort et au Directeur général de Bruxelles Pouvoirs locaux, Monsieur Michel Van der Stichele.
- Courrier du 29 juin 2016, relatif au Projet d'ordonnance organique de la revitalisation urbaine (A-363/1-2015/2016), adressé au Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, Monsieur Rudi Vervoort
- Courrier du 30 juin 2016, relatif à la problématique des milieux bicommunautaires d'accueil de l'enfant à Bruxelles, adressé à la Membre du Collège de la COCOM chargée des Familles, Madame Céline Fremault.
- Courriers du 16 août 2016, relatif au courrier du 5 juillet 2016 sur la prise en charge des coûts pour les prochaines élections 2018, adressés au Bourgmestre ff, Monsieur C. Magdalijns, au Secrétaire communal

- de la Commune d'Auderghem, Monsieur E. Schoonbroodt et au Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, Monsieur Rudi Vervoort.
- Courrier du 16 août 2016, relatif à la prise en charge des coûts pour les prochaines élections 2018, adressé au Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, Monsieur Rudi Vervoort.
- Courrier du 29 août 2016, relatif au traitement inégal dans le secteur privé/public concernant la loi du Tax Shift, adressé au Premier Ministre, Monsieur Charles Michel.
- Courrier du 23 septembre 2016, relatif à l'arrêté ministériel du 2 juin portant la création d'une Commission permanente Tarification et Prestations au sein du Conseil supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail, adressé au Ministre de l'Emploi, Monsieur Kris Peeters.
- Courriers du 28 septembre 2016, relatif à la création d'un poste de subsidiologue au sein de Brulocalis, adressés au Directeur général de Bruxelles Pouvoir locaux, Monsieur Rochdi KHABAZI et au Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, Monsieur Rudi Vervoort.

Copyright photos: © Visit.Brussels (Eric Dentier) & © photothèque Régions de Bruxelles-Capitale

- Courrier du 28 octobre relatif à la désignation d'un membre au Comité de gestion des pensions des administrations provinciales et locales au sein du Service fédéral des Pensions, adressé à l'administratrice générale du Service fédéral des Pensions, Madame Sarah Scaillet.
- Courrier du 6 décembre relatif aux enrôlements et recettes du précompte immobilier 2016. Situation des communes bruxelloises, adressé au Ministre des Finances, Monsieur Johan Van Overtveldt.





Rue d'Arlon 53/4 1040 Bruxelles

Tel. +32(0)2 238 51 40 welcome@brulocalis.brussels www.brulocalis.brussels

